

1 DOSSIER THÉMATIQUE
GESTES RITUELS. DE LA TRACE À L'INTERPRÉTATION

114 ACTUALITÉ DE LA RECHERCHE
GÉOSCIENCES ET ARCHÉOLOGIE : INTERACTIONS, COMPLÉMENTARITÉS
ET PERSPECTIVES

VARIA

- 294 Nicolas DELFERRIÈRE, Marie-Anaïs JANIN**
Querelle épigraphique entre deux savants : l'exemple de la correspondance, publiée dans la *Revue archéologique* de 1847, entre Antoine-Jean Letronne et Jules Chevrier à propos de deux inscriptions de Bourbon-Lancy (71)
- 304 Julián GALLEGÓ**
Entre le courage et la peur : politisation et dépolitisation du peuple athénien
- 317 Alessandro PACE**
Playing with Batavians. Games as an educational tool for a *Romano more vivere*
- 327 Véronique PITCHON**
Luxe (taraf) et raffinement (zarf) à la table abbasside

VARIA

dir. Yannick MULLER

QUERELLE ÉPIGRAPHIQUE ENTRE DEUX SAVANTS : L'EXEMPLE DE LA CORRESPONDANCE, PUBLIÉE DANS LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE DE 1847, ENTRE ANTOINE-JEAN LETRONNE ET JULES CHEVRIER À PROPOS DE DEUX INSCRIPTIONS DE BOURBON-LANCY (71)

Nicolas DELFERRIÈRE

Docteur en archéologie romaine,
Université de Bourgogne-Franche-Comté
UMR 6298 ARTEHIS

nicolas.delferriere@hotmail.fr

Marie-Anaïs JANIN

Doctorante contractuelle en histoire romaine,
Université de Bourgogne-Franche-Comté
UMR 6298 ARTEHIS

marie-anais.janin@u-bourgogne.fr

RÉSUMÉ

Si l'attrait pour les inscriptions antiques était déjà présent depuis la Renaissance, ce n'est qu'au milieu du XIX^e siècle que l'épigraphie s'élève au rang de science, avec ses règles et ses méthodes. Dès lors, chaque inscription fut documentée et connue grâce à des réseaux savants européens de plus en plus importants. De l'antiquaire provincial, véritable « archéologue de terrain » à l'origine des découvertes, au savant parisien qui centralisait et étudiait les inscriptions qui lui étaient envoyées, c'est tout un système de relations érudites qui peut être abordé. Une correspondance, en particulier, met en lumière ces deux éléments, avec en toile de fond deux inscriptions gallo-romaines de Bourbon-Lancy (71). Publié dans

la *Revue Archéologique* de 1847, cet échange entre Antoine-Jean Letronne, éminent épigraphiste parisien, et Jules Chevrier, co-fondateur du musée Vivant Denon et de la société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, relève de la querelle scientifique et personnelle, et constitue, en cela, un témoignage particulièrement vivant des échanges scientifiques au milieu du XIX^e siècle.

Although Roman inscriptions have attracted interest since the Renaissance, epigraphy was not acknowledged as a science in its own right, with its own ruleset and methods, until the mid-19th century. Henceforth every newly discovered inscription was duly documented and distributed across an ever-growing and influential network of European scholars, giving birth to an extensive system of scholarly correspondence connecting every individual researcher with the community, from the provincial antiquarian who, as a precursor to « field archaeology », would discover the inscriptions, to the Parisian scholar who would gather and examine every inscription sent his way. One such epistolary intercourse, dealing with two Gallo-Roman inscriptions from Bourbon-Lancy (Burgundy, France), evidences this complex weave of communication with particular clarity. Published in the *Revue Archéologique* journal of 1847, this correspondence between famous Parisian epigraphist Antoine-Jean Letronne and Jules Chevrier, co-founder of the Vivant Denon museum and of the Archaeological and Historical Society of Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire, Burgundy, France), provides remarkable insight into the liveliness and richness of mid-19th century scientific exchange.

MOTS-CLÉS

Bourbon-Lancy,
épigraphie,
querelle,
correspondance,
pictor,
Eporedirix,
Antoine-Jean Letronne,
Jules Chevrier.

KEYWORDS

Bourbon-Lancy,
epigraphy,
argument,
letters,
pictor,
Eporedirix,
Antoine-Jean Letronne,
Jules Chevrier.

La ville actuelle de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire, Bourgogne-Franche-Comté) est située sur l'emplacement d'une agglomération secondaire de la cité éduenne, distante d'une soixantaine de kilomètres de la capitale *Augustodunum* et dotée d'un grand sanctuaire thermal connu dès le ^{xvii} siècle grâce à des découvertes importantes (statuaire, décor architectural, inscriptions, bronzes). Richelieu s'y était d'ailleurs beaucoup intéressé et une partie du décor marmoreen sculpté a été prélevée et emportée au musée du Louvre [1]. Des fouilles réalisées depuis le ^{xix} siècle et surtout durant la seconde moitié du ^{xx} siècle ont montré qu'existait également un quartier artisanal, en lien avec le sanctuaire, dont la production de figurines en terre cuite semblait être une des spécialités [2]. Si, au regard des nombreuses découvertes anciennes et des opérations d'archéologie préventive qui y sont régulièrement menées, le site présente un potentiel sans beaucoup d'équivalents en Bourgogne [3], les lacunes documentaires et la dispersion du mobilier ancien dans des collections privées ne permettent pas toujours d'exploiter correctement ce qui a été trouvé. Claude Courtépée se plaignait déjà de cette situation au ^{xvii} siècle : « Je ne finirais pas si je voulais parler de toutes les découvertes de cette espèce ; il suffit de dire qu'après Autun il n'y a point de ville en Bourgogne où l'on ait plus de marques d'ancienneté. Mais les antiquaires peuvent se plaindre, comme à Autun, de ce qu'aucun curieux ne s'est plu à les rassembler ; tout a été dispersé ou vendu [4] ». Ainsi, si aujourd'hui neuf inscriptions [5] proviennent assurément de Bourbon-Lancy, ce nombre pourrait être sans aucun doute augmenté si les découvertes anciennes éparpillées étaient retrouvées. Parmi cette liste d'inscriptions, deux ont fait couler beaucoup d'encre et ont été au cœur d'échanges savants particulièrement houleux entre Jules Chevrier et Antoine-Jean Letronne. Elles témoignent de la naissance de l'épigraphie comme

science et de deux approches différentes du travail de recherche : celle de J. Chevrier, érudit et chercheur de terrain, et celle d'A.-J. Letronne, savant et chercheur de cabinet. L'article [6] publié par ce dernier à propos de la stèle d'un *pictor* dans la *Revue archéologique* de 1847 constitue le point de départ d'une querelle scientifique sur les inscriptions de Bourbon-Lancy entre les deux hommes. L'étude proposée ici la retranscrit et l'analyse.

LES INSCRIPTIONS

La première inscription [7] (fig. 1), qui fait l'objet de l'article de A.-J. Letronne [8], figure sur une stèle funéraire découverte à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire, Bourgogne-Franche-Comté). La stèle (97 x 38 x 2,5 cm), en marbre bleu-noir veiné de blanc de provenance inconnue, fut mentionnée en 1855 en remploi dans l'église Saint-Nazaire, en position de marche derrière l'autel [9], et est actuellement exposée, accompagnée d'un socle du même matériau, sur le mur nord de l'abside de la même église qui abrite aujourd'hui un musée lapidaire municipal [10]. Le monument funéraire constitue un élément à part

[1] VURPILLOT 2016, vol. 2, p. 177.

[2] ROUVIER-JEANLIN, JOLY & NOTET 1990 ; REBOURG 1994, p. 85-87.

[3] Pour plus d'informations sur le site, nous renvoyons à VURPILLOT 2012, 2014a et 2014b.

[4] COURTÉPÉE & BÉGUILLET 1848, p. 181.

[5] Le *CIL* n'en répertorie que huit mais la *CAG* a actualisé le nombre à neuf ; REBOURG 1994, p. 85.

[6] LETRONNE 1847.

[7] *CIL* XIII 2810 = *ILGL* 505.

[8] LETRONNE 1847.

[9] DELFERRIÈRE & EDMÉ 2018, p. 318.

[10] Pour la première attestation de la position actuelle de la stèle, cf. PERRAULT-DABOT 1905, p. 28-29.



Figure 1

La stèle du *pictor* de Bourbon-Lancy.
Photo : © N. Delferrière.

dans le *corpus* du territoire des Éduens, du fait du matériau, qui tranche nettement avec les calcaires, grès et granites employés ordinairement. De plus, typologiquement, il s'agit de la seule stèle-plaque à sommet cintré du corpus éduen, et la qualité graphique de l'inscription [11] laisse supposer un style particulier à un lapicide [12]. L'inscription, parfaitement conservée malgré son emploi, se développe ainsi :

[11] *CIL* XIII 2810.

[12] *LE BOHEC* 2015, p. 285.

[13] Les conventions épigraphiques utilisées ici sont celles du système de la base épigraphique en ligne *PETRAE*.

[14] Le développement de la fin de l'inscription est malheureusement manquant dans DELFERRIÈRE & EDMÉ 2018, p. 319 mais a été rétabli dans DELFERRIÈRE & EDMÉ 2019, p. 157.

[15] Notons que des erreurs de lecture ont été commises par le passé comme, par exemple, dans BULLIOT 1890, p. 487. Elles sont toutes détaillées dans DELFERRIÈRE & EDMÉ 2018, p. 319.

D▲M
DIOGE
NI▲AL(BI)
PICTOR [13]

D(is) M(anibus). / Dioge/ni, Albi (filio), / pictor(i) [14].

« Aux dieux Mânes. À Diogène, fils d'Albus, peintre ».

Les lettres sont en effet de grande taille (10 cm de hauteur) et très bien formées. Les mots sont séparés par une interponction en forme de petit triangle [15]. La stèle est datable, au plus tôt, de la fin du 1^{er} siècle ap. J.-C. ou du début du 11^e siècle ap. J.-C., en raison de la mention abrégée de la consécration aux dieux Mânes [16]. L'inscription trouve aujourd'hui son intérêt notamment dans sa mention de la profession de ce Diogène, qui se dit *pictor*.

Quant à la seconde inscription [17] mentionnée (fig. 2), mais non développée par J. Chevrier dans sa réponse à l'article de A.-J. Letronne, elle revêt un intérêt tout autre, du fait des individus dont l'inscription fait mention. Découverte en 1792, dans les fondations du *castrum* de Bourbon-Lancy [18], elle serait actuellement remployée dans un mur intérieur de l'établissement des thermes de la ville, recouvert en partie de crépi, tandis qu'un moulage serait conservé au musée d'Archéologie Nationale de Saint-Germain-en-Laye [19]. Les mots, dont les lettres sont hautes de 5 cm, sont séparés par des interponctions.

C▲IVLIVS▲EPOREDIRIGIS▲F▲MA'GNVS
PRO▲L▲IVLIO▲CALENO▲FILIO
BORMONI▲ET▲DAMONAE
VOT▲SOL

C(aius) Iulius, Eporedirigis f(ilius), Magnus, / pro L(ucio) Iulio Caleno, filio, / Bormoni et Damonae / vot(um) sol(vit).

« Caius Iulius Magnus, fils d'Eporedirix, s'est acquitté de son vœu à Bormo et Damona, pour Lucius Iulius Calenus, son fils ».

La bibliographie abondante [20] pour cette inscription se justifie par le double intérêt de cette dédicace :

[16] Sur la question onomastique de l'inscription, nous renvoyons à DELFERRIÈRE & EDMÉ 2018, p. 320-321.

[17] *CIL* XIII 2805 = *ILS* 4659 = *ILGL* 498. Pour la liste complète des mentions bibliographiques de la stèle, voir DELFERRIÈRE & EDMÉ 2018 et DELFERRIÈRE & EDMÉ 2019.

[18] MILLIN 1802, p. 146.

[19] N° d'inv. 2149 et 2245 d'après *LE BOHEC* 2015, p. 282.

[20] GOUDINEAU 2002, p. 313-314 ; HOSTEIN 2010, p. 51. Pour la bibliographie antérieure, voir *LE BOHEC* 2015, p. 282.

les divinités invoquées, tout d'abord, *Borvo* (ici noté *Bormo*) et *Damona*, sont représentées dans le secteur de Bourbon-Lancy et de Bourbonne-les-Bains, ce qu'avait bien souligné déjà Anatole Chabouillet dans son inventaire [21]. Mais cette dédicace est également l'occasion de connaître la descendance [22] de l'un des chefs éduens s'étant illustré durant la guerre des Gaules, *Epoedirix* [23], portant l'onomastique propre aux premiers citoyens qui ont bénéficié des faveurs de César après la conquête pour leur fidélité, les *primores Galliarum* [24].

L' « AVENTURE ARCHÉOLOGIQUE [25] » ET ÉPIGRAPHIQUE

Ces deux inscriptions ont ainsi fait l'objet de publications dès le XIX^e siècle, relayant des lectures erronées, trop hâtives du fait de leur condition de première publication [26]. Les lettres d'archéologues furent souvent l'occasion de faire connaître aux autres savants les découvertes d'inscriptions les plus récentes, et étaient bien souvent publiées dans les revues spécialisées afin d'en informer le public. C'est à travers ces publications qu'a pris place la querelle entre J. Chevrier (fig. 3) [27] et A.-J. Letronne (fig. 4) dans les numéros de la *Revue archéologique* de 1847. Avant d'entrer dans le vif du sujet, revenons quelques instants sur ces deux personnalités.

À Chalon-sur-Saône, J. Chevrier (1816-1883) est la figure centrale d'un réseau complexe d'érudits et de collectionneurs d'antiquités, à partir de 1850. En tant que peintre, graveur [28] et archéologue d'une très grande rigueur [29], il s'appuie sur tous les ressorts sociaux de son époque que sont les voyages et les relations épistolaires avec des grands scientifiques français et européens pour commencer la constitution d'un musée dans sa ville. Par ces échanges et en tant que cofondateur de la société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, J. Chevrier fait connaître beaucoup d'éléments de la collection du musée nouvellement fondé. Mais en tant que bourguignon, il s'attache à

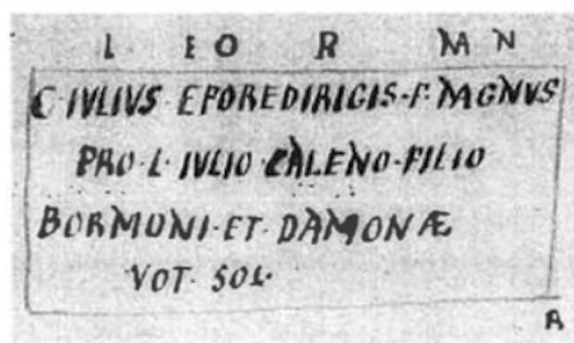


Figure 2

L'inscription d'*Epoedirix* de Bourbon-Lancy
(extrait de LE BOHEC 2015, p. 282, fig. 298a et b).
Photographie (détail) : H. Louis.

diffuser les découvertes faites en Saône-et-Loire. C'est dans ce contexte qu'il a décidé de faire connaître au milieu savant parisien, national mais également international, les inscriptions gallo-romaines de Bourbon-Lancy et notamment celle d'*Epoedirix* et du *pictor Diogenus*.

À Paris, A.-J. Letronne (1787-1848) est membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres [30] et directeur de l'École des Chartes l'année de sa mort [31]. En tant que philologue, archéologue et épigraphiste [32], il reçoit, afin de les analyser, de nombreux relevés d'inscriptions qu'il publie ensuite dans la *Revue Archéologique* dont il est l'éditeur.

[21] CHABOUILLET 1880, p. 65-85.

[22] Une autre inscription d'Autun (Saône-et-Loire) donne le nom d'un petit-fils d'*Epoedirix*, *Caius Iulius Proculus* : CIL XIII 2728 = ILGL 190.

[23] César, BG, VII, 38-40.

[24] Sur la prosopographie d'*Epoedirix*, voir BURNAND 2006, p. 244, n° 106.

[25] Nous reprenons ici l'expression de CHABOUILLET 1880, p. 81.

[26] Pour les commentaires sur la lecture de l'inscription de *Caius Iulius Magnus*, voir CHABOUILLET 1880, p. 80-82.

[27] Nous remercions vivement Benoît Maisonneuve, assistant de conservation du patrimoine au musée Vivant Denon de Chalon-sur-Saône, pour nous avoir fourni un cliché en très haute qualité de l'autoportrait de Jules Chevrier.

[28] BATAULT 1886, p. 53.

[29] BONNAMOUR 1984, p. 162 ; ELLY 1984.

[30] WALCKENAER 1860.

[31] BURNOUF, MAURY & WAILLY 1849.

[32] GARNIER 1850 ; GRAN-AYMERICH 2001, p. 412-413.



◀ Figure 3 : Jules Chevrier (1816-1883), *Autoportrait*, 1878, huile sur bois, 41 x 31 cm, musée Vivant Denon, Chalon-sur-Saône. Photographie : © Philipp Bernard (avec l'aimable autorisation du musée).

▲ Figure 4 : portrait d'Antoine-Jean Letronne par Housselin, d'après Barry. Lithographie de Fourquemin, avant 1848 (Frontispice de BURNOUF, MAURY & WAILLY 1849).

Ainsi, dans le fascicule 2 de la *Revue Archéologique* de 1847 [33], le savant parisien fait part de la découverte de la stèle après l'envoi d'un fac-similé (fig. 5) de J. Chevrier, par l'intermédiaire du maire de Bourbon-Lancy de l'époque, Paul Compin. Il mentionne seulement en une seule ligne la seconde inscription en renvoyant au catalogue de Louis-Aubin Millin. De là, il propose une lecture et une interprétation établissant, dès le titre de l'article, un parallèle avec le monde de la peinture grecque, du fait de l'origine du nom Diogène [34]. Sa connaissance des auteurs anciens le pousse également à restituer le nom *Alpi(no)*, en se remémorant un certain *Alpinus* présent dans un vers d'Horace. Le manque d'avancée dans les études épigraphiques à l'époque explique la conclusion qu'il émet sur l'origine (un peintre grec qui est venu s'établir en Gaule pour exercer ses talents) et la datation estimée de la stèle (I^{er} siècle ap. J.-C.), sur le constat de belles lettres qui ne peuvent dater que de la période faste de l'Empire selon les critères du XIX^e siècle. Le constat d'un art grec ayant pénétré la Gaule se poursuit d'ailleurs dans son article en établissant une comparaison avec le trésor de Berthouville [35] (près de Bernay dans l'Eure), qui par son raffinement ne pouvait être que l'œuvre d'artisans grecs, et non pas de gallo-romains, ce qui apparaissait totalement inconcevable à l'époque. La fin de l'article confirme donc l'intérêt tout relatif de

l'inscription selon l'érudit qui, en bon helléniste, n'a prêté attention à celle-ci que pour la mention d'un nom grec [36].

J. Chevrier, en réponse à cet article, envoie une lettre à Letronne datée du 29 novembre 1846, afin de contextualiser la première lecture et d'en apporter des modifications, permettant par ailleurs au lecteur de connaître sa méthode de travail [37]. Cette lettre fut publiée, à la demande du savant chalonnais, dans la livraison suivante de la *Revue archéologique* de 1847, mais annotée par Letronne en guise de réponse.

[33] Article repris dans une publication rassemblant les contributions de Letronne dans cette revue : LETRONNE 1849, p. 255-257.

[34] Cette déduction peut paraître quelque peu simpliste pour les épigraphistes modernes qui relativisent la portée ethnique d'un nom : ainsi, ce n'est pas parce que l'on porte un nom grec que l'on est obligatoirement d'origine grecque, mais cela révèle une certaine sensibilité à la culture hellénistique. Mais ces considérations onomastiques, au XIX^e siècle, étaient encore inconnues.

[35] Sur le trésor de Berthouville et l'histoire de sa découverte, voir AVISSEAU-BROUSTET & COLONNA 2017.

[36] LETRONNE 1847, p. 514 : « Ceci m'a paru donner de l'intérêt à cette petite inscription qui, sans le nom du peintre grec, serait fort insignifiante. »

[37] CHEVRIER 1847.



Figure 5
Relevé de la stèle
par Jules Chevrier,
envoyé à Antoine-
Jean Letronne par
l'intermédiaire de
Paul Compin (Extrait
de LETRONNE 1847,
p. 513).

J. Chevrier signale ainsi la mauvaise lecture du fac-similé, du fait d'un nettoyage plus minutieux de la stèle par ses soins révélant un B au lieu d'un P et corrigeant par conséquent *Alpi* en *Albi* [38]. La lettre cependant fut l'occasion pour Chevrier de signaler, à demi-mot, le manque de rigueur de la part de Letronne à plusieurs niveaux : l'érudit local rappelle tout d'abord que c'est lui l'inventeur de l'inscription, et que par conséquent son nom aurait dû être signalé dans l'article, comme « part qui [lui] revient [39] », ce à quoi le savant parisien ajoute en note de manière assez ironique : « J'aurais accordé, de grand cœur, cette part à M. Chevrier, si la lettre de M. Compin eût fait mention de lui. Il est de toute justice que le zèle des archéologues reçoive de nous la seule récompense qu'il soit en notre pouvoir de leur donner, la mention publique de leurs découvertes et de notre reconnaissance [40] ».

Dans cette même lettre, Chevrier rappelle en outre le sort de la seconde inscription de Bourbon-Lancy, qui a été mal publiée jusque-là, et en livre une lecture assurée, puisqu'il l'a vue, comme dans le cas de la stèle du *pictor*. Letronne annote cette lecture de Chevrier en minimisant les corrections apportées qui ne rendent pas nécessaire une nouvelle publication à ses yeux [41]. Cette erreur de jugement de la part du savant est critiquée trente-trois ans plus tard par A. Chabouillet, qui appuie la lecture de Chevrier et rejette la « note aigre-douce [42] » de Letronne qui n'avait pas voulu considérer de plus près les modifications de lectures apportées. La lettre de Chevrier se conclut en rappelant, avec une ironie à peine voilée,

le rôle de chacun des deux savants : « À vous, illustre archéologue, l'honneur d'expliquer et de commenter ces inscriptions ; à moi, modeste antiquaire, celui d'avoir découvert l'une et rétabli l'autre [43] ». Ce parallélisme met bien en avant la complémentarité, menant parfois au conflit comme ici, des deux versants de l'archéologie de cette époque : celui qui se concentre sur l'analyse savante des objets découverts mais qui ne se déplace pas (A.-J. Letronne), et celui qui œuvre sur le terrain et qui observe *in situ* (J. Chevrier).

Il est à signaler, suite à ce court échange scientifique, la réédition de l'article de Letronne deux ans plus tard, dans un recueil de ses travaux publiés dans la *Revue*, dans laquelle une dernière note renvoie sobrement à la réponse de Chevrier, en nommant son statut de membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, et sa nouvelle lecture de l'inscription [44]. Enfin, l'article d'A. Chabouillet de 1880 recensant les inscriptions qui mentionnent les divinités *Borvo* et *Damona* reprend ce dossier afin de rétablir la juste lecture de l'inscription de *Caius Iulius Magnus*, et montrer que la lecture ne fut pas établie pendant trente ans à cause de la méprise de Letronne : « Je dirai seulement qu'il est regrettable que Letronne, entraîné par une idée préconçue, n'ait pas arrêté un instant son pénétrant esprit sur la fidèle transcription de M. Chevrier. Il l'aurait certainement signalée lui-même en la commentant, et elle ne serait pas restée pour ainsi dire comme non avenue pour de longues années [45] ».

DEUX FIGURES POUR DEUX CONCEPTIONS DE L'ARCHÉOLOGIE AU MILIEU DU XIX^E SIÈCLE

L'échange houleux entre Letronne et Chevrier peut être vu comme un témoignage de l'impasse dans laquelle était l'archéologie et plus particulièrement l'épigraphie française vers le milieu du XIX^e siècle.

[38] *Ibid.*, p. 583.

[39] *Ibid.*, p. 584.

[40] *Ibid.*, p. 584.

[41] *Ibid.*, p. 583 : « Elle n'est pas si mal écrite. Il n'y a qu'une seule variante : BORMONIEE DAMONAE, au lieu de BORMONI. ET. DAMONAE ; Mais Millin avait déjà proposé la correction. Cette légère différence ne me paraissait pas assez importante pour rendre nécessaire une seconde publication ».

[42] CHABOUILLET 1880, p. 82.

[43] CHEVRIER 1847, p. 584 ; WALTZING 1892, p. 18-19.

[44] LETRONNE 1849, p. 257.

[45] CHABOUILLET 1880, p. 82.

À l'échelle internationale, si le milieu des savants français avait des ramifications en Italie et en Afrique [46], le réseau prussien était toutefois beaucoup plus étendu, particulièrement dans la péninsule italienne [47] et en contact direct avec les savants du pays. Les épigraphistes français entretenaient avec eux des rapports plus rares et avaient plus de difficultés à former de nouveaux chercheurs pour rivaliser avec les jeunes chercheurs prussiens [48]. Le contexte scientifique dans lequel prend place la discussion sur ces inscriptions explique les rapports de force auxquels le lecteur/chercheur est confronté en parcourant cette documentation. La science épigraphique française en tant que telle n'était en effet pas complètement définie à cette époque, et les travaux consistaient plus en un catalogage simple d'inscriptions trouvées et recopiées, qu'en une mise en série systématique des inscriptions découvertes, quoique Letronne amorce cette réflexion dans ses travaux [49]. Dans sa série d'articles retraçant l'histoire de l'épigraphie en 1886 à partir des notes de Léon Renier, l'archéologue René du Coudray de la Blanchère évoque en effet la méthode balbutiante de cette toute jeune discipline, notamment en France, qui a suivi avec un temps de retard le mouvement de l'Italie – sous l'impulsion de Bartolomeo Borghesi [50] – et de l'Allemagne dans l'acquisition des connaissances épigraphiques et historiques, même parmi les « savants de premier ordre [51] ». Cette analyse presque contemporaine de la part de ce spécialiste des inscriptions africaines est intéressante pour appréhender la vision des épigraphistes sur leur propre science : le point de vue de Coudray de la Blanchère nous replace ainsi dans la perspective d'un savant réfléchissant sur l'histoire de sa spécialité moins d'un demi-siècle après l'expansion de l'épigraphie raisonnée. De plus, en France, la bataille dans les années 1830 pour le projet de recueil des inscriptions nationales entre Philippe Le Bas et Prosper Mérimée [52] cristallisa à elle seule les oppositions entre savants français, creusant ainsi

leur retard dans la discipline par rapport à l'Italie et la Prusse. Le manque d'unité de ces derniers est en effet d'autant plus perceptible avec l'échec du projet d'un *corpus* général des inscriptions latines dirigé par la France [53]. Les échanges entre Letronne et Chevrier se placent donc à un moment charnière pour l'épigraphie européenne dans laquelle coopération internationale et rivalités scientifiques et politiques s'entremêlent. Il faut également noter qu'en France, l'archéologie avait en outre des difficultés à s'imposer elle aussi en tant que discipline à part entière dans les milieux universitaires, tant parisiens que provinciaux [54]. La confusion entre histoire, épigraphie et archéologie dans les chaires d'enseignement fut effectivement prégnante durant le XIX^e siècle, reléguant la science archéologique aux sociétés savantes parisiennes et provinciales, excluant de ce fait la discipline des bancs universitaires, tout en employant néanmoins les archéologues à des postes d'histoire, de philologie et d'épigraphie [55]. Il y eut donc une évolution parallèle de l'université, qui cantonnait les archéologues à un enseignement traditionnel, et des sociétés savantes, qui agissaient sur le terrain pour faire part des nouvelles découvertes, toujours plus nombreuses durant cette période.

L'étude de cette correspondance par revue interposée illustre les débats que pouvaient susciter les inscriptions à une époque où les connaissances se limitaient encore à l'histoire événementielle, que livraient les sources littéraires antiques ; les *realia*, dont les témoignages épigraphiques livrent un aperçu, n'étaient à ce moment-là que peu abordés [56]. Nous avons d'un côté un savant parisien, A.-J. Letronne, qui a une connaissance encyclopédique, raisonnée, centralisant les inscriptions à Paris sans les voir *in situ* [57] et étudiant les découvertes sur le territoire français à travers le prisme des découvertes étrangères et de son parcours d'helléniste, et de l'autre côté, J. Chevrier qui est l'homme de terrain, l'archéologue œuvrant pour le patrimoine local et ayant accès aux découvertes, doublé d'un sens artistique aiguisé

[46] GRAN-AYMERICH 2012, p. 19-20.

[47] GRAN-AYMERICH 2011 ; GRAN-AYMERICH 2012, p. 21.

[48] GRAN-AYMERICH 2012, p. 22.

[49] GRAN-AYMERICH 1998, p. 59 ; FEYEL 2001, p. 84.

[50] GRAN-AYMERICH 1998, p. 59.

[51] COUDRAY DE LA BLANCHÈRE 1886, p. 284.

[52] Pour les détails sur cette querelle et ses implications politiques et scientifiques, voir SANGARNÉ 1999.

[53] Ce projet avorté en France fut ensuite confié à l'Académie de Berlin, sous la direction de Theodor Mommsen, Wilhelm Henzen et Giovanni Battista De Rossi,

qui éditèrent le premier volume en 1863 (SCHEID 1982 ; GRAN-AYMERICH 2012, p. 21-22 ; TRAMUNTO 2006).

[54] Sur la question des résistances universitaires à l'enseignement de l'archéologie, voir PERRIN-SAMINADAYAR 2001 qui renvoie à la bibliographie sur la question, p. 53-56.

[55] *Ibid.*, p. 60-61.

[56] Sur cette opposition de conceptions de l'histoire durant la première moitié du XIX^e siècle, et plus particulièrement sur l'aspect novateur de B. Borghesi, voir COUDRAY DE LA BLANCHÈRE 1886, p. 286-287.

[57] PERRIN-SAMINADAYAR 2001, p. 77.

lui permettant de cerner avec acribie les détails figurant sur les inscriptions [58]. Deux manières de pratiquer l'épigraphie se révèlent donc à travers cet échange, dans ce contexte d'essor de la discipline, mettant en relation, voire en conflit, l'archéologie de terrain et la connaissance historique traditionnelle.

LETRONNE ET CHEVRIER, L'ILLUSTRATION DE LA CORRESPONDANCE COMME LIEU DE JOUTE SCIENTIFIQUE

Ces querelles épigraphiques renvoient par ailleurs à la conception de A.-J. Letronne du conflit comme moteur du progrès de la recherche, le plaçant ainsi à contre-courant des réflexions scientifiques de ses collègues [59]. Le XIX^e siècle vit de plus se multiplier la diffusion de faux épigraphiques [60], du fait de l'engouement de l'archéologie à cette époque, entraînant cet érudit à user d'une certaine méfiance quant aux relevés de terrain que ses correspondants lui faisaient parvenir dans son cabinet parisien [61]. La réponse apparemment détachée de ce dernier aux remarques de Chevrier renvoie probablement à cette constante méfiance que son expérience l'a incité à avoir. Ayant beaucoup communiqué sur ses idées et sa conception de l'archéologie dans ses travaux et correspondances, il a livré en outre la preuve d'une méthodologie et d'un recul sur l'interprétation des découvertes qui permettent de relativiser l'impact de son jugement à propos de la stèle funéraire de Bourbon-Lancy. Lui-même admit, à l'occasion d'un compte rendu, que la prudence ne doit pas empêcher de faire des rapprochements qui seront remis en cause par la suite, du fait même du caractère encore fragmentaire des connaissances des sociétés anciennes : « Dans les recherches de la nature de celles-ci, où il s'agit de combiner entre eux un très petit nombre de faits isolés, les seuls qui nous ont été conservés de toute une histoire, il est impossible de répondre que cette combinaison sera toujours juste, et confirmée par les monuments qui pourront être découverts plus tard ; cependant il est utile de les coordonner à mesure qu'ils se présentent, sauf à modifier ensuite plus ou moins la théorie qu'on a fondée sur eux. [...] Voilà à quoi il faut s'attendre

souvent dans les recherches de numismatique et d'histoire. Ces chances d'erreur sont inévitables, et elles ne doivent effrayer personne, ni empêcher les savans (*sic*) de produire leurs opinions au grand jour [62] ».

On est amené par cette « aventure » épistolaire à constater les différences de points de vue, entre le chercheur local, qui voit, observe, transfère aux érudits qui eux-mêmes interprètent et théorisent ces nouvelles découvertes, de manière plus ou moins heureuse. Nous avons là l'illustration de cette période transitoire où la gestion des découvertes sur le territoire national et l'érudition encyclopédique se confrontent, ouvrant ainsi de nouvelles questions épistémologiques à l'épigraphie et à l'archéologie. Illustration également de la réflexivité de ces correspondances scientifiques qui constituent, pour les savants qui écrivent, les traces d'une étape de la recherche en cours : elles ont ainsi autant une valeur de documentation pour les chercheurs travaillant sur les inscriptions, qu'une valeur presque performative, où l'acte de correspondre sur la science pose et met en scène les relations, ici d'opposition, entre les épistoliers [63], et cela est d'autant plus vrai lorsque la correspondance est amenée à être publiée dans une revue, exposant ainsi les divergences et les rapports d'autorité aux yeux des autres scientifiques. Le rapport de force entre Letronne, à l'érudition reconnue, alors directeur de la *Revue archéologique* et contrôlant donc l'information qui y était diffusée, et Chevrier, savant chalonnais actif n'ayant que la correspondance comme moyen d'action, influe sur la lecture de l'inscription : celle de Letronne s'impose *de facto*, jusqu'à la rectification de Chabouillet, trente ans plus tard. ■

[58] Sa maîtrise de la gravure des monuments antiques était reconnue par ses collègues de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône (BATAULT 1886, p. 53).

[59] FEYEL 2001, p. 86.

[60] Sur la question des faux épigraphiques et de leur diffusion, voir WALTZING 1892, p. 23- 25.

[61] FEYEL 2001, p. 67.

[62] LETRONNE 1822, p. 495.

[63] À propos de la réflexivité des correspondances scientifiques, JACOB 2008, p. 14.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer toute notre gratitude envers Lorenzo Calvelli, Professore associato di Storia romana ed Epigrafia latina dell'Università Ca' Foscari di Venezia, pour sa relecture et ses conseils avisés qui ont permis d'enrichir cet article.

BIBLIOGRAPHIE

Sources anciennes

César, *BG* = César, *Guerre des Gaules*, t. II, livres V-VIII, trad. L-A. Constans, Les Belles Lettres, Paris, 2014 (Coll. des Universités de France, Série latine).

Bibliographie générale

AVISSEAU-BROUSTET, Mathilde & COLONNA, Cécile, 2017, « Le trésor de Berthouville, une découverte "inattendue autant que merveilleuse" », dans Mathilde Avisseau-Broustet & Cécile Colonna (éd.), *Le luxe dans l'Antiquité. Trésors de la Bibliothèque nationale de France*, catalogue d'exposition, Arles, p. 28-55.

BATAULT, Henri, 1886, « Notice sur la vie et les travaux de Jules Chevrier, fondateur du Musée de Chalon-sur-Saône, décédé le 15 octobre 1883 », dans Émile Meulien (éd.), *Catalogue et description des objets d'art des temps préhistoriques de l'Antiquité et du Moyen Âge légués au musée par Jules Chevrier*, Chalon-sur-Saône, p. 49-55.

BONNAMOUR, Louis, 1984, « Jules Chevrier, archéologue et précurseur », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône* 53, p. 159-170.

BULLIOT, Jacques-Gabriel, 1890, « Séance du 8 mai 1890 », *Mémoires de la Société Éduenne* 18, nouvelle série, p. 485-492.

BURNOUF, Eugène, MAURY, Alfred & WAILLY, Natalis-Joseph de, 1849, *Notices sur J.-A. Letronne, membre de l'Institut, et discours prononcés à ses funérailles, le samedi 16 décembre 1848*, Paris.

CHABOUILLET, Anatole, 1880, « Notice sur des inscriptions et des antiquités provenant de Bourbonne-les-Bains données par l'État à la Bibliothèque Nationale suivi d'un essai de catalogue général des monuments épigraphiques relatifs à *Borvo* et *Damona* », *Revue Archéologique* 39, p. 18-37 et 65-85, pl. III-V.

CHEVRIER, Jules, 1847, « Lettre à M. Letronne sur le nom romain du peintre grec Diogène », *Revue Archéologique* 3^e année, 2, p. 583-584.

COUDRAY DE LA BLANCHÈRE, René du, 1886, « Histoire de l'épigraphie romaine depuis les origines jusqu'à la publication du corpus, rédigée sur les notes de Léon Renier (suite) », *Revue Archéologique* 8, 3^e série, p. 277-300.

COURTÉPÉE, Claude & BÉGUILLET, Edme, 1848, *Description générale et particulière du duché de Bourgogne : précédée de l'abrégé historique de cette province* 3 (2^{ème} éd. augmentée), Dijon.

DELFERRIÈRE, Nicolas & EDME, Anne-Laure, 2018, « L'épithaphe du *pictor* de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire) : une inscription funéraire gallo-romaine méconnue », dans Julien Boislève, Alexandra Dardenay & Florence Monier (éd.), *Peintures murales et stucs d'époque romaine. Études toichographologiques, Actes du 29^e colloque de l'Association Française pour la Peinture Murale Antique (AFPMA) de Louvres (Val-d'Oise), 18-19 novembre 2016*, Bordeaux (Pictor 7), p. 317-324.

DELFERRIÈRE, Nicolas & EDME, Anne-Laure, 2019, « Deux stèles funéraires gallo-romaines liées aux *pictores*, en remploi à Sens (Yonne) et à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire) », dans Vassiliki Gaggadis-Robin & Nicolas de Larquier (dir.), *La sculpture et ses remplois, Actes des II^{es} rencontres autour de la sculpture romaine*, Bordeaux (L'atelier du sculpteur 1), p. 153-163.

DESSAU, Hermann, 1892-1916, *Inscriptiones Latinae Selectae*, Berlin.

ELLY, Claude, 1984, « Jules Chevrier (1816-1883) », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône* 53, p. 151-158.

FEYEL, Christophe, 2001, « Antoine-Jean Letronne et l'archéologie de son temps », dans Hélène Millot & Corinne Perrin-Saminadayar (éd.), *Rêver l'archéologie au XIX^e siècle : de la science à l'imaginaire*, Paris, p. 65-88.

GARNIER, Édouard, 1850, « Notice sur la vie et les ouvrages de M. Letronne », *Moniteur Universel* 2 janvier, p. 1-8.

GOUDINEAU, Christian, 2002, « Dynasties gauloises, dynasties romaines, dans les Trois Gaules », dans Vincent Guichard & Franck Perrin (dir.), *L'aristocratie celte à la fin de l'âge du Fer (II^e siècle avant J.-C. - I^{er} siècle après J.-C.)*, Actes de la table ronde organisée par le Centre archéologique européen du Mont Beuvray et l'UMR 5594 du CNRS, université de Bourgogne, Glux-en-Glenne, 10-11 juin 1999, Glux-en-Glenne (Bibracte 5), p. 311-317.

GRAN-AYMERICH, Ève, 1998, *Naissance de l'archéologie moderne, 1798-1945*, Paris.

- GRAN-AYMERICH, Ève, 2001**, *Dictionnaire biographique d'archéologie, 1798-1945*, Paris.
- GRAN-AYMERICH, Ève, 2011**, « Épigraphie française et allemande au Maghreb. Entre collaboration et rivalité (1830-1914) », *Mitteilungen des Deutschen Archäologischen Instituts. Römische Abteilung* 117, p. 567-600.
- GRAN-AYMERICH, Ève, 2012**, « L'archéologie européenne à Rome, de 1829 à 1875 : la "belle internationalité" de la science franco-allemande », *Archéologies méditerranéennes, Revue germanique internationale* 16, p. 13-28.
- HIRSCHFELD, Otto & ZANGEMEISTER, Carolus (éd.), 1899**, *Corpus Inscriptionum Latinarum*, XIII, *Inscriptiones trium Galliarum et Germaniarum Latinae*, Berlin.
- HOSTEIN, Antony, 2010**, « D'Eporedirix à Iulius Calenus, du chef éduen au chevalier romain (I^{er} s. av.-I^{er} s. ap. J.-C.) » dans François Chausson (éd.), *Occidents romains. Sénateurs, chevaliers, militaires et notables dans les provinces d'Occident*, Paris, p. 49-80.
- JACOB, Christian, 2008**, « Le miroir des correspondances », dans Corinne Bonnet & Véronique Krings (éd.), *S'écrire et écrire sur l'Antiquité. L'apport des correspondances à l'histoire des travaux scientifiques*, Actes du colloque de Toulouse, 17-19 novembre 2005, Grenoble, p. 7-17.
- LETRONNE, Jean-Antoine, 1822**, « Antiquités grecques du Bosphore cimmérien, publiées et expliquées par M. Raoul-Rochette », *Journal des Savants*, août 1822, p. 489-498.
- LETRONNE, Jean-Antoine, 1847**, « Épitaphe latine d'un peintre grec établi dans la Gaule », *Revue archéologique* 3^e année, 2, p. 512-514.
- LETRONNE, Jean-Antoine, 1849**, « Épitaphe latine d'un peintre grec établi dans la Gaule », dans Jean-Antoine Letronne, *Mémoires et documents publiés dans la Revue archéologique*, Paris, p. 255-257.
- LE BOHEC, Yann, 2015**, *Inscriptions de la cité des Éduens. Inscriptions sur pierre. Inscriptiones latinae Galliae Lugdunensis (ILGL). 2. Aedui (L.Aed.)*, Barcelona (Instrumenta 50).
- MILLIN, Aubin-Louis, 1802**, *Monuments antiques, inédits ou nouvellement expliqués : collection de statues, bas-reliefs, bustes, peintures, mosaïques, gravures, vases, inscriptions, médailles et instruments tirés des collections nationales et particulières et accompagnés d'un texte explicatif*, tome I, Paris.
- PERRAULT-DABOT, Anatole-Denis, 1905**, *L'ancienne église Saint-Nazaire à Bourbon-Lancy*, Paris.
- PERRIN-SAMINADAYAR, Corinne, 2001**, « Les résistances des institutions scientifiques et universitaires et l'émergence de l'archéologie comme science », dans Hélène Millot & Corinne Perrin-Saminadayer (éd.), *Rêver l'archéologie au XIX^e siècle : de la science à l'imaginaire*, Paris, p. 47-64.
- REBOURG, Alain, 1994**, *La Saône-et-Loire*, Paris (Carte archéologique de la Gaule 71/3).
- ROUVIER-JEANLIN, Micheline, JOLY, Martine & NOTET, Jean-Claude, 1990**, *Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire). Un atelier de figurines en terre cuite gallo-romaines (les fouilles du Breuil 1985-1986)*, Paris (Documents d'Archéologie Française 25).
- SANGARNÉ, Sylvie, 1999**, « Les tentatives françaises d'édition d'un recueil des inscriptions latines (C.I.L.). La guerre des comités (1835-1839) », *Cahiers d'Histoire* 44, p. 105-126.
- SCHEID, John, 1982**, « Le projet français d'un recueil général des inscriptions latines », dans Alda Calbi (éd.), *Bartolomeo Borghesi. Scienza e libertà, Colloquio internazionale AIEGL Bologna 1981*, Bologna, p. 337-353.
- TRAMUNTO, Maria, 2006**, « Il carteggio Ramelli-Borghesi e Ramelli-Des Vergers: il progetto francese di un *Corpus inscriptionum latinarum* », dans Maria Federica Petracchia (dir.), *Camillo Ramelli e la cultura antiquaria dell'Ottocento*, Roma (Studia archeologica 149), p. 39-58.
- VURPILLOT, Damien, 2012**, « Bourbon-Lancy », dans Nicolas Coquet, Pierre Nouvel, Stéphane Venault & Jonhattan Vidal (dir.), *Agglomérations antiques de Bourgogne, Franche-Comté et Champagne méridionale. Inventaire archéologique, cartographie et analyses spatiales*, Rapport d'activité 2012, Projet Collectif de Recherche, Université de Franche-Comté, Besançon, p. 44-52.
- VURPILLOT, Damien, 2014a**, *Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire) : synthèse des découvertes archéologiques*, Rapport du Projet Collectif de Recherche, Agglomérations antiques de Bourgogne, Franche-Comté et Champagne méridionale : Inventaire archéologique, cartographie et analyses spatiales, Université de Franche-Comté, Besançon.
- VURPILLOT, Damien, 2014b**, « Bourbon-Lancy, Saône-et-Loire », dans Stéphane Venault (dir.), *Agglomérations antiques de Bourgogne, Franche-Comté et Champagne méridionale. Inventaire archéologique, cartographie et analyses spatiales*, Rapport du Projet collectif de recherche, Besançon, p. 120-136.
- VURPILLOT, Damien, 2016**, *Les sanctuaires des eaux en Gaule de l'est : origine, organisation et évolution (I^{er} siècle av. J.-C.-IV^e siècle ap. J.-C.)*, Thèse de doctorat, Université de Franche-Comté, Besançon.
- WALCKENAER, Charles-Anathase, 1860**, « Éloge de A.-J. Letronne, lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans sa séance annuelle du 16 août 1850 », dans Antoine-Jean Letronne, *Mélanges d'érudition et de critique historique*, Paris, p. I-XXV.
- WALTZING, Jean-Pierre, 1892**, *Le recueil général des inscriptions latines (Corpus Inscriptionum Latinarum) et l'épigraphie latine depuis 50 ans*, Louvain.

ENTRE LE COURAGE ET LA PEUR : POLITISATION ET DÉPOLITISATION DU PEUPLE ATHÉNIEN

Julián GALLEGO

Professeur d'histoire grecque
Instituto de Historia Antigua y Medieval
Universidad de Buenos Aires/PEFSCEA-CONICET
julianalejandrogalleo@gmail.com

RÉSUMÉ

L'article analyse la prise de décision à l'assemblée athénienne à partir de quelques remarques de Thucydide. L'auteur signale l'importance accordée au courage comme une condition subjective du peuple inhérente à la délibération selon le vocabulaire utilisé, ce qui implique de considérer des éléments à la fois rationnels et émotionnels dans la configuration des discours persuasifs ainsi que dans l'interaction entre les orateurs et le public. Sur cette base, le rôle actif des citoyens à l'assemblée est considéré en le

comparant à la performance des spectateurs au théâtre. Enfin, les effets de la disparition du courage et de son remplacement par la peur sur la pensée à l'assemblée sont étudiés à partir de ce dont témoigne Thucydide concernant le coup d'État oligarchique de 411.

MOTS-CLÉS

Athènes,
démocratie,
peuple,
assemblée,
pensée,
décision,
courage,
peur.

The article analyses the decision-making in the Athenian assembly from some remarks of Thucydides. Emphasis is placed on the importance of courage as a subjective condition of the people inherent to deliberation according to the vocabulary he uses, which implies considering both rational and emotional elements in the configuration of persuasive discourses as well as in the interaction between orators and public. On this basis, it is considered and compared the active role of citizens in the assembly in relation to the performance of spectators at the theatre.

Finally, the effects of the disappearance of courage and its replacement by fear on the process of thinking in the assembly are studied from what Thucydides testifies about the oligarchic coup d'État of 411.

KEYWORDS

Athens,
democracy,
people,
assembly,
thinking,
decision,
courage,
fear.

I

En racontant les effets de la représentation de *La prise de Milet* de Phrynichos, Hérodote fait apparaître parmi les Athéniens un contraste dans leur attitude au théâtre, d'une part, et à l'assemblée, de l'autre. La réaction affective du public au théâtre avait été celle d'un choc intense : l'audience fondit en larmes, dit-il, puisque le poète montrait la douleur des Milésiens face à la conquête perse ; mais cet état d'angoisse collective ne disparut pas après la fin du spectacle. L'assemblée qui suivit parut essayer de contrôler rationnellement cet effet : les Athéniens, poursuit l'historien, condamnèrent le poète à une amende et interdirent de représenter une nouvelle fois la pièce, décret qu'ils adoptèrent peut-être lors de l'assemblée habituellement tenue après le festival [1]. Mais l'opposition entre ces deux attitudes est-elle si profonde ? Autrement dit, lorsque l'assemblée a pris cette décision concernant la pièce de Phrynichos, l'a-t-elle fait en développant un processus purement « réfléchi », sans se laisser guider par l'angoisse que les Athéniens avaient vécue ? Afin de répondre à cette question, nous nous proposons d'étudier la présence des facteurs émotionnels et rationnels dans l'élaboration d'une décision à l'assemblée athénienne.

Avant de procéder à l'analyse, il convient de définir les notions et les concepts mobilisés ici, qui font référence aux conditions émotionnelles et rationnelles du peuple réuni à l'assemblée, en tant que corps politique. Ce sont les conditions que j'appelle « subjectives ». Elles ne sont pas fixes, elles évoluent selon les circonstances et les réponses du corps politique à celles-ci. Dans ce contexte, la subjectivation est comprise comme l'ensemble des procédures collectives par lesquelles un corps politique est configuré, dans la mesure où il excède les formes de pouvoir et de contrôle instituées ; à partir d'un excès produit dans une situation déjà organisée, un processus subjectivant est configuré au-delà des conditions de ladite situation, ce qui modifie ces conditions. A contrario, la désobjectivation fait référence à une façon de réagir marquée par l'impuissance face aux circonstances : le corps politique, à la merci de ce qui lui arrive, perd la possibilité de s'y

opposer et de faire quelque chose qui peut excéder les circonstances qui lui sont imposées. C'est un procédé subjectif qui prive le sujet de sa possibilité de décision et de sa responsabilité [2].

II

Commençons par l'oraison funèbre que Thucydide prête à Périclès, prononcée vers 430 av. J.-C. Grâce à l'étude de Nicole Loraux, il est apparu clairement qu'il s'agissait d'un genre discursif de nature politique, uniquement athénien, dans lequel se développe une représentation de la démocratie athénienne donnée par elle-même [3]. Liée à la pratique des funérailles publiques pour honorer les citoyens tombés au combat, l'oraison funèbre prononcée par des dirigeants illustres est un modèle idéologique, c'est le discours officiel donnant l'image d'Athènes comme celle d'une cité unie et sans conflit, une parfaite totalité. Cette Athènes imaginaire, certainement le fruit d'un processus d'idéalisation, ne nous empêche pas de percevoir la place que les Athéniens accordaient à la prise de décision politique.

En ce sens, un passage de ce discours mérite d'être examiné de plus près : « Ceux qui (τοῖς αὐτοῖς) participent au gouvernement de la cité peuvent s'occuper aussi de leurs affaires privées et ceux que (ἐτέροις) leurs occupations professionnelles absorbent, peuvent se tenir fort bien au courant (μὴ ἐνδεῶς γινῶναι) des affaires publiques. Nous sommes en effet les seuls à penser (νομίζομεν) qu'un homme ne se mêlant pas de politique mérite de passer, non pour un citoyen paisible, mais pour un citoyen inutile. Nous intervenons tous personnellement dans le gouvernement de la cité au moins par vote ou même en présentant à propos nos suggestions (οἱ αὐτοὶ ἤτοι κρίνομεν γε ἢ ἐνθυμούμεθα ὀρθῶς τὰ πρᾶγματα). Car nous ne sommes pas de ceux

[1] Hérodote, VI, 21, 2 ; LORAUX 1999, p. 68-70. Sur l'assemblée après les Dionysies, WILSON 2000, p. 166-167 et n. 54-56 ; VILLACÈQUE 2013a, p. 139-144.

[2] Sur toutes ces questions, voir LEWKOWICZ 2004.

[3] Thucydide, II, 35-46 ; LORAUX 1993 ; récemment, SHEAR 2013 ; PROIETTI 2015.

qui pensent que les paroles nuisent à l'action (οὐ τοὺς λόγους τοῖς ἔργοις βλάβην). Nous estimons plutôt qu'il est dangereux de passer aux actes, avant que la discussion nous ait éclairés (προδιδοχθῆναι μᾶλλον λόγῳ) sur ce qu'il y a à faire. Une des qualités encore qui nous distingue entre tous, c'est que nous savons tout à la fois faire preuve d'une audace extrême (τολμᾶν τε οἱ αὐτοὶ μάλιστα) et n'entreprendre rien qu'après mûre réflexion (ἐκλογίζεσθαι) [4].

La dernière partie de cet extrait montre clairement la place des aspects émotionnels et rationnels dans la décision politique, dans la mesure où elle met en évidence que l'une des caractéristiques remarquables des Athéniens est à la fois d'avoir de l'audace (τολμᾶν) et de bien réfléchir (ἐκλογίζεσθαι) à propos de ce qu'ils vont entreprendre. Il semble y avoir un certain télescopage dans l'usage conjoint de ces deux verbes : d'une part, la mesure des Athéniens à réfléchir avant d'agir est reconnue ; de l'autre, il est indiqué qu'ils possèdent une audace extrême. Il est indéniable que τολμᾶν, entendu ici comme « audace », acquiert une connotation positive, proche de l'idée de « courage » [5] ; mais le terme peut également avoir une signification négative, comme nous le verrons dans les *Lois* de Platon.

En analysant tout le passage qui se conclut sur cette conviction péricléenne, on peut constater qu'il existe une tension entre les intérêts antithétiques de la vie privée et de la vie publique que les Athéniens ont été capables de conjuguer [6]. Dans ce discours, tel que Thucydide le restitue, ce point est développé en

trois parties bien définies. La première partie parle des Athéniens en tant qu'individus (τοῖς αὐτοῖς) habitués à s'occuper autant de leurs affaires particulières – parce qu'ils (ἐτέροις) sont engagés dans leurs travaux spécifiques – que des affaires politiques, pour lesquelles ils ne manquent pas de compétence (μὴ ἐνδεῶς γινῶναι). La deuxième partie fait allusion à la multitude assemblée pour débattre de la politique [7]. La décision est prise par les Athéniens eux-mêmes (οἱ αὐτοὶ κρίνομεν) [8], qui réfléchissent avec pertinence aux affaires publiques (ἐνθυμούμεθα ὀρθῶς τὰ πράγματα) et jugent (νομίζομεν) celui qui n'y prend aucune part non comme un homme paisible mais comme un être inutile. La troisième partie fait référence à la puissance des paroles, qui ne nuisent pas aux actions (οὐ τοὺς λόγους τοῖς ἔργοις βλάβην) car, au contraire, les Athéniens s'instruisent d'avance par le discours (προδιδοχθῆναι μᾶλλον λόγῳ) sur ce qu'il faut faire [9].

Deux plans énonciatifs différents sont utilisés pour attester que, dans l'espace public, il y a une résolution de la multiplicité et l'hétérogénéité des individus au profit de la collectivité [10]. En effet, si pour se référer à la vie privée des particuliers on parle de τοῖς αὐτοῖς et de ἐτέροις, (« les mêmes », « les autres »), quand on évoque l'activité politique « nous » est le seul moyen d'énonciation qui subsiste grâce à l'usage de formes verbales répétées à la première personne du pluriel : νομίζομεν, κρίνομεν, ἐνθυμούμεθα (« nous jugeons », « nous pensons », « nous réfléchissons »).

Dans ce contexte, l'emploi du verbe ἐνθυμούμεθα

[4] Thucydide, II, 40, 2-3. Les traductions de la *Guerre du Péloponnèse* dont celles de Denis Roussel (Hérodote-Thucydide, *Œuvres complètes*, introduction par J. de Romilly, Paris, 1964).

[5] Il est possible d'évoquer dans ce contexte la différence entre τολμᾶν et ἀνδρεία. Ce dernier terme est utilisé deux fois par Périclès dans le paragraphe précédent pour souligner le rôle et le destin militaires des citoyens adultes, et a toujours la connotation positive de « courage » ou de « bravoure » ; Thucydide, II, 39, 1 et 4 ; cf. LORAUX 1993, p. 128-132, 158. À noter également, l'association dans ces passages d'ἀνδρεία avec les mots κινδύνους et κινδυνεύειν (« danger » et « prendre des risques »), ce qui signifie avoir le courage de prendre des risques. Une association similaire est établie dans les discours de Périclès entre τόλμα et κίνδυνος ou κινδυνεύειν. En effet, TOMPKINS 2013, p. 448-451, a bien montré qu'il y a un lexique spécifique dans les trois discours attribués par Thucydide à Périclès, qui inclut, entre autres, les termes τόλμα, « courage » ou « audace », et κίνδυνος, « risque » ou « danger » ; voir Thucydide, I, 144, 3-4 : κινδύνων, τόλμη ; II, 40, 3 : τολμᾶν, κινδύνων ; II, 43, 1 et 5 : τολμώντες, κινδυνεύεται ; II, 61, 1 et 62, 5 : κινδυνεύσαντας, κίνδυνον, τόλμαν. Cf. YUNIS 1996, p. 76, 81.

[6] Sur cet aspect antithétique, BALOT 2001, p. 508-509, 2014, p. 25-29.

[7] Sur l'importance cardinale de l'assemblée dans le récit politique thucydéen, FRAZIER 1997 ; sur la vision de l'historien au sujet de la foule, HUNTER 1986, 1988 ; SAÏD 2013.

[8] Cet usage de οἱ αὐτοὶ souligne que les mêmes hommes sont d'abord capables de penser puis d'agir avec courage ; BALOT 2001, p. 505-512, 2014, p. 25-46, 179-197, dit qu'il s'agissait d'une propriété non seulement de l'image mise dans la bouche de Périclès mais aussi de l'identité politique et culturelle des Athéniens.

[9] Voir EDMUNDS 1972 ; ZUMBRUNNEN 2002, p. 573, 576. LORAUX 1993, p. 177, 182, voit dans ce passage un indice de la façon dont la démocratie athénienne reprend l'ancien idéal aristocratique d'équilibre entre audace et raisonnement ; son exposé semble traversé par l'idée soulevée par KAKRIDIS 1961, p. 51, selon qui Périclès invoquerait deux types de vie combinés, la *vita contemplativa* et la *vita activa* (Thucydide, II, 40, 1-2). RUSTEN 1985, p. 14-15 (et n. 1) et 18, discute la vision de Kakridis et suggère qu'en fait Périclès en réfère à trois formes de vie : philosophie, richesse et politique, également mentionnées par Platon, *République*, 581c, Aristote, *Éthique à Nicomaque*, 1095b 14 et suiv., *Éthique à Eudème*, 1215a 35, et même Cicéron, *Tusculanes*, V, 3, 8-9.

[10] Cf. LORAUX 1993, p. 190-191 et n. 55-60, qui indique la liaison entre affaires privées et publiques.

concernant les affaires politiques ne semble pas hasardeux. Selon la traduction précitée, il doit être compris comme « nous présentons nos suggestions » [11], car il semble se référer aux projets de décrets du conseil ou aux initiatives proposées lors d'une réunion de l'assemblée elle-même. Mais, d'une façon plus générale, il implique une réflexion sur un problème et l'approfondissement de la pensée afin de prendre une décision. Il s'agit d'un terme courant pour tenir compte de la façon dont les orateurs et le public interagissaient [12], élaborant ainsi la pensée à l'assemblée. Il en va ainsi chez Thucydide et Démosthène, pour ne citer que deux exemples où la pratique de l'assemblée apparaît au premier plan [13]. Il est vrai qu'il y a des différences de registre entre le discours historique et la rhétorique [14]. Cependant, les deux sources permettent de vérifier l'importance d'ἐνθυμούμεθα comme l'un des verbes faisant allusion à la façon dont la pensée de la décision politique se construit au sein de l'assemblée. Rien de fortuit non plus dans le fait que la conception d'une pensée à l'origine de la décision soit construite avec ce verbe, car l'enthymème en est connoté. Il est très probable que la conception « enthymématique » des formes d'éloquence mises en œuvre par Thucydide ait été influencée par les doctrines des sophistes [15], comme nous aurons l'occasion de le vérifier à partir du débat entre Cléon et Diodote.

Aristote donne une définition de l'enthymème qui peut être évoquée dans ce contexte, même s'il poursuit d'autres fins et opère dans un registre discursif clairement différent de celui de Thucydide. En effet, le philosophe définit l'enthymème comme « le plus fort des arguments » (κυριώτατον τῶν πίστευων), offrant une délimitation de son champ d'action : il s'agit d'un syllogisme rhétorique qui porte sur le probable (εἰκός), dont les prémisses sont vraisemblables (εἰκότα) et la fin, la persuasion [16]. En développant sa perspective, Aristote ne peut pas éviter les marques laissées par la sophistique à cet égard, comme il l'admet lui-même en se référant notamment à Protagoras, même s'il le fait pour dénigrer l'idée de celui-ci que l'argument faible devient fort [17].

De plus, l'usage du verbe ἐνθυμέομαι – puis de τολμάω (« avoir de l'audace ») conjointement avec ἐκλογίζομαι (« raisonner ») – semble supposer une limite aux critères purement rationnels du discours. Un verbe signifiant « penser » ou « réfléchir » mais construit comme une dérivation de θυμός ne semble pas s'éloigner de quelques-uns des sens que ce terme possède : « âme », « cœur », « esprit », mais aussi « tempérament », « valeur » ou « courage », ou encore « furie » et « colère », jusqu'à arriver au sens le plus général de « passion » ou d'« affection » [18]. Le verbe ἐνθυμέομαι utilisé pour représenter le processus

[11] « Nous intervenons tous personnellement dans le gouvernement de la cité au moins par vote ou même en présentant à propos nos suggestions (οἱ αὐτοὶ ἦτοι κρίνομεν γὰρ ἢ ἐνθυμούμεθα ὁρθῶς τὰ πράγματα) ». Il y a un débat parmi les savants concernant le sens de ces verbes, que la traduction citée reflète très clairement, en adoptant les critères que nous explicitons ci-dessous pour établir le texte français. HORNBLOWER 1991, p. 304-306, fait un bilan des explications proposées, qui tournent autour de l'interprétation soit qui font allusion à une distinction entre les promoteurs (ἐνθυμούμεθα) et ceux qui décident (κρίνομεν), soit qui réfèrent au fait de voter un προβούλευμα, ou « projet de décret » (κρίνομεν) ou de décider à partir de l'initiative de l'assemblée elle-même (ἐνθυμούμεθα), comme l'a indiqué LORAUX 1993, p. 395 n. 50 (on doit considérer l'usage de γνῶναι dans le texte thucydéen, dans la mesure où le terme γνώμη apparaît associé à προβούλευμα dans les décrets). Mais ce qui reste essentiel, c'est que ces verbes conduisent à l'activité de l'assemblée où la présence de travailleurs n'inhébe pas la délibération et la décision des affaires politiques, au contraire ; cf. Thucydide, II, 40, 2 ; Platon, *Protagoras*, 319b-d.

[12] Sur les rapports entre orateur et audience, d'une façon générale, voir ROISMAN 2004 ; WALLACE 2004.

[13] Thucydide utilise ce verbe dix-huit fois, en général associé aux réunions de l'assemblée : I, 42, 1 ; I, 120, 5 ; I, 122, 2 ; II, 40, 2 ; II, 43, 1 ; III, 40, 5 ; V, 111, 2 ; V, 5 ; VI, 60, 1 ; VI 78, 1 ; VII, 63, 3 ; VII, 64, 2 ; VIII, 68, 1. Dans l'œuvre de Démosthène (y compris les discours qui lui sont attribués, mais ne lui appartenant pas), il apparaît soixante-cinq fois ; voir « Word frequency information for ἐνθυμέομαι », sur le site de *Perseus Digital Library*.

[14] Dans le cas de Thucydide, les tirades des rhéteurs sont régies par des critères que l'historien lui-même s'impose pour la construction des discours tenus devant une assemblée ; dans le cas de Démosthène, les pièces oratoires ont été conçues pour être livrées devant ses concitoyens assemblés, même s'il les a arrangées et développées ultérieurement.

[15] Voir IGLESIAS ZOIDO 1997 ; cf. CORTÉS GABAUDAN 1994.

[16] Aristote, *Rhétorique*, 1355a 4-18, 1356b 36-1357a 38, 1395b 20-1396a 1-4. Voir ARNHART 1981, p. 4-10, 21-25, 33-47, 141-146, 155-161, 183-185 ; WALKER 2000, p. 168-184.

[17] Aristote, *Rhétorique*, 1402a 24-28. Aristote, *Rhétorique*, 1402a 4-24, suggère l'existence d'un enthymème apparent quand il n'est pas absolument probable sinon à l'égard de quelque chose, et inclut ici la possibilité qu'un argument faible devient fort ; cf. 1356b 3-6. Voir SOLANA DUESO 2000, p. 173-178 ; CORRADI 2013.

[18] Cf. CHANTRAINE 1968-1980, s.v. θυμός. Sur l'importance de θυμός dans la politique grecque, voir KOZIAK 2000, *passim* et en part. p. 7-35, qui remarque que cette question est restée en dehors des explications rationalistes de la politique. La formulation d'une théorie de l'émotion politique implique d'expliquer la politique non seulement par des facteurs purement rationnels, mais aussi passionnels ou affectifs. Cela conduit à repenser le problème à partir d'une vision différente mise aussi en relief par LUDWIG 2002, p. 192-212, bien qu'autrement.

de pensée de la décision permet donc de percevoir la présence conjointe des dimensions rationnelles et émotionnelles dans le domaine du discours politique à l'assemblée [19], et donc il renforce l'idée que les Athéniens ont le courage de penser et de décider collectivement avant d'agir. Comme l'indique Périclès, le discernement de ce qui est terrible et de ce qui est agréable (δαινὰ καὶ ἡδέα... γινώσκοντες) est associé à une prédisposition des Athéniens à assumer des risques (κινδύνων) ; grâce à cela, ils sont capables d'accomplir leurs actions sans peur et avec confiance dans la liberté (τῆς ἐλευθερίας τῷ πιστῷ ἀδεῶς) [20]. La confiance était, précisément, l'autre prémisse de l'argumentation (πίστις) à travers l'enthymème rhétorique, ayant pour effet de persuader les citoyens assemblés.

Aussi, l'expression ἐνθυμούμεθα τὰ πράγματα (« nous réfléchissons aux affaires ») implique-t-elle de considérer comment on faisait advenir un fait ou un acte par un effet du discours dans l'immanence politique des réunions de l'assemblée. Cela suppose la mise en œuvre d'une procédure collective, non dépourvue de tensions et de conflits, pour penser des circonstances concrètes face auxquelles aucun savoir préalable ne suffisait dans la mesure où des événements contingents devaient être résolus à l'aide de ressources fournies par la situation elle-même. Cette disposition politique faisait de l'assemblée un espace dont l'existence ne provenait pas d'une simple addition d'individus avec leurs attributs particuliers, mais d'un accomplissement de la multiplicité et de l'hétérogénéité au profit d'une pensée de l'ordre du commun.

III

Comme s'il voulait se faire l'écho de ce que Périclès disait, mais pour le discréditer, Platon critique dans

les *Lois* précisément la question de l'audace (τόλμα) à partir de la force acquise par la multitude à Athènes : le *dêmos* devient souverain dans la mesure où il acquiert du courage ; en d'autres termes, parce que la foule n'a plus peur, elle s'approprie le pouvoir.

Comme on le sait, l'obsession philosophique de Platon est de fonder la cité parfaite, idéale, à l'abri du changement. Mais, à la recherche d'un modèle utopique pour l'organisation de cette cité, le philosophe ne cesse de se heurter aux réalités historiques. C'est le cas du modèle qu'il prend sur le régime politique idéalisé d'Athènes au bon vieux temps, perturbé par les changements qui conduisent à la dégénérescence que Platon dit percevoir à son époque. Pour expliquer comment cette situation se produit, il prend comme point de départ un moment supposé vertueux où « le peuple n'était maître (κύριος) de rien, mais il était en quelque sorte soumis (ἐδούλευε) aux obligations de plein gré aux lois », tout cela ayant été détruit par « le progrès excessif (λίαν) de la liberté » [21] ; puis il propose de vérifier cette hypothèse dans le « domaine des Muses » (μουσική).

Voici ce que Platon fait dire au personnage de l'Athénien : « À force de composer de telles œuvres, et d'y ajouter des paroles de ce genre, ils [les compositeurs] inculquèrent au grand nombre (τοῖς πολλοῖς) la désobéissance (παρανομίαν) aux règles dans le domaine des Muses, et l'audace (τόλμαν) de se croire des juges compétents. La conséquence fut que le public du théâtre (τὰ θεάτρα) qui jadis ne s'exprimait pas se mit à s'exprimer (ἐξ ἀφώνων φωνήεντα), comme s'il s'entendait à discerner dans le domaine des Muses le beau du laid ; et à une aristocratie dans le domaine des Muses se substitua une "théâtrocratie" dépravée (θεατροκρατία πονηρά). Et si encore c'eût été une démocratie limitée à la musique et composée d'hommes pourvus d'une culture libérale, ce qui est arrivé n'eût en rien été aussi terrible. Mais ce qui à ce

[19] Sur ce point, BERDFORD & WORKMAN 2001, p. 56-59, posent l'existence d'une dichotomie pleine entre raison et passion dans l'œuvre de Thucydide ; mais VISVARDI 2015, p. 34-37, 44-93, prouve qu'il n'y a pas une nette division mais différentes articulations entre divers types de raisonnements et d'émotions.

[20] Thucydide, II, 40, 3 : « La vaillance ne se trouve-t-elle pas sous sa forme la plus haute chez ceux qui, sachant mesurer les risques à courir et apprécier les charmes de la vie (δαινὰ καὶ ἡδέα... γινώσκοντες), ne reculent pourtant pas devant les périls (κινδύνων) ? » ; et 5 : « Ainsi, quand il s'agit de venir en aide à autrui, personne ne sait autant que nous écarter les calculs intéressés et bannir toute méfiance en s'assurant dans le sentiment de sa liberté (τῆς ἐλευθερίας τῷ πιστῷ ἀδεῶς) ».

[21] Platon, *Lois*, 700a. Platon, *Lois*, 698a-b, situe historiquement ce régime traditionnel (πολιτεία... παλαιά) à Athènes : il aurait été en vigueur jusqu'au moment de l'agression des Perses, et ses pouvoirs seraient basés sur quatre classes censitaires (ἐκ τιμημάτων ἀρχαί), la souveraineté de la pudeur (δεσπότης... αἰδώς) et l'esclavage par rapport aux lois (δουλεύοντες τοῖς νόμοις). Après cela, un régime fondé sur la liberté absolue (παντελής... ἐλευθερία) se développerait. Platon lui-même, *Lois*, 699e, remet cette évolution en contexte avant d'introduire le passage que nous analysons, en comparant l'esclavage total (πασάν δουλείαν) du peuple parmi les Perses avec la liberté totale de la foule (πασάν ἐλευθερίαν) parmi les Athéniens. Donc, les guerres médiques lui semblent constituer le *terminus post quem*. Toutes les traductions proviennent de Luc BRISSON & Jean-François PRADEAU, *Platon : Les Lois* (nouvelle traduction, introduction et notes), Paris, 2006.

moment-là commença à s'installer chez nous à partir du domaine des Muses, ce fut l'opinion (δόξα) que tout homme s'entendait à tout et qu'il pouvait se mettre en infraction ; et la licence suivit. Les gens, parce qu'ils se croyaient compétents, ne furent plus retenus par la crainte (ἄφοβοι), et l'assurance (ἄδεια) engendra l'impudence. En effet, cesser de craindre (μὴ φοβεῖσθαι) l'opinion d'un meilleur par effronterie (θράσος), c'est là vraiment l'impudence dépravée (πονηρὰ ἀναισχυντρία), résultant d'une liberté par trop audacieuse (ἐλευθερίας ἀποτετολημένης) » [22].

En effet, grâce à l'activité des certains compositeurs, dit Platon, la multitude (τοῖς πολλοῖς) acquiert l'audace (τόλμαν) de se croire capable de juger le spectacle : le public du théâtre (τὰ θεάτρα) cesse d'être silencieux et commence à vociférer (ἐξ ἀφώνων φωνήεντα), produisant le passage de l'aristocratie à une théâtrocratie dépravée (θεατροκρατία πονηρά). Ce changement n'est pas le seul problème pour Platon, mais aussi le fait que surgit l'opinion (δόξα) que tout le monde sait tout, ce qui ouvre la voie à la désobéissance (παρανομία) et à la liberté (ἐλευθερία). Le philosophe introduit donc subrepticement, mais à dessein, le rapprochement entre théâtrocratie et démocratie : le pouvoir du public est assimilé à celui du peuple puisqu'ils sont composés de la même foule. Le peuple perd la crainte (ἄφοβοι, ἄδεια, μὴ φοβεῖσθαι) face au pouvoir de l'élite des meilleurs citoyens, encourageant à la fois l'effronterie (θράσος), l'impudence dépravée (πονηρὰ ἀναισχυντρία) et une liberté trop audacieuse (ἀποτετολημένης).

D'abord, quand Platon parle de théâtrocratie, à quelle audience et à quel théâtre fait-il allusion ? Comme Robert Wallace l'a souligné, la théâtrocratie dont parle le philosophe fait référence à une situation développée aux v^e et iv^e siècles, et donc au rôle incontournable et décisif du spectacle théâtral dans les Dionysies. L'attitude du public au théâtre, dit Wallace,

n'était pas passive mais très vigoureuse, au point d'interrompre la représentation par des applaudissements ou des cris, de la même façon que cela se passait dans les lieux politiques [23]. Platon lui-même y fait allusion, comparant son propre présent aux temps anciens : « ... ce n'était ni les sifflets (σύριγξ) ni les cris discordants (ἄμουσοι βοαί) de la foule, comme c'est maintenant le cas (καθάπερ τὰ νῦν), pas davantage les applaudissements (κρότοι) qui confèrent les louanges » [24].

Avant d'analyser les conséquences politiques tirées par Platon, se pose une question très significative à notre avis : la capacité de l'audience à juger tout ce qui s'est passé sur la scène du théâtre. Aristote réfléchit sur ce point dans la *Poétique* et attribue au public l'aptitude à décider de la justesse de la représentation théâtrale, tout en suggérant un rapport immanent du spectacle avec la vérité liée à l'observation [25]. Il signale d'abord la nécessité de compléter les histoires avec la narration, la façon d'y parvenir étant la représentation visuelle (ὁμμάτων, ὁρῶν) des actions racontées pour éviter les incohérences. Il commente ainsi l'erreur de Carcinus consistant à faire revenir Amphiaraios du temple ; action qui dérangea les spectateurs (θεατῶν), car elle ne tenait pas compte de leur point de vue (μὴ ὁρῶντα τὸν θεατήν) [26]. Ce passage est discuté par les savants quant au sens à attribuer à l'erreur de Carcinus [27]. Sans intervenir ici dans cette discussion, il faut mettre l'accent sur l'aspect visuel des faits : ὁμμάτων, ὁρῶν, ὁρῶντα. Ce qui est important pour notre propos, c'est que le texte révèle la capacité des spectateurs au théâtre à évaluer la cohérence du spectacle, dans la mesure où ils peuvent voir l'ensemble et juger selon cette perspective générale. Cette capacité d'évaluation implique, en même temps, la possibilité d'intervention du public dans le spectacle, qui peut se sentir agacé ou satisfait en le manifestant à travers les formes critiquées par Platon.

[22] Platon, *Lois*, 700e-701b.

[23] WALLACE 1997. Sans perdre de vue qu'il s'agit du spectacle théâtral développé fondamentalement dans les Dionysies, il existe des différences dans la manière dont l'audience se comportait aux v^e et iv^e siècles. Wallace propose l'existence d'une évolution du v^e au iv^e siècle concernant le rôle des poètes et la conduite du public au théâtre, et indique que c'est le substrat historique du commentaire et la périodisation (défectueuse) établie par Platon. Des remarques récentes s'accordent sur le fait que le contexte historique de la théâtrocratie fait référence au spectacle théâtral à Athènes aux v^e et iv^e siècles ; cf. MONOSON 2000, p. 104-105 ; ROSELLI 2011, p. 57-58, 105-106, 192-193 ; VILLACÈQUE 2013a, p. 270-271, 366. La théâtrocratie, dit RANCIÈRE 1983, p. 74-75, est l'effet du bruit de la foule qui constitue ainsi sa forme de participation et exprime sa propre essence.

[24] Platon, *Lois*, 700c ; voir aussi Platon, *Protagoras*, 319c ; *République*, 492b ; Démosthène, XXI, 226 ; Pollux, IV, 88. Cf. BERS 1985 ; TACON 2001 ; VILLACÈQUE 2013b.

[25] Aristote, *Poétique*, 1455a 22-29. Sur la faculté de l'audience pour évaluer et décider, REVERMANN 2006.

[26] Sur la lecture de τὸν θεατήν et sa traduction, voir TARÁN & GUTAS 2012, *ad loc.* et p. 273.

[27] La question consiste à savoir si le retour d'Amphiaraios signifiait sa résurrection – alors il aurait dû revenir de sa tombe et non d'un temple, car il était un héros à qui l'on rendait culte –, ou si c'était son retour sur scène par un lieu incongru en fonction de l'endroit de sa sortie antérieure, fait que le public connaissait mais qui a échappé à la perspective du poète. Cf. GREEN 1990 ; DAVIDSON 2003.

Si l'on revient à Platon, il ne semble pas avoir de problème avec cette position du spectateur qui évalue le spectacle, tant qu'il s'agit d'un public d'experts conçu comme une aristocratie, mais avec la théâtrocratie et la démocratie, c'est-à-dire avec le fait que le peuple puisse participer et décider des affaires de la cité de la même façon que de la qualité de la pièce. Cette démocratisation est précisément le résultat de la présence de la foule dans les espaces publics : ceux qui auparavant étaient sans voix commencent désormais à avoir leur propre voix [28]. Le pouvoir politique obtenu par le peuple n'est pas seulement l'effet d'une disposition rationnelle – à savoir la capacité d'exprimer son opinion sur toutes les affaires publiques –, mais surtout la conquête d'une nouvelle condition émotionnelle – à savoir le courage d'agir en exprimant son opinion dans les espaces publics. De fait, l'absence de crainte est au cœur de l'émergence politique de la multitude, car la perte de la peur est la condition pour devenir un sujet actif pour le *dêmos*, en rejetant le contrôle de l'aristocratie qui n'a déjà plus la capacité de commander, comme ce qui ressort du texte des *Lois* ; c'est un bouleversement total de l'ordre hiérarchique défendu par Platon. Il y a donc un certain courage (τόλμα) de la foule, voire un excès d'audace (θράσος, ἐλευθερία ἀποτετολημμένα) selon le philosophe, rendant possible la participation populaire, impliquant des éléments à la fois rationnels et passionnels dans le comportement du peuple au spectacle théâtral comme dans les réunions proprement politiques.

IV

La multitude a joué un rôle très actif en décidant de la politique à l'assemblée ou en jugeant le spectacle au théâtre. Il existe des rapports certains entre les pratiques de réunion du point de vue des comportements affectifs des Athéniens dans les assemblées destinées à faire de la politique et dans les lieux voués au théâtre – ce qu'on peut appeler la politisation ou subjectivation politique du *dêmos* –, ces pratiques étant marquées par le courage ou l'audace selon les points de vue différents du Périclès de Thucydide et de l'Athénien de Platon.

Mais les conclusions amenées par l'analyse du passage de Platon nous conduisent à un autre texte de Thucydide bien connu et discuté [29] : le discours attribué à Cléon dans le débat sur Mytilène tenu vers 427 av. J.-C. Voici ce qu'écrit Thucydide : « À l'issue de ces joutes oratoires (ἀγώνων), les prix que la cité décerne vont à d'autres, mais les risques sont pour elle. La faute en est à vous, qui êtes les organisateurs

malavisés de ces compétitions (ἀγωνοθετοῦντες), à vous qui, pour écouter des discours, formez un public assidu, mais qui vous contentez de rapports pour prendre connaissance des faits (οἵτινες εἰώθατε θεαταὶ μὲν τῶν λόγων γίγνεσθαι, ἀκροαταὶ δὲ τῶν ἔργων). Quand on vous soumet des projets, il vous suffit d'écouter de belles paroles pour les croire réalisables, mais, quand il s'agit du passé, au lieu de juger ce qui a été fait d'après le témoignage direct de vos yeux (ὄψει), vous préférez vous fier à ce que vous entendez (τὸ ἀκουσθέν) et aux brillants réquisitoires qu'on peut prononcer devant vous. Vous n'avez pas vos pareils pour vous laisser séduire par une argumentation originale et pour refuser de vous incliner devant celles dont la valeur a été déjà éprouvée. Vous vous laissez subjugué par tous les paradoxes et vous dédaignez les façons de voir habituelles. [...] Vous êtes en quête d'un monde qui n'a, pourrait-on dire, aucun rapport avec celui dans lequel nous vivons et il vous manque la dose suffisante de bon sens pour apprécier sainement (φρονοῦντες οὐδέ... ἱκανῶς) la réalité qui nous entoure. En un mot, vous êtes les jouets du plaisir que vous cause la parole et vous ressemblez plus à un public venu entendre des sophistes (σοφιστῶν θεαταῖς... καθημένους) qu'à une assemblée délibérant sur les affaires de la cité » [30].

En comparant le texte platonicien avec cet extrait thucydéen, on peut déduire que le peuple exerce un rôle tout à fait actif selon l'Athénien des *Lois*, tandis qu'il paraît à première vue avoir un rôle passif dans le discours du démagogue. Selon Cléon, les débats s'apparentent à une sorte de combats (ἀγώνων) entre les orateurs face auxquels les Athéniens se comporteraient en spectateurs des paroles (θεαταὶ μὲν τῶν λόγων) et en auditeurs des actions (ἀκροαταὶ δὲ τῶν ἔργων) ; c'est ainsi que les belles paroles des rhéteurs construisent le sens des événements, les Athéniens accordant plus de confiance à ce qu'ils écoutent (τὸ ἀκουσθέν) qu'à ce qu'ils voient (ὄψει). Ils recherchent constamment l'originalité et la nouveauté, dit Cléon, et dédaignent ce qui a déjà été démontré sans bien réfléchir à la situation (φρονοῦντες οὐδέ) ; c'est pour-quoi, conclut-il, les Athéniens, séduits par les paroles

[28] Platon, *Lois*, 700e-701a. Cette idée est liée à la critique ébauchée par Platon, *Protagoras*, 319b-d, concernant le fait que dans l'assemblée athénienne tout le monde peut parler, conseiller et participer. Cf. Aristote, *Politique*, 1292a 5-30 : le peuple est le souverain de toutes les choses. Voir GALLEGO 2018, p. 143-152.

[29] Thucydide, III, 37-48 ; voir HARRIS 2013 ; cf. LAFARGUE 2013, p. 45-49, 189-196 ; VISVARDI 2015, p. 73-84.

[30] Thucydide, III, 38, 3-5 et 7. Cf. HORNBLOWER 1991, p. 426-427.

des orateurs, ressemblent plus aux spectateurs des sophistes (σοφιστῶν θεαταῖς) qu'à des citoyens qui délibèrent à propos de la cité [31].

La composition discursive de Thucydide présente une marque sophistique, voire protagoréenne, attestée par les positions respectives des allocutions de Cléon et de Diodote, qui lui répond [32]. En effet, avant ce débat, a eu lieu une première assemblée dont la décision a été de tuer tous les Mytiléniens et d'asservir les femmes et les enfants, en envoyant une expédition à Lesbos. Mais aussitôt un courant d'opinion discordant se dessine parmi les Athéniens, qui convoquent ensuite une deuxième assemblée pour réviser la décision prise [33]. À cette occasion, Cléon tente de garder la règle émanant du décret préalable. En effet, l'allocution de Cléon apparaît comme contenant l'argument fort qui tente de conserver la position acquise lors d'une assemblée précédente, de façon à soutenir le décret déjà voté. Son éloquence vise à désavouer les orateurs et le public, et son intervention exprime l'intention d'appliquer la loi déjà établie sans donner lieu à une nouvelle décision, bien que le décret qu'il défende ait été adopté de la même façon que celle qu'il critique à présent [34]. À l'inverse, la réfutation de Diodote prend la place de l'argument faible dans la mesure où il tente de changer la situation fixée auparavant [35]. Cependant la réouverture du débat met en échec la situation d'argument fort du décret de l'assemblée précédente, et on peut décider d'une nouvelle action ou insister sur celle déjà adoptée. Ainsi que Diodote le dit au moment de prendre

la parole pour donner ses conseils sur la destinée des Mytiléniens : « J'estime qu'il n'y a rien à reprocher à ceux qui ont fait rouvrir le débat sur les Mytiléniens et je conteste l'opinion selon laquelle il serait mauvais, lorsqu'il s'agit de questions d'extrême importance, de reprendre plus d'une fois la discussion. Deux choses me paraissent particulièrement incompatibles avec un jugement sain : ce sont la précipitation et l'emportement. [...] Si quelqu'un s'avise de soutenir que ce n'est pas la discussion qui peut guider l'action (τοὺς τε λόγους... διδασκάλους τῶν πραγμάτων), ou bien c'est un imbécile ou bien son intérêt personnel est en jeu » [36].

Diodote souligne une idée analogue à celle de Périclès : l'avantage du discours pour réfléchir aux faits qui concernent la cité et pour décider d'agir convenablement. Aussi est-il pertinent de rappeler ici que, selon Aristote, l'audience était en mesure de déterminer la cohérence de la représentation théâtrale, en utilisant l'information disponible ainsi que sa propre vision de la mise en scène [37]. Toutefois, les Athéniens à l'assemblée devaient évaluer et décider à partir de ce que la parole pouvait leur suggérer au sujet des actions, et bien sûr à partir de leur propre expérience ; en même temps, tout cela était déclenché par les mêmes discours dont ils étaient « spectateurs » et « auditeurs » : les « objets de vision » étaient ici les images évoquées ou créées par les discours grâce à la persuasion. Il s'agit d'effets induits par l'argumentation construite à partir du probable (εἰκός), comme l'indiquait Aristote à propos de l'enthymème [38].

[31] L'une des explications les plus répandues à partir de l'expression « spectateurs des paroles » est celle qui pose une homologie entre les publics de l'assemblée et du théâtre, parce qu'il s'agit des mêmes personnes vues selon leurs rôles respectifs de citoyens et de spectateurs ; cf. GOLDHILL 1987, 1997 ; OBER & STRAUSS 1990 ; HENDERSON 1990 ; MONOSON 2000, p. 88-110 ; REHM 2002 ; SLATER 2002 ; ROSELLI 2011. Cette homologie est aussi celle des espaces de réunion, la Pnyx et le théâtre de Dionysos, revenant ainsi à l'un des sujets de la première partie. GOLDHILL 1999, p. 5-8, a bien signalé ce sujet ; tout le monde n'est pas d'accord sur ce point. LORAUX 1999, p. 28-44, 120-137, semble dire qu'il n'y a d'homologie ni entre citoyen et spectateur ni entre l'espace de l'assemblée et celui du théâtre. L'opinion de NIGHTINGALE 2004, p. 49-52, semble coïncider avec celle de Loraux, en critiquant l'usage par Goldhill de l'idée de θεωρία pour le rôle des Athéniens dans leurs propres festivals ; elle signale aussi que le sens de θεαταῖ dans le discours de Cléon n'implique pas une homologie entre l'assemblée et le théâtre, puisque la référence aux « spectateurs des sophistes » n'a aucune ressemblance avec le spectacle. VILLACÈQUE 2013a analyse ce point en affirmant avec force le rôle actif de l'audience au théâtre, dont les habitudes des poètes de s'adresser au public transformaient le spectacle en délibération ; mais l'autre aspect impliqué est la théâtralité en tant que facteur traversant l'activité des tribunaux et l'assemblée

qui transformait la délibération en spectacle. Le cri et le bruit étaient des affirmations de la souveraineté populaire, dit Villacèque, un élément commun aux pratiques collectives du théâtre et de la politique. Voilà pourquoi on peut parler d'identité ou de consubstantialité entre la cité et la scène, ce que Platon critiquait en assimilant démocratie et théâtrocratie. Cf. ROSELLI 2011, p. 1-62.

[32] Sur le rôle de Diodote, cf. COHEN 1984, p. 49-53 ; ORWIN 1984, p. 318-324 ; PRICE 2001, p. 89-102 ; TRITLE 2006, p. 482-485 ; MARA 2008, p. 57-61, 98-101, 246-252 ; ZUMBRUNNEN 2008, p. 62-65, 80-87.

[33] Cf. Thucydide, III, 36, 2-6.

[34] Selon HESK 2000, p. 202-241, 248-289, il s'agit d'une rhétorique de l'antirhétorique ; cf. ORWIN 1984, p. 315 ; MARA 2008, p. 246. Sur le discours de Cléon, ANDREWS 2000.

[35] Cf. Protagoras, DK A 20-21, B 6 ; GALLEG0 2003, p. 333-336, 360-364 ; SCHIAPPA 2013, p. 89-116. Sur les discours antithétiques chez Thucydide, ROMILLY 1956, p. 180-239, et surtout p. 182-186, sur l'influence de Protagoras ; concernant Diodote et le discours double protagoréen, YUNIS 1996, p. 96-99.

[36] Thucydide, III, 42, 1-2. Cf. HORNBLOWER 1991, p. 432-433.

[37] Aristote, *Poétique*, 1455a 22-29.

[38] Aristote, *Rhétorique*, 1357a 30-37 ; cf. 1355a 4-18.

Revenons encore un moment au discours déjà cité que Thucydide attribue à Cléon, car la caractérisation des « spectateurs » y est liée à la configuration affective de l'assemblée. En effet, cette qualification des Athéniens est incluse dans une considération générale concernant le débat, défini comme un *agôn* qui entraverait la pensée. À la fin de son oraison Cléon insiste sur l'idée que si les Athéniens n'exécutent pas ce qu'il a déjà recommandé et qu'il propose à nouveau, ils se délecteront tout simplement d'un *agôn* d'orateurs. C'est ce qu'écrit Thucydide : « Quant aux orateurs dont les discours vous enchantent, ils pourront rivaliser d'éloquence (ἀγῶνα) quand il s'agira de questions moins graves, mais ils s'abstiendront aujourd'hui, car, en cette affaire, la cité risquerait de payer bien cher le plaisir d'un instant, tandis qu'eux-mêmes se verraient félicités pour leurs beaux discours. [...] Pour me résumer, j'affirme qu'en suivant mes conseils (πειθόμενοι μὲν ἐμοί) vous traiterez les Mytiléniens comme le veut la justice et qu'en même temps vous agirez selon vos intérêts. Mais si vous en décidez autrement, vous ne gagnerez pas leur reconnaissance et c'est votre conduite à vous et non la leur que vous condamnerez. [...] N'hésitez pas à les traiter comme ils vous auraient traités. Ceux qui ont pu échapper aux coups des agresseurs doivent montrer qu'ils ressentent aussi vivement que leurs ennemis le mal qu'on leur fait. Songez à ce que vraisemblablement (ἐνθυμηθέντες ἃ εἰκός) ils auraient fait s'ils l'avaient emporté sur vous, étant donné surtout qu'ils avaient les premiers eu recours à la violence » [39].

Dans ce contexte, Thucydide prête à Cléon deux termes avec lesquels il allègue l'utilité de sa persuasion (πειθόμενοι ἐμοί) en ce sens qu'elle permet la construction d'une pensée collective sur la base du vraisemblable (ἐνθυμηθέντες ἃ εἰκός), et non sur celle d'une belle éloquence dont le seul but est le plaisir des spectateurs. Soulignons d'abord l'emploi du participe ἐνθυμηθέντες (« ayant songé ») qui nous conduit au verbe ἐνθυμέομαι déjà analysé, réaffirmant l'idée du caractère à la fois rationnel et émotionnel que la politique athénienne acquerrait à l'assemblée. Cette spécificité n'est remise en question ni par l'argument avec lequel Cléon soutient sa propre position, ni par celui avec lequel il discrédite ses adversaires et l'audience : si les citoyens assistent à la lutte d'arguments comme des spectateurs, ce n'est pas parce qu'ils sont un public apathique mais parce qu'ils déterminent la vraisemblance des énoncés proférés et confrontés, se laissant persuader grâce au spectacle du combat des orateurs et jouant un rôle actif au moment de décider.

Ainsi, la persuasion produit sur l'audience des jugements en faveur d'une proposition ou d'une autre ;

autrement dit, il est fait appel à des critères à la fois rationnels et émotionnels pour convaincre de prendre une décision. La certitude d'un énoncé est décidée à partir d'un conflit d'opinions permettant de définir une majorité contingente : ce qui semble le plus vraisemblable selon un discours persuasif, c'est ce que l'assemblée adopte comme étant son avis et établit comme un décret. Il y a ici une notion sous-jacente selon laquelle la politique est une création par la parole, à caractère performatif [40]. Telle est la conviction péricléenne : les Athéniens ont le courage de bien raisonner sur ce qu'ils vont entreprendre. L'activité politique des citoyens à l'assemblée n'est pas passive mais fort vigoureuse ; on fait du bruit, on vocifère ou on applaudit, on se passionne tout en pensant au fil du débat jusqu'au vote. En cela réside le noyau cardinal de la démocratie : les « spectateurs de paroles » étaient ceux qui prenaient toutes les décisions.

V

Or, ces conditions subjectives, à la fois rationnelles et émotionnelles, du *dêmos* à l'assemblée semblent s'épuiser durant les deux coups d'État oligarchiques de la fin du ^ve siècle. C'est Thucydide également qui explique ce qui s'est passé dans le dispositif de l'assemblée pour en montrer, dans ces circonstances, l'épuisement. En effet, la première abolition de la démocratie se produit en 411 av. J.-C. dans un contexte de guerre permanente (défaite athénienne en Sicile ; occupation spartiate de Décélie, etc.), L'historien raconte comment les oligarques ont organisé la conspiration, essayant d'obtenir l'approbation de l'assemblée pour mener leur plan à terme et opérant auparavant par la manipulation, l'intimidation et le recours à la violence, avec des assassinats perpétrés par des gangs de jeunes oligarques armés. Cependant, Thucydide souligne que l'assemblée, tout comme le conseil des Cinq Cents, poursuit ses séances jusqu'au moment de sa suppression, bien que les citoyens ne pussent que décider des mesures posées par les conspirateurs [41]. L'abolition de la démocratie a eu lieu lors de deux réunions successives de l'assemblée : d'abord, on propose d'élire dix citoyens ayant le pouvoir absolu de rédiger

[39] Thucydide, III, 40, 3-5 ; cf. III, 37, 5. Voir LANG 1972, p. 163-164 ; COHEN 1984, p. 46-49 ; WOHL 2002, p. 93-98 ; ROSELLI 2011, p. 69-70.

[40] Voir les analyses très subtiles de CASSIN 1995, p. 66-74, 192-236.

[41] Thucydide, VIII, 53-54 ; VIII, 63, 3-66, 1.

des projets de résolution ; à la réunion suivante, ces dix Athéniens établissent que tout citoyen peut présenter la proposition qu'il veut sans que personne ne puisse l'accuser d'inconstitutionnalité (γράφηται παρὰ νόμων) ; puis on prend la décision de mettre fin aux mandats des magistratures encore en vigueur et on établit des procédures pour élire les membres du conseil des quatre cents citoyens qui exerceraient le pouvoir [42]. Une fois les projets ratifiés sans aucune opposition (οὐδενὸς ἀντιπρόσθεντος), l'assemblée a été dissoute et les Quatre Cents se sont installés dans la salle du Conseil ; chacun d'eux portait un poignard caché, dit Thucydide, et ils étaient accompagnés par cent vingt jeunes hommes, prêts à intervenir sur leur ordre [43].

Voici comment l'historien analyse l'attitude du peuple dans ces circonstances : « Aucune opposition ne se manifestait (οὐδεὶς ἀντέλεγε) parmi le reste des citoyens, qu'effrayait (δεδιώς) le nombre des conjurés. Lorsque quelqu'un essayait malgré tout de les contredire, on trouvait aussitôt un moyen commode de le faire mourir. Les meurtriers n'étaient pas recherchés et aucune poursuite n'était engagée contre ceux qu'on soupçonnait. Le peuple ne réagissait pas (ἡσυχίαν) et les gens étaient tellement terrorisés (κατάπληξις) qu'ils s'estimaient heureux, même en restant muets (σιγῇ), d'échapper aux violences. Croyant les conjurés bien plus nombreux qu'ils n'étaient, ils avaient le sentiment d'une impuissance complète (ἡσώωντο τὰς γνώμας). La ville était trop grande et ils ne se connaissaient pas (ἀγνώσαν) assez les uns les autres, pour qu'il leur fût possible de découvrir (ἀδύνατοι) ce qu'il en était vraiment. Dans ces conditions, si indigné qu'on fût, on ne pouvait confier ses griefs à personne. On devait donc renoncer à engager une action contre les coupables, car il eût fallu pour cela s'adresser soit à un inconnu (ἀγνώστῳ), soit à une personne de connaissance en qui on n'avait pas confiance (γνώριμον ἄπιστον). Dans le parti démocratique, les relations personnelles étaient partout empreintes de méfiance et l'on se demandait toujours si celui auquel on avait affaire n'était pas de connivence avec les conjurés. Il y avait en effet parmi ces derniers des hommes dont on n'aurait jamais cru

qu'ils se rallieraient à l'oligarchie. Ce furent ces gens-là qui créèrent dans la masse ce climat d'extrême suspicion (τὸ ἄπιστον οὔτοι μέγιστον) et qui contribuèrent le plus au succès de l'entreprise des oligarques, en confirmant le peuple dans la défiance qui le divisait contre lui-même (τὴν ἀπιστίαν τῷ δήμῳ πρὸς ἑαυτὸν) » [44].

Selon l'historien, lors du coup d'État oligarchique de 411, l'incapacité du *dêmos* trouve son origine dans la paralysie causée par la peur (δεδιώς) et la consternation (κατάπληξις) [45]. Il s'agit pratiquement d'une inversion parfaite des termes utilisés par Platon dans le passage des *Lois* déjà cité, où la politisation ou subjectivation politique du *dêmos* s'était produite par la perte de la peur (ἄφοβος), l'acquisition du courage et du pouvoir effectif de s'occuper lui-même des décisions. Cette absence de crainte (ἄδεια) révélait un désaveu et une indocilité vis-à-vis de l'aristocratie qui s'exprimait dans le fait que la foule n'avait plus peur (μὴ φοβεῖσθαι) face à ceux que Platon considérait comme les plus aptes au gouvernement [46]. Ce qui permet de vaincre la peur, c'est le courage, né des conditions subjectives impliquées dans la capacité du *dêmos* à faire de la politique en se débarrassant de la tutelle de l'élite [47]. Mais pendant l'année 411 le *dêmos* perd ce courage, et par la suite sa condition subjective est soumise à la peur : il est destitué de toute la capacité politique dont il disposait jusqu'alors pour la prise de décisions.

La mise en rapport de ce passage avec celui de l'oraison funèbre nous permet de remarquer l'inversion accomplie entre le courage (τολμᾶν) et la peur (δεδιώς, κατάπληξις), en termes rationnels ainsi qu'émotionnels, c'est-à-dire, subjectifs. La capacité de l'assemblée à penser et à décider, vue comme un élément majeur institué par le verbe ἐνθυμέομαι, disparaît à partir du moment où le *dêmos* ne s'oppose pas (οὐδεὶς ἀντέλεγε) aux mesures des oligarques qui cassent son pouvoir ; les membres du peuple eux-mêmes se perçoivent comme des inconnus (ἀγνώστῳ), ou des connus non fiables (γνώριμον ἄπιστον). Cette défection consiste précisément à la fois dans la perte du courage et dans sa substitution par la quiétude (ἡσυχία) et le fait de rester en silence (σιγῇ) ; ce qui nous rappelle le désir explicite de Platon, bien que rendant compte

[42] Thucydide, VIII, 67.

[43] Thucydide, VIII, 69, 1 et 4.

[44] Thucydide, VIII, 66, 2-5. Cf. PRICE 2001, p. 308-310 ; GREENWOOD 2006, p. 94-96 ; HORNBLLOWER 2008, p. 944-949 ; ZUMBRUNNEN 2008, p. 38-39 ; TAYLOR 2010, p. 211-214 ; SHEAR 2011, p. 29-31 ; SAÏD 2013, p. 220.

[45] Cf. Thucydide, VIII, 1, 2 ; VIII, 54, 1. Sur la peur dans l'Histoire de Thucydide, voir DESMOND 2006 ;

SANCHO ROCHER 2015, *passim* et particulièrement p. 61-62, sur le livre VIII.

[46] CHANTRAINE 1968-1980, s.v. δειδω ; cf. LIDDELL & SCOTT 1996, s.v. δῖω ; φοβέω. Voir NAGY 2010.

[47] Comme on le déduit de Pseudo-Xénophon, *Constitution des Athéniens*, I, 9, la liberté s'oppose à la peur ; voilà pourquoi, si l'élite peut punir le peuple et lui insuffler la peur, il lui est plus facile de le rendre esclave. Cf. GALLEG0 2018, p. 181-195.

d'un processus inversé, à propos duquel Thucydide rapporte : pour le philosophe, la foule devrait rester sans voix (ἄφωνος) dans les activités publiques [48].

Ce renversement réside aussi dans l'aptitude à penser collectivement les décisions. En effet, le *dêmos*, auparavant non dépourvu d'intelligence (μὴ ἐνδεῶς γινῶναι) pour les affaires politiques, commence, avec le coup d'État oligarchique déjà en cours, à perdre ses capacités de réflexion (ἡσσωντο ταῖς γνώμας), et son discernement (γινώσκοντες) se change, par conséquent, en ignorance (ἀγνωσία) [49]. Si l'argument persuasif à la base du débat inspire la confiance (πίστις), dans la crise suscitée par le coup d'État de 411, c'est précisément la méfiance (ἀπιστία), le fait de se sentir incapables (ἀδύνατοι) de penser [50], qui caractérise la déconnexion subjective des Athéniens les uns avec les autres – ce que nous pouvons conceptualiser comme une dépolitisation ou désubjectivation politique du *dêmos*.

VI

De cette façon, d'une situation où la pensée des citoyens à l'assemblée est configurée à partir du courage comme condition pour penser et agir, on arrive à une situation où la communauté à l'assemblée est dissoute, rendue inapte à utiliser la parole et à répondre, parce que la peur, la paralysie et la terreur se

sont substituées au courage. Si l'activité instituante de l'assemblée suppose que tous les citoyens possèdent le discernement suffisant pour apprendre d'avance par la parole, la destitution de la capacité de pensée collective conduit très clairement à une méconnaissance réciproque, à une ignorance qui produit une telle dispersion de la communauté que chaque citoyen devient un inconnu ou, ce qui revient au même, un connu non fiable. La méfiance et les soupçons les uns envers les autres, effaçant le « nous », conduisent à la plus grande incertitude subjective ; l'emploi de la parole persuasive, sur la base de la conviction capable de provoquer les prises de décisions, n'est plus la façon dont la communauté s'est autrefois configurée dans l'acte politique de penser avant d'agir.

L'institution et l'épuisement de la confiance dans la procédure de l'assemblée permettent de comprendre à quel point les Athéniens firent de l'assemblée un dispositif de cohésion traversé par le conflit, malgré l'apparent oxymoron. En effet, dans le processus de penser l'action, le débat, l'*agôn* des orateurs, les postures divergentes soutenues et même le vote configuraient l'assemblée comme un espace de subjectivation politique du *dêmos* apte à produire un « nous » sur la base de la multiplicité et de l'hétérogénéité. En perdant cette condition, en restant sans parole, l'assemblée cesse aussi d'exister ; il y a donc une dépolitisation ou désubjectivation du *dêmos*, qui s'avère alors dépourvu du courage de penser et d'agir. ■

[48] Il faut rappeler ici ce que dit Platon, *Lois*, 700e : « La conséquence fut que le public du théâtre qui jadis ne s'exprimait pas se mit à s'exprimer (ἐξ ἀφώνων φωνήεντα) ... ». Cette assertion complète l'idée précédente de Platon, *Lois*, 700c-d, indiquant clairement que son désir est que le peuple reste silencieux : « ... L'autorité en ces matières [le domaine des Muses] ... revenait à des hommes qui s'occupaient d'éducation d'écouter l'exécution de ces pièces en silence jusqu'à la fin, tandis que les enfants, leurs pédagogues et la masse du public étaient ramenés à l'ordre par le bâton du service d'ordre.

Voilà donc suivant quel type d'ordonnance la masse des citoyens acceptait d'être contrôlée en ces matières sans avoir l'audace de faire du tapage pour exprimer son jugement (ἀρχεσθαι τῶν πολιτῶν τὸ πλήθος, καὶ μὴ τολμᾶν κρίνειν διὰ θορύβου) ».

[49] Thucydide, II, 40, 2 : μὴ ἐνδεῶς γινῶναι, versus VIII, 66, 3 : ἡσσωντο ταῖς γνώμας ; II, 40, 3 : γινώσκοντες, versus VIII, 66, 3 et 4 : ἀγνωσίαν et ἀγνώτα.

[50] Thucydide, II, 40, 5 : τῷ πιστῷ ἄδεως, versus VIII, 66, 4 et 5 : ἀπιστον et τὸ ἀπιστον μέγιστον et τὴν ἀπιστίαν.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier chaleureusement Sandra Boehringer et Michèle Haller pour leur lecture attentive et leurs précieuses suggestions, ainsi que les deux experts anonymes pour les recommandations judicieuses qu'ils ont formulées et qui ont contribué à clarifier mon propos. Bien entendu, toutes les éventuelles erreurs restantes relèvent de ma seule responsabilité.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDREWS, James, 2000**, « Cleon's Hidden Appeals (Thucydides 3.37-40) », *Classical Quarterly* 50, p. 45-62.
- ARNHART, Larry, 1981**, *Aristotle on Political Reasoning. A Commentary on the Rhetoric*, DeKalb, Illinois.
- BALOT, Ryan, 2001**, « Pericles' Anatomy of Democratic Courage », *American Journal of Philology* 122, p. 505-525.
- BALOT, Ryan, 2014**, *Courage in the Democratic Polis. Ideology and Critique in Classical Athens*, Oxford.
- BEDFORD, David & WORKMAN, Thom, 2001**, « The Tragic Reading of the Thucydidean Tragedy », *Review of International Studies* 27, p. 51-67.
- BERS, Victor, 1985**, « Dikastic Thorubos », dans Paul Cartledge & F. David Harvey (éd.), *Crux. Essays Presented to G.E.M. de Ste. Croix on his 75th Birthday*, London, p. 1-15.
- CASSIN, Barbara, 1995**, *L'effet sophistique*, Paris.
- CHANTRAINE, Pierre, 1968-1980**, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque. Histoire des mots*, Paris, 4 vol.
- COHEN, David, 1984**, « Justice, Interest, and Political Deliberation in Thucydides », *Quaderni Urbinati di Cultura Classica* n.s. 16, p. 35-60.
- CORRADI, Michele, 2013**, « Τὸν ἥττω λόγον κρείττω ποιεῖν : Aristotle, Plato, and the ἐπάγγελμα of Protagoras », dans Johannes van Ophuijsen, Marlein van Raalte & Peter Stork, (éd.), *Protagoras of Abdera. The Man, His Measure*, Leiden, p. 69-86.
- CORTÉS GABAUDAN, Francisco, 1994**, « Formas y funciones del entimema en la oratoria ática », *Cuadernos de Filología Clásica. Estudios Griegos e Indoeuropeos* 4, p. 205-225.
- DAVIDSON, John, 2003**, « Carcinus and the Temple : A Problem in the Athenian Theater », *Classical Philology* 98, p. 109-122.
- DESMOND, William, 2006**, « Lessons of Fear: A Reading of Thucydides », *Classical Philology* 101, p. 359-379.
- EDMUNDS, Lowell, 1972**, « Thucydides II. 40. 2 », *Classical Review* n.s. 22, p. 171-172.
- FRAZIER, Françoise, 1997**, « Réunion et délibération : la représentation des assemblées chez Thucydide », *Ktéma* 22, p. 239-255.
- GALLEGO, Julián, 2003**, *La democracia en tiempos de tragedia. Asamblea ateniense y subjetividad política*, Buenos Aires.
- GALLEGO, Julián, 2018**, *La anarquía de la democracia. Asamblea ateniense y subjetivación del pueblo*, Buenos Aires.
- GOLDHILL, Simon, 1987**, « The Great Dionysia and Civic Ideology », *Journal of Hellenic Studies* 107, p. 58-76.
- GOLDHILL, Simon, 1997**, « The Audience of Athenian Tragedy », dans Patricia Easterling (éd.), *The Cambridge Companion to Greek Tragedy*, Cambridge, p. 54-68.
- GOLDHILL, Simon, 1999**, « Programme Notes », dans Simon Goldhill & Robin Osborne (éd.), *Performance Culture and Athenian Democracy*, Cambridge, p. 1-29.
- GREEN, J. R., 1990**, « Carcinus and the Temple: A Lesson in the Staging of Tragedy », *Greek, Roman and Byzantine Studies* 31, p. 281-285.
- GREENWOOD, Emily, 2006**, *Thucydides and the Shaping of History*, London.
- HARRIS, Edward, 2013**, « How to Address the Athenian Assembly: Rhetoric and Political Tactics in the Debate about Mytilene (Thuc. 3.37-50) », *Classical Quarterly* 63, p. 94-109.
- HENDERSON, Jeffrey, 1990**, « The Demos and the Comic Competition », dans John Winkler & Froma Zeitlin (éd.), *Nothing to Do with Dionysos? Athenian Drama in its Social Context*, Princeton, p. 271-313.
- HESK, John, 2000**, *Deception and Democracy in Classical Athens*, Cambridge.
- HORNBLOWER, Simon, 1991**, *A Commentary on Thucydides, I. Books I-III*, Oxford.
- HORNBLOWER, Simon, 2008**, *A Commentary on Thucydides, III. Books 5.25-8.109*, Oxford.
- HUNTER, Virginia, 1986**, « Thucydides, Gorgias, and Mass Psychology », *Hermes* 114, p. 412-429.
- HUNTER, Virginia, 1988**, « Thucydides and the Sociology of the Crowd », *Classical Journal* 84, p. 17-30.
- IGLESIAS ZOIDO, Juan Carlos, 1997**, « Paradigma y entimema: el ejemplo histórico en los discursos deliberativos de Tucídides », *Emerita* 65, p. 109-122.
- KAKRIDIS, Johannes, 1961**, *Der thukydideische Epitaphios: ein stilistischer Kommentar*, München.
- KOZIAK, Barbara, 2000**, *Retrieving Political Emotion. Thumos, Aristotle, and Gender*, Pennsylvania.
- LAFARGUE, Philippe, 2013**, *Cléon. Le guerrier d'Athènes*, Bordeaux.
- LANG, Mabel, 1972**, « Cleon as the Anti-Pericles », *Classical Philology* 67, p. 159-169.
- LEWKOWICZ, Ignacio, 2004**, *Pensar sin Estado. La subjetividad en la era de la fluidez*, Buenos Aires.
- LIDDELL, Henry & SCOTT, Robert, 1996**, *Greek-English Lexicon, with a Revised Supplement*, 9^e éd. (1^{re} éd. 1843), Oxford.
- LORAUX, Nicole, 1993**, *L'Invention d'Athènes. Histoire de l'oraison funèbre dans la « cité classique »*, 2^e éd. (1^{re} éd. 1981), Paris.
- LORAUX, Nicole, 1999**, *La voix endeuillée. Essai sur la tragédie grecque*, Paris.
- LUDWIG, Paul, 2002**, *Eros and Polis. Desire and Community in Greek Political Theory*, Cambridge.
- MARA, Gerald, 2008**, *The Civic Conversations of Thucydides and Plato. Classical Political Philosophy and the Limits of Democracy*, Albany (N.Y.).

- MONOSON, S. Sara, 2000**, *Plato's Democratic Entanglements. Athenian Politics and the Practice of Philosophy*, Princeton.
- NAGY, Gregory, 2010**, « The Subjectivity of Fear as Reflected in Ancient Greek Wording », *Dialogues* 5, p. 29-45.
- NIGHTINGALE, Andrea, 2004**, *Spectacles of Truth in Classical Greek Philosophy. Theoria in its Cultural Context*, Cambridge.
- OBER, Josiah & STRAUSS, Barry, 1990**, « Drama, Political Rhetoric, and the Discourse of Athenian Democracy », dans John Winkler & Froma Zeitlin (éd.), *Nothing to Do with Dionysos? Athenian Drama in its Social Context*, Princeton, p. 237-270.
- ORWIN, Clifford, 1984**, « Democracy and Distrust: A Lesson from Thucydides », *American Scholar* 53, p. 313-325.
- PRICE, Jonathan, 2001**, *Thucydides and Internal War*, Cambridge.
- PROIETTI, Giorgia, 2015**, « Beyond the 'Invention of Athens': The 5th Century Athenian 'Tatenkatalog' as Example of 'Intentional History' », *Klio* 97, p. 516-538.
- REHM, Rush, 2002**, *The Play of Space. Spatial Transformation of Greek Tragedy*, Princeton.
- REVERMANN, Martin, 2006**, « The Competence of Theatre Audiences in Fifth- and Fourth-Century Athens », *Journal of Hellenic Studies* 126, p. 99-124.
- ROISMAN, Joseph, 2004**, « Speaker-Audience Interaction in Athens: A Power Struggle », dans Ineke Sluiter & Ralph Rosen (éd.), *Free Speech in Classical Antiquity*, Leiden, p. 262-275.
- ROMILLY, Jacqueline de, 1956**, *Histoire et raison chez Thucydide*, Paris.
- ROSELLI, David, 2011**, *Theater of the People. Spectators and Society in Ancient Athens*, Austin.
- RUSTEN, Jeffrey, 1985**, « Two Lives or Three? Pericles on the Athenian Character (Thucydides 2.40.1-2) », *Classical Quarterly* 35, p. 14-19.
- SAÏD, Suzanne, 2013**, « Thucydides and the Masses », dans Antonis Tsakmakis & Melina Tamiolaki (éd.), *Thucydides between History and Literature*, Berlin, p. 199-224.
- SANCHO ROCHER, Laura, 2015**, « Temor, silencio y deliberación: la inhibición de la opinión en Tucídides », *Gerión* 33, p. 47-66.
- SCHIAPPA, Edward, 2003**, *Protagoras and Logos. A Study in Greek Philosophy and Rhetoric*, 2^e éd. (1^{re} éd. 1991), Columbia.
- SHEAR, Julia, 2011**, *Polis and Revolution. Responding to Oligarchy in Classical Athens*, Cambridge.
- SHEAR, Julia, 2013**, « 'Their Memories Will Never Grow Old': The Politics of Remembrance in the Athenian Funeral Orations », *Classical Quarterly* 63, p. 511-536.
- SLATER, Niall, 2002**, *Spectator Politics. Metatheatre and Performance in Aristophanes*, Philadelphia.
- SLUITER, Ineke & ROSEN, Ralph (éd.), 2004**, *Free Speech in Classical Antiquity*, Leiden.
- SOLANA DUESO, José, 2000**, *El camino del ágora. Filosofía política de Protágoras de Abdera*, Zaragoza.
- TACON, Judith, 2001**, « Ecclesiastic Thorubos: Interventions, Interruptions, and Popular Involvement in the Athenian Assembly », *Greece & Rome* 48, p. 173-192.
- TARÁN, Leonardo & GUTAS, Dimitri, 2012**, *Aristotle, Poetics. Editio Maior of the Greek Text with Historical Introductions and Philological Commentaries*, Leiden.
- TAYLOR, Martha, 2010**, *Thucydides, Pericles, and the Idea of Athens in the Peloponnesian War*, Cambridge.
- TRITLE, Lawrence, 2006**, « Thucydides and Power Politics », dans Antonios Rengakos & Antonis Tsakmakis (éd.), *Brill's Companion to Thucydides*, Leiden, p. 469-491.
- TOMPKINS, Daniel, 2013**, « The Language of Pericles », dans Antonis Tsakmakis & Melina Tamiolaki (éd.), *Thucydides between History and Literature*, Berlin, p. 447-464.
- TSAKMAKIS, Antonis & TAMIOLAKI, Melina (éd.), 2013**, *Thucydides between History and Literature*, Berlin.
- VILLACÈQUE, Noémie, 2013a**, *Spectateurs de paroles ! Délibération démocratique et théâtre à Athènes à l'époque classique*, Rennes.
- VILLACÈQUE, Noémie, 2013b**, « Θόρυβος τῶν πολλῶν : le spectre du spectacle démocratique », dans Arnaud Macé (éd.), *Le savoir public. La vocation politique du savoir en Grèce ancienne*, Besançon, p. 287-312.
- VISVARDI, Eirene, 2015**, *Emotion in Action. Thucydides and the Tragic Chorus*, Leiden.
- WALKER, Jeffrey, 2000**, *Rhetoric and Poetics in Antiquity*, Oxford.
- WALLACE, Robert, 1997**, « Poet, Public, and 'Theatrocracy': Audience Performance in Classical Athens », dans Lowell Edmunds & Robert Wallace (éd.), *Poet, Public, and Performance in Ancient Greece*, Baltimore, p. 97-111.
- WALLACE, Robert, 2004**, « The Power to Speak – and not to Listen – in Ancient Athens », dans Ineke Sluiter & Ralph Rosen, (éd.), *Free Speech in Classical Antiquity*, Leiden, p. 221-232.
- WILSON, Peter, 2000**, *The Athenian Institution of Khoregia. The Chorus, the City and the Stage*, Cambridge.
- WINKLER, John & ZEITLIN, Froma (éd.), 1990**, *Nothing to Do with Dionysos? Athenian Drama in its Social Context*, Princeton.
- WOHL, Victoria, 2002**, *Love among the Ruins. The Erotics of Democracy in Classical Athens*, Princeton.
- YUNIS, Harvey, 1996**, *Taming Democracy. Models of Political Rhetoric in Classical Athens*, Ithaca.
- ZUMBRUNNEN, John, 2002**, « Democratic Politics and the 'Character' of the City in Thucydides », *History of Political Thought* 23, p. 565-589.
- ZUMBRUNNEN, John, 2008**, *Silence and Democracy. Athenian Politics in Thucydides' History*, Pennsylvania.

PLAYING WITH BATAVIANS. GAMES AS AN EDUCATIONAL TOOL FOR A ROMANO MORE VIVERE

Alessandro Pace

Assistant-docteur, Département d'histoire de l'art et d'archéologie
Université de Fribourg
ERC Locus Ludi. The Cultural Fabric of Play and
Games in Classical Antiquity
alessandro.pace@unifr.ch

ABSTRACT

Recent research has underlined how games can serve as powerful tools for the creation of new social spaces, bridging different ethnic and cultural groups, both in the present and in the past. The scope of this paper is to explore whether games can offer new insights into that process of cultural co-optation that brought in contact the Roman world and the various ethnic groups that were progressively absorbed into Rome's orbit following its political and military expansion.

In Roman *Britannia*, the presence of typically Roman game devices at sites that were occupied

by the *auxilia* is key to understand certain aspects of the process of Romanisation. These testimonies reveal how, during their years of military service, non-Roman soldiers had the opportunity to come into contact with customs and habits of the *romano more vivere*. Among such practices, an important role was played by game.

KEYWORDS

Ludus,
game,
dice,
boardgames,
Britannia,
Romanisation,
Vindolanda,
Batavi.

Les recherches récentes ont montré que les jeux sont des outils puissants, aujourd'hui comme hier, de création de nouveaux espaces sociaux qui associent différents groupes ethniques et culturels. Il est ainsi intéressant de se focaliser sur les jeux afin de proposer un nouvel éclairage sur les dynamiques qui ont mis en contact le monde romain avec les divers groupes ethniques progressivement absorbés dans l'orbite de Rome à la suite de son expansion politique et militaire. Le but de cet article est de comprendre si le jeu peut offrir de nouvelles pistes interprétatives afin de mieux saisir le processus de cooptation culturelle.

Dans plusieurs sites britanniques, occupés par les *auxilia*, la présence d'objets ludiques typiquement romains contribue à la compréhension de certains aspects du processus de romanisation. Ces témoignages amènent un nouveau regard sur la manière par laquelle ces soldats non-romains ont eu la possibilité, pendant leur service militaire, d'entrer en contact avec les usages et les coutumes du *romano more vivere*. Parmi ces pratiques, une place centrale est occupée par le jeu.

MOTS-CLÉS

Ludus,
jeux,
dés,
jeux de plateau,
Britannia,
romanisation,
Vindolanda,
Batavi.

Recent researches have underlined how games served as powerful tools in the creation of new social spaces, bridging different ethnic and cultural groups, both in the present and in the past [1]. The study of the material data for games can shed new light on the dynamics that played out at the points of contact between the Roman world and the various ethnic groups that were progressively absorbed into it [2]. The scope of this paper is to explore how material sources for games can offer new insights into the complex cultural phenomenon conventionally known as Romanisation [3].

I have already addressed some of these issues in a preliminary article [4], but the present contribution will develop in depth how the *ludus* could play a key role in the spreading of a new Roman lifestyle among the *peregrini*, the non-Roman citizens in the Roman Empire. A specific attention will be focused on some contexts in Roman *Britannia*, such as *Vindolanda* [5], occupied by auxiliary units of *auxilia* (auxiliary troops). The presence of typically Roman gaming devices in these sites testifies the role played by the game in the diffusion of new lifestyle habits, also in the case of soldiers, as the *Batavi*, very conservative from a cultural point of view.

GAMES OF THE AUXILIA

Auxilia were extraordinary instruments in both a military and cultural viewpoint. On the one hand, they represented a fundamental addition to the legions on the battlefield and during military campaigns [6]. On the other, they were a key element in the process of Romanisation. After receiving their coveted citizenship upon completion of 25 years of military service, they became powerful vectors of the penetration of Roman culture into the provinces [7]. The Romans favoured a process of « bottom-up » Romanisation in the most remote areas of the Empire.

In Roman *Britannia*, the presence of Roman-type game pieces in some sites occupied by the *auxilia* is important to understanding certain aspects of Romanisation. These testimonies shed light on how, during their years of military service, these non-Roman soldiers had the possibility to come in contact with the practices and customs of the *romanum more vivere*. Among other practices, game and gambling played an important role.

Data from Chesterholm (*Vindolanda*) are instructive as regards this process [8]. *Vindolanda* was an important strategic node in the northern defensive

[1] HALL & FORSYTH 2011, p. 1335; HALL 2019, p. 200; DASEN & SCHÄDLER 2019.

[2] DASEN 2019, p. 128.

[3] TERRANATO 2008; HAYNES 2013, p. 21; HARDING 2017, p. 195-197.

[4] PACE 2015.

[5] BIRLEY 1977; BIRLEY 1994; BIRLEY 2012; BIRLEY 2016.

[6] LE BOHEC 1992, p. 34-38; FIELDS 2006, p. 47-52; GILLIVER 2011, p. 193-197; WESCH-KLEIN 2011, p. 435; HAYNES 2013.

[7] For example, an important role in the process of Romanisation of the Batavians seems to have been played by auxiliary veterans, DERKS & ROYMANS 2006. On *auxilia* see also LE BOHEC 1992, p. 34-38.

[8] BIRLEY 1977; BIRLEY 1994; BOWMAN 2006, p. 77-90.

system of *Britannia*. After the Agricola military campaigns in the Highlands, a defensive system was consolidated along the so-called « Stanegate » Road” [9], which connected Carlisle (*Lugovalium*) with Corbridge (*Coria*) (fig. 1). This arrangement was further reinforced with the construction of Hadrian’s Wall [10]. Thorough excavations and well-preserved finds have produced a wealth of data from *Vindolanda*. Research has shown that the fort was rebuilt in wood several times between the end of the 80s AD and the beginning of the construction of Hadrian’s Wall [11]. It was occupied by three cohorts of auxiliary soldiers: the I Cohort of the *Tungri* [12], and the III and IX Cohorts of the *Batavi*, though it is uncertain whether their occupation was simultaneous or at different times [13]. The excavations have unearthed Roman gaming equipment in stratigraphic layers that can be linked to the presence of these military units. Numerous gaming pieces, generally of bone but also of lead and glass, have been found in different areas of the camp, including inside the large

wooden building that could be interpreted as a *praetorium* [14]. Bone dice and fragments belonging to stone *tabulae lusoriae* have also been found in the same areas of the fort [15] (fig. 2).

In the case of *Vindolanda* as well as in other instances, it is difficult to establish whether the games that were played with typically Roman pieces were Roman, if they followed different rules, or were perhaps some sort of hybrid; even today, rules of games can differ from one region to the other and even from one community to the other [16].

These findings are particularly interesting because the *auxilia* that are considered here (the *Tungri* and especially the *Batavi*) had been recruited among the

[9] HODGSON 2000; BIRLEY 2016, p. 250.

[10] OPPER 2008, p. 80-81.

[11] BIRLEY 1994; BIRLEY 2012, p. 4.

[12] TONDEUR 2012; NOUWEN 1995; NOUWEN 1997, p. 461-462.

[13] BIRLEY 1997, p. 273-274; BOWMAN 1994, p. 14-27; BOWMAN & THOMAS 1994, p. 22-24.

[14] BIRLEY 1994, p. 87-88.

[15] BIRLEY 1977, p. 130, fig. 74; for a *corpus* of gaming boards from Roman Britannia see COURTS & PENN 2019.

[16] SCHÄDLER 2019; DE VOGT 2019, p. 90-92.

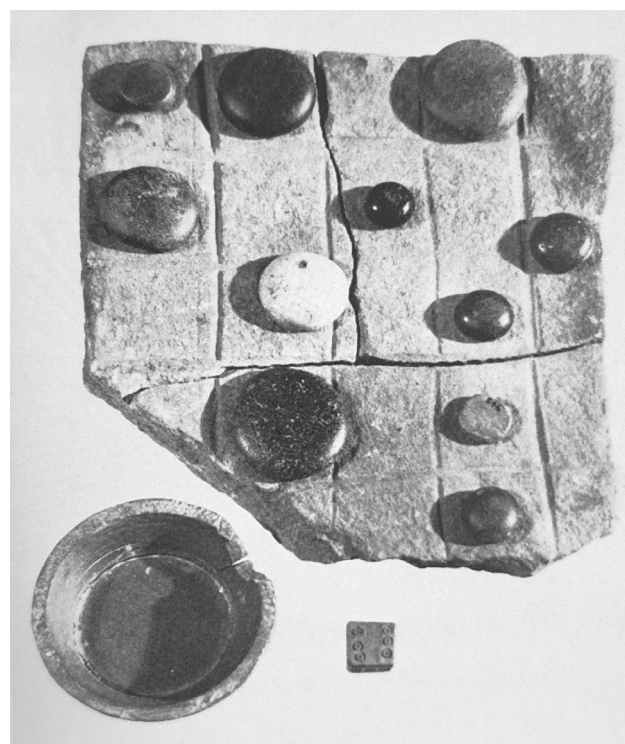
Figure 1

Roman *Britannia* with the placement of *Vindolanda* (1) and *Coria* (2). Drawing of the author.



Figure 2

Ludic pieces from *Vindolanda*: fragments of a stone boardgame, a bone die, glass counters and a *fritillus* (?). Reworked from BIRLEY 1977, p. 130, fig. 74.



German populations that were stationed along the lower course of the Rhine where Romanisation was still an ongoing process [17].

The finds from *Vindolanda* thus confirm the imperial strategy of using troops and officials from newly conquered territories as instruments of control and Romanisation for the new provinces. This approach is further demonstrated by the *nomina* of the *praefectus* of the IX Cohort of the *Batavi*, *Flavius Cerialis*, who belonged to a family, that had only just obtained Roman citizenship [18]. Enlisting in the Roman army, therefore, offered to the *auxilia* the opportunity to experience a new lifestyle on a daily basis, as suggested by the presence of buildings such as baths or amphitheatres also found in the auxiliary forts in *Britannia* and in other sites along the northern borders of Roman Britain [19]. This new way of life was encouraged by the examples of their superiors, who were all *cives romani*, as in the case of *Flavius Cerialis*.

Corbridge (*Coria*) was another key site in the Roman defensive system, where the presence of *auxilia* is also attested from the Flavian age to the period after the erection of Hadrian's Wall [20]. Here, as in *Vindolanda*, excavations have unearthed game pieces such as dice, dice shakers, and stone *tabulae lusoriae* (probably to interpret such as *tabulae latrunculariae*) [21], of several dimensions [22] (fig. 3).

It is worth noting that the gaming pieces used by these auxiliary units are of the same typologies as those found in other legionary fortresses located in *Britannia* [23], and in other provinces of

the Empire [24]. The same objects have also been found in camps that were occupied by auxiliary units composed of *cives romani*, such as in the case of the *Ala II Flavia Hispanorum civium Romanorum* stationed at *Petavonium* in *Hispania Tarraconensis*.

The *Ala II Flavia* was active at *Petavonium* in the late first and early second centuries AD (fig. 4), a chronological range that overlaps with the ones discussed so far. In contrast with the troops of non-Roman citizens present in *Britannia*, the *Ala II Flavia* was composed of Roman citizens, as testified by its name [25], but the game tools are of the same typologies. It is impossible to say if games played by the auxiliary troops on duty along Hadrian's Wall followed Roman rules or they had different ones; however but comparing the evidence from the various contexts, it is evident that the game pieces are the same typology even although those at *Vindolanda* and Corbridge were not used by Roman citizens (fig. 5-6).

[17] ROYMANS 1993; SPEIDEL 1994, p. 43; DERKS & ROYMANS 2002; SLOFSTRA 2002; VAN DRIEL-MURRAY 2003; ROYMANS 2004; VAN ROSSUM 2004; VAN DRIEL-MURRAY 2005; DERKS 2009; ROYMANS 2009; VAN DRIEL-MURRAY 2012.

[18] BOWMAN 1994, p. 20-21.

[19] BIRLEY 2001b; BOWMAN 2006, p. 87; BREEZE 2006; SOMMER 2009; HAYNES 2013, p. 171.

[20] HODGSON 2008; DORE 1989, p. 31; BISHOP & DORE 1988, p. 3.

[21] SCHÄDLER 1994; SCHÄDLER 2013.

[22] AUSTIN 1934, p. 26-27, fig. 2; ALLASON-JONES & BISHOP 1988, p. 82.

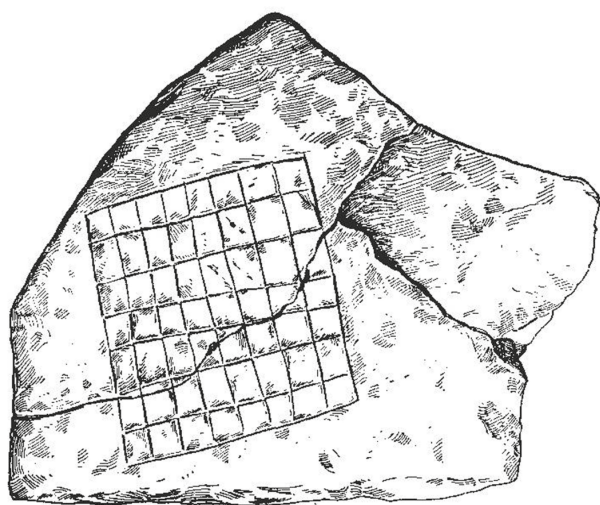


Figure 3
Tabula latruncularia from *Coria*.
Reworked from AUSTIN 1934, fig. 2.



Figure 4
The location of *Petavonium*
(satellite image from Google Maps).

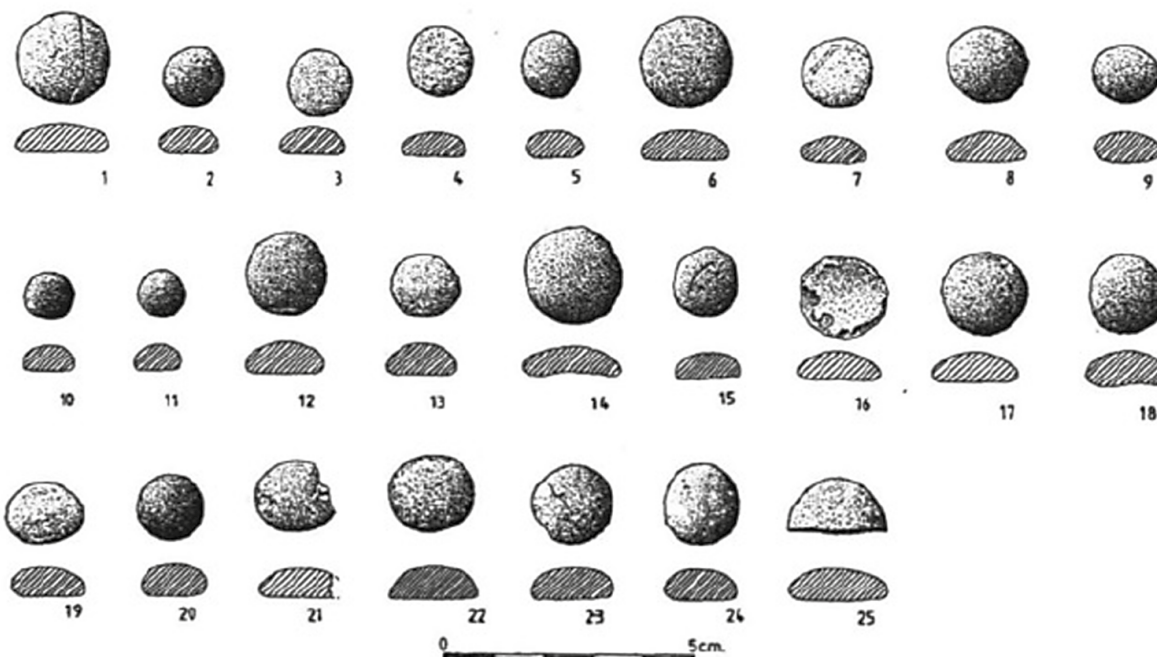


Figure 5

Glass counters from *Petavonium*. Reworked from CARRETERO VAQUERO 1998, fig. 3.

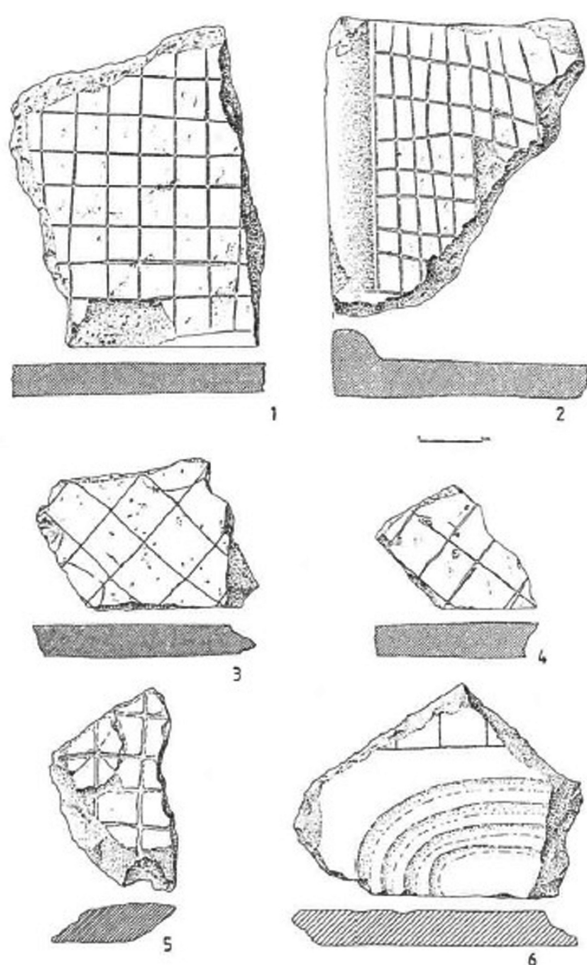


Figure 6

Fragments of *tabulae latrunculariae* from *Petavonium*.
Reworked from CARRETERO VAQUERO 1998, fig. 2.

THE CORBRIDGE HOARD

The Corbridge Hoard represents a particularly telling case. In 1964 a wooden box was discovered containing a large quantity of objects, including weapons and part of a *lorica segmentata*. Among the material preserved are 47 black and white glass counters [26] (fig. 7). The large number and varied dimensions of these pieces indicate that they belonged to a collection rather than a complete set used for a single game.

The hoard was buried between the second and third phases of the site's occupation. This timeframe covers the first years of Hadrian's reign and the subsequent visit of the emperor to *Britannia* [27], a period characterised by a general instability, followed by the reorganisation of the defensive system and the erection of Hadrian's Wall [28].

Past scholarship has suggested that the large number of military tools and the fragments of the *lorica segmentata* in the hoard, indicate that the box once belonged to a legionary. The soldier may have

[23] COOL & BAXTER 2002, p. 370.

[24] HINTERMANN 2012, p. 143-144.

[25] CARRETERO VAQUERO 1998.

[26] ALLASON-JONES & BISHOP 1988, p. 82-83.

[27] BISHOP & DORE 1988, p. 140; ALLASON-JONES & BISHOP 1988, p. 5-7.

[28] GRAAFSTAL 2018.



Figure 7

The Corbridge Hoard. Reworked from ALLASON-JONES & BISHOP 1988.

buried the box in the event of the sudden departure of his unit expecting to return, a return that never occurred. The many *loricae segmentatae* that have been found at sites certainly occupied by *auxilia* should caution us against creating a direct link between this kind of armour and legionaries [29]. On the one hand, it is not possible to exclude that the *auxilia* were also equipped with *lorica segmentata*. On the other hand, we can hypothesise the presence of mixed troops composed of both legionaries and *auxilia*, at the same site. This scenario is especially possible in cases such as Corbridge, where objects that are unlikely to have pertained to *auxilia* have been found, such as *pila* and *ballista* projectiles [30]. The evidence leaves the problem open and difficult to resolve.

It is, however, probable that the material from Corbridge was destined for a blacksmith's workshop or to the *fabrica* of the unit stationed at the site. This is suggested by the fact that the hoard was mainly composed of fragments of damaged weapons. It is therefore possible that the material was kept to be repaired or to melt the pieces that were no longer usable [31]. In view of this, it is not possible to establish whether the box belonged to a legionary, an auxiliary, or an artisan who worked with the unit.

The inclusion of the gaming pieces in the material of the hoard is, however, significant. The owner clearly granted them great importance when he included the set among the objects to be preserved.

GAME AND SOCIAL SPACES. *LUDUS* FOR BECOMING *CIVES ROMANI*

To conclude, the contexts that have been discussed in this paper allow us to underline how the game provided an environment particularly suitable for interactions between different ethnic groups. In this perspective, analysis of the situation of the auxiliary troops quartering at *Vindolanda*, especially those composed by Batavian soldiers, is significant.

Combining the archaeological data with the information gleaned from the rich *corpus* of inscribed tablets found *in loco*, it is possible to observe that these troops maintained their strong identity thanks to continuous arrivals of new recruits from the homeland [32], as an onomastic study has underlined [33].

This situation seems to be further confirmed at *Vindolanda* by the presence of objects such as greyware beakers [34], which belonged to a ceramic tradition typical of the place of origin of both the *Batavi* and the *Tungri* [35], also settled in *Vindolanda*.

The soldiers of these auxiliary units also maintained their dietary habits during their time in the Roman army, as suggested by the text of a tablet found at *Vindolanda* [36], in which *Masclus*, *decurio* of *IX cohors Batavorum*, writes to the *praefectus Flavius Cerialis*, the command officer of the unit, to ask for orders and to have beer to give to the soldiers [37].

Beer consumption, which was apparently preferred by the Batavian soldiers over the more « Roman »

[29] GILLIVER 2011, p. 194; SIM & KAMINSKI 2012, p. 135.

[30] ALLASON-JONES & BISHOP 1988, p. 110.

[31] ALLASON-JONES & BISHOP 1988, p. 109-110.

[32] HAYNES 2001, p. 68-71.

[33] BIRLEY 2001a; BIRLEY 2008.

[34] SWAN 2009 p. 67-95; HAYNES 2013, p. 105; McLAUGHLIN 2018, p. 186.

[35] On the Batavian pottery see also STOFFELS 2008; COLLINS, VAN ENCKEVORT & HENDRIKS 2009.

[36] *Tab. Vindol.* III, 628; BOWMAN 1994, p. 133-134, n. 29; BOWMAN & THOMAS 1996, p. 323-326, n. 3.

[37] BOWMAN & THOMAS 1996, p. 323-326, n. 3; CUFF 2011, p. 146; HAYNES 2013, p. 180; McLAUGHLIN 2018, p. 169-170.

choice of wine or *posca* (watered-down sour wine mixed with herbs), seems to reflect sociocultural preferences [38]. The close relationship with customs of their homeland does not seem to have only been restricted to their choice of beverage, but also to food. A tablet with a list of ingredients, found in what seems to have been the kitchen of the *praetorium* of the encampment, suggested that it was used by *Cerialis*' staff to select and prepare meals for the troops [39].

The usage of the word *bataavico* [40], which was probably intended to indicate something prepared in a Batavian way (*bataavico more paratum*), is very significant in this reading [41].

The close links with customs from their homeland seem to have gone behind the material sphere, and also concerned social structure. It is instructive to note that, in tablet 628 [42] from *Vindolanda*, *Masclus* addresses *Flavius Cerialis* as « *rex* » [43]. The value of this word has been hotly debated; whether it should be understood as « patron » [44] or whether it testifies to a relationship of subordination between *Masclus* and *Flavius Cerialis*, which wouldn't be explicable by their different ranks performed within in the Roman army.

Masclus seems to have been a *peregrinus*, on the basis of his single name, whereas *Cerialis* was a *civis romanus*, who probably descended from a family of the Batavian nobility.

His *nomen* suggests that he was a member of Batavian nobility who remained loyal to the Empire during the revolt of *Iulius Civilis*; *Cerialis* would refer to *Petillius Cerialis* who had been appointed

by *Vespasian* to put down *Civilis*' uprising, whereas the name *Flavius* testifies to the loyalty of his family during the revolt [45].

Therefore, the title « *rex* » used by the *decurio Masclus* to address *Flavius Cerialis* cannot be explained by his rank of *praefectus* of *IX cohors Batavorum*, rather it would refer to the *nobilitas* of his family and would attest to the existence of tribal links that were « institutionalised » within the auxiliary unit.

The strong ethnic identity demonstrated by the *Batavi* (as regards beer, food, and social recognition) seems at odds with the Roman gaming pieces found in *Vindolanda* [46]. These dice, game boards and counters are of the same typologies as those found in legionary fortresses located in *Britannia* – for instance *Isca Silurum* [47] or *Eburacum* [48] – that were employed by the legionaries who were *cives romani*. These same objects are notably absent from the regions of the Lower Rhine [49], thus indicating the adherence of the Batavian soldiers to some aspects of the Roman lifestyle.

We cannot know exactly what kind of games were played by the Batavians, as it is impossible to say whether they were « Roman » games, or if they had different rules [50]. However, it is evident that the gaming accoutrements seem to have represented a common language spoken by people with different social and ethnic backgrounds. In this perspective, ludic activities provided a « cultural link » between several ethnic groups that co-existed within the complex Roman state structure, constituting the first ground of encounter and serving as a crucial tool for cultural « homologation » [51]. ■

[38] BOWMAN 2006, p. 87; McLAUGHLIN 2018, p. 171.

[39] BIRLEY 1997; PEARCE 2002; BOWMAN 2006, p. 87; HAYNES 2013, p. 180-181; McLAUGHLIN 2018, p. 178.

[40] *Tab. Vindol.* II, 208.2.

[41] On the relationship between the Roman presence and changes in food consumption and production in *Britannia* see VAN DER VEEN 2008; on food and identity see TAYLOR 2015.

[42] *Tab. Vindol.* III, 628.

[43] CUFF 2011; McLAUGHLIN 2018, p. 170.

[44] BOWMAN & THOMAS 1996, p. 324.

[45] CUFF 2011, p. 154-155.

[46] ROYMANS 2014, p. 242.

[47] ZIENKIEWICZ 1986.

[48] COOL & BAXTER 2002, p. 367.

[49] I would like to thank Professor Stijn Heeren (Vrije Universiteit Amsterdam) for this information.

[50] SCHÄDLER 2019.

[51] About the game as « social lubricant » see CRIST & DE VOOGT DUNN-VATURI 2016; HALL 2019, p. 200; DE VOOGT 2019, p. 90.

BIBLIOGRAPHIE

- AUSTIN, Roland, 1934**, « Roman Board Games. I », *Greece & Rome* 10, p. 24-34.
- ALLASON-JONES, Lindsay & BISHOP, Mike, 1988**, *Excavations at Roman Corbridge. The Hoard*, London.
- BIRLEY, Robin, 1977**, *Vindolanda. A Roman Frontier Post on Hadrian's Wall*, London.
- BIRLEY, Robin, 1994**, *Vindolanda. The Early Wooden Forts. The Excavations of 1973-1976 and 1985-1989, with Some Additional Details from the Excavations of 1991-1993*, Hexham.
- BIRLEY, Robin, 1997**, « Supplying the Batavians at Vindolanda », dans Willy Groeman-Van Waateringe et al. (éd.), *Roman Frontier Studies 1995. Proceedings of the XVIth International Congress of Roman Frontier Studies*, Oxford, p. 273-280.
- BIRLEY, Robin, 2001a**, « The Names of the Batavians and Tungrians in the *Tabulae Vindolanenses* », dans Thomas Grünewald & Hans Schalles (éd.), *Germania Inferior: Besiedlung, Gesellschaft und Wirtschaft an der Grenze der römisch-germanischen Welt*, Berlin, p. 241-260.
- BIRLEY, Robin, 2001b**, *Vindolanda's Military Bath House: Report on the Pre-Hadrianic Military Bath House Found in 2000, with Analysis of the Early Third Century Bath House Excavated in 1970/71, and Possible Sites of Other Baths Houses*, Greenhead.
- BIRLEY, Robin, 2008**, « *Cives Galli de(ae) Galliae concordisque Britanni: a dedication at Vindolanda* », *L'Antiquité classique* 77, p. 171-188.
- BIRLEY, Robin, 2012**, *Vindolanda Guide*, Carvoran.
- BIRLEY, Robin, 2016**, « Recent discoveries in the Fort and Extramural Settlement at Vindolanda: Excavations from 2009-2015 », *Britannia* 47, p. 243-252.
- BISHOP, Mike & DORE, John, 1988**, *Corbridge. Excavations of the Roman Fort and Town, 1947-80*, London.
- BOWMAN, Alan, 1994**, *Life and Letters on the Roman Frontier. Vindolanda and its People*, London.
- BOWMAN, Alan, 2006**, « Outposts of empire: Vindolanda, Egypt and the empire of Rome », *Journal of Roman Archaeology* 19, p. 75-93.
- BOWMAN, Alan & THOMAS, David, 1996**, « New writing tablets from Vindolanda », *Britannia* 27, p. 299-328.
- BREEZE, David, 2006**, *Hadrian's Wall*, London.
- CARRETERO VAQUERO, Santiago, 1998**, « El *Ludus Latruncularum*, un juego de estrategia practicado por los equites del Ala II Flavia », *Boletín del Seminario de Estudios de Arte y Arqueología, Universidad de Valladolid* 64, p. 117-139.
- COLLINS, Angela, VAN ENCKEVORT, Harry & HENDRIKS, Joep, 2009**, « A grey area between Batavians and the Romans. Wheel-thrown domestic pottery in the *civitas Batavorum* », dans Harry van Enckevort (éd.), *Roman Material Culture. Studies in Honour of Jan Thijssen*, Zwolle, p. 171-199.
- COOL, Hilary & BAXTER, Mike, 2002**, « Exploring Romano-British Finds Assemblages », *Oxford Journal of Archaeology* 21/4, p. 365-380.
- COURTS, Summer & PENN, Timothy, 2019**, « A Corpus of Gaming Boards from Roman Britain », *Lucerna* 57, p. 4-12.
- CRIST, Walter, DE VOOGT, Alex & DUNN-VATURZ, Anne-Elizabeth, 2016**, « Facilitating Interaction: Board Games as Social Lubricants in the Ancient Near East », *Oxford Journal of Archaeology* 35/2, p. 179-196.
- CUFF, David, 2011**, « The King of the Batavians: Remarks on *Tab. Vindol. III, 628* », *Britannia* 42, p. 145-156.
- DASEN, Véronique, 2019**, « Saltimbanques et circulation de jeux », *Dossier thématique Jouer dans l'Antiquité. Identité et multiculturalité – Games and Play in Antiquity: Identity and Multiculturality*, *Archimède* 6, p. 127-143.
- DASEN, Véronique, & SCHÄDLER, Ulrich, 2019**, « Introduction », *Dossier thématique Jouer dans l'Antiquité. Identité et multiculturalité – Games and Play in Antiquity: Identity and Multiculturality*, *Archimède* 6, p. 71-74.
- DERKS, Ton, 2009**, « Ethnic Identity in the Roman Frontier. The Epigraphy of *Batavi* and other Lower Rhine Tribes », dans Ton Derks & Nico Roymans (éd.), *Ethnic Constructs in Antiquity: the Role of Power and Tradition*, Amsterdam, p. 239-282.
- DERKS, Ton & ROYMANS, Nico, 2002**, « Seal Boxes and the Spread of Latin Literacy in the Rhine Delta », dans Alison Cooley (éd.), *Becoming Roman, Writing Latin?*, Portsmouth, p. 87-134.
- DERKS, Ton & ROYMANS, Nico, 2006**, « Returning auxiliary veterans: some methodological considerations », *Journal of Roman Archaeology* 19, pp. 121-135.
- DE VOOGT, Alex, 2019**, « Traces of Appropriation: Roman Board Games in Egypt and Sudan », *Dossier thématique Jouer dans l'Antiquité. Identité et multiculturalité – Games and Play in Antiquity: Identity and Multiculturality*, *Archimède* 6, 2019, p. 89-99.
- DORE, John, 1989**, *Corbridge Roman Site. Northumberland*, London.
- FIELDS, Nic, 2006**, *Roman Auxiliary Cavalryman AD 14-193*, Oxford.

- GILLIVER, Kate, 2011**, « The Augustan Reform and the Imperial Army », dans Paul Erdkamp (éd.), *A Companion to the Roman Army*, Malden – Oxford – Victoria, p. 183-200.
- GRAAFSTAL, Erik, 2018**, « What Happened in the Summer of A.D. 122? Hadrian on the British Frontier – Archaeology, Epigraphy and Historical Agency », *Britannia* 49, p. 1-33.
- HALL, Mark, 2019**, « Whose Game is it Anyway? The Role of Board and Dice Games in Facilitating Social Interaction and Cultural Exchange », *Dossier thématique Jouer dans l'Antiquité. Identité et multiculturalité – Games and Play in Antiquity: Identity and Multiculturality*, *Archimède* 6, p. 199-212.
- HALL, Mark & FORSYTH, Katherine, 2011**, « Roman rules? The introduction of board games to Britain and Ireland », *Antiquity* 85, p. 1325-1338.
- HARDING, Dennis, 2017**, *The Iron Age in Northern Britain. Britons and Romans, Natives and Settlers*, London – New York.
- HAYNES, Ian, 2001**, « The impact of auxiliary recruitment on provincial societies from Augustus to Caracalla », dans Lukas De Blois (éd.), *Administration, Prosopography and Appointment Policies in the Roman Empire, Proceedings of the first Workshop of the International Network Impact of the Empire (Roman Empire, 27 B.C. – A.D. 406)*, Leiden, June 28 – July 1, 2000, Amsterdam, p. 62-83.
- HAYNES, Ian, 2013**, *Blood of the Provinces: The Roman « Auxilia » and the Making of Provincial Society from Augustus to the Severans*, Oxford – New York.
- HINTERMANN, Dorothea, 2012**, *Vindonissa-Museum Brugg. Ein Ausstellungsführer*, Brugg.
- HODGSON, Nick, 2000**, « The Stanegate: a Frontier Rehabilitated », *Britannia* 31, p. 11-22.
- HODGSON, Nick, 2008**, « The Development of Roman Site at Corbridge from the First to the Third Centuries A.D. », *Archaeologia Aeliana* 37, p. 47-92.
- LE BOHEC, Yann, 1992**, *L'esercito romano. Le armi imperiali da Augusto alla fine del terzo secolo*, Roma.
- MCLAUGHLIN, Jonathan, 2018**, « King of Beers: Alcohol, Authority, and Identity Among Batavian Soldiers in the Roman Auxilia at Vindolanda », *Ancient Society* 48, p. 169-198.
- NOUWEN, Robert, 1995**, « The Vindolanda Tablet 88/841 and the Cohors I Tungrorum Milliaria », dans Marc Lodewijckx (éd.), *Archaeological and Historical Aspects of West-European Societies. Album Amicorum André Van Doorselaer*, Leuven, p. 123-134.
- NOUWEN, Robert, 1997**, « The Vexillationes of the Cohortes Tungrorum during the Second Century », dans Willy Groenman-Van Waateringe et al. (éd.), *Roman Frontier Studies 1995. Proceedings of the XVIth International Congress of Roman Frontier Studies*, Oxford, p. 460-465.
- OPPER, Thorsten, 2008**, *Hadrian. Empire and Conflict*, London.
- PACE, Alessandro, 2015**, « Miles ludens. Il gioco e i Soldati nella Britannia romana », dans Claudia Lambrugo et al. (éd.), *I materiali della Collezione Archeologica « Giulio Sambon » di Milano. 1. Tra alea e agòn: giochi di abilità e azzardo*, Milano, p. 43-49.
- PEARCE, John, 2002**, « Food as substance and symbol in the Roman army: a case study from Vindolanda », dans Philip Freeman et al. (éd.), *Limes XVIII. Proceedings XVIIth International Congress of Roman Frontier Studies, Held in Amman, Jordan (September 2000)*, Oxford, p. 931-944.
- ROYMANS, Nico, 1993**, « Romanisation and the Transformation of a Martial Elite-Ideology in a Frontier Province », dans Patrice Brun et al. (éd.), *Frontières d'empire. Nature et signification des frontières romaines*, Nemours, p. 33-50.
- ROYMANS, Nico, 2004**, *Ethnic Identity and Imperial Power: the Batavians in the Early Roman Empire*, Amsterdam.
- ROYMANS, Nico, 2009**, « Hercules and the Construction of a Batavian Identity in the Context of the Roman Empire », dans Ton Derks & Nico Roymans (éd.), *Ethnic Constructs in Antiquity: the Role of Power and Tradition*, Amsterdam, p. 219-238.
- ROYMANS, Nico, 2014**, « The Batavian between Germania and Rome: The emergence of a soldiering people », dans Marko Janković et al. (éd.), *The Edges of the Roman World*, Cambridge, p. 232-251.
- SCHÄDLER, Ulrich, 1994**, « Latrunculi – ein verlorenes strategisches Brettspiel der Römer », dans Günther Bauer (éd.), *Homo Ludens. Der spielende Mensch IV*, München – Salzburg, p. 47-67.
- SCHÄDLER, Ulrich, 2013**, « Les jeux de pions », *Jeux et jouets gréco-romains*, *Archéothéma* 31, p. 64-65.
- SCHÄDLER, Ulrich, 2019**, « Reconstituer les jeux antiques : méthodes et limites », dans *Ludique. Jouer dans l'Antiquité*, catalogue de l'exposition, Lugdunum, musée et théâtres romains, 20 juin-1^{er} décembre 2019, Gent, p. 20-22.
- SIM, David & KAMINSKI, Jaime, 2012**, *Roman Imperial Armour. The Production of Early Imperial Military Armour*, London.
- SLOFSTRA, Jan, 2002**, « Batavians and Romans on the Lower Rhine. The Romanisation of a Frontier Area », *Archaeological Dialogues* 9, p. 16-38.
- SOMMER, Sebastian, 2009**, « Amphitheatres of Auxiliary Forts on the Frontiers », dans Tony Wilmot (éd.), *Roman Amphitheatres and Spectacula: a 21st-century perspective. Papers from an international conference held at Chester, 16th-18th February, 2007*, Oxford, p. 47-62.
- SPEIDEL, Michael, 1994**, *Riding for Caesar. The Roman Emperor's Horse Guards*, Cambridge (MA).
- STOFFELS, Eef, 2008**, « Native Service: Batavian pottery in Roman military context », *Theoretical Roman Archaeology Journal*, p. 143-155.
- SWAN, Vivien, 2009**, *Conquest, and Recruitment: Two Case Studies from the Northern Military Provinces*, Portsmouth.
- Tab. Vindol. II**, Alan Bowman & David Thomas, *The Vindolanda Writing-tablets (Tabulae Vindolanaenses II)*, London 1994.
- Tab. Vindol. III**, Alan Bowman & David Thomas, *The Vindolanda Writing-tablets (Tabulae Vindolanaenses III)*, London 2003.
- TAYLOR, Sarah, 2015**, « Frontiers of Food: Identity and Food Preparation in Roman Britain », dans Robyn Crook et al. (éd.), *Breaking Barriers, Proceedings of the 47th Annual Chacmool Archaeological Conference*, Chacmool, p. 150-157.
- TERRANATO, Nicola, 2008**, « The cultural implications of the Roman conquest », dans Edward Bispham (éd.), *Roman Europe, 1000 BC- AD 400*, Oxford, p. 234-264.

- TONDEUR, Adrien, 2012**, « Recrutement et cantonnement sur le *limes* rhénan et en *Britannia*. Les cas des *auxilia* originaires des *Tres Galliae* » dans Catherine Wolff (éd.), *Le métier de soldat dans le monde romain, Actes du cinquième Congrès de Lyon (23 – 25 septembre 2010)*, Lyon, p. 73-89.
- VAN DRIEL-MURRAY, Carol, 2003**, « Ethnic Soldiers: The Experience of the Lower Rhine Tribes », dans Thomas Grünewald & Sandra Seibel (éd.), *Kontinuität und Diskontinuität: Germania inferior am Beginn und am Ende der römischen Herrschaft. Beiträge des deutsch-niederländischen Kolloquiums in der Katholieke Universiteit Nijmegen (27. bis 30.6.2001)*, Berlin, p. 200-217.
- VAN DRIEL-MURRAY, Carol, 2005**, « Imperial Soldiers: Recruitment and the Formation of Batavian Tribal Identity », dans Zsolt Visy (éd.), *Limes XIX. Proceedings of the XIXth International Congress of Roman Frontier Studies, Held in Pécs, Hungary, September 2003*, Pécs, p. 435-439.
- VAN DRIEL-MURRAY, Carol, 2012**, « Batavians on the Move: Emigrants, Immigrants and Returnees », dans Maria Duggan et al. (éd.), *TRAC 2011. Proceedings of the Twenty-First Annual Theoretical Roman Archaeology Conference, which took place at the University of Newcastle, 14-17 April 2011*, Oxford, p. 115-122.
- VAN DER VEEN, Marijke, 2008**, « Food as embodied material culture: diversity and change in plant food consumption in Roman Britain », *Journal of Roman Archaeology* 21, p. 83-109.
- VAN ROSSUM, Jan, 2004**, « The End of the Batavian Auxiliaries as 'National' Units », dans Luuk De Ligt et al. (éd.), *Roman Rule and Civic Life: Local and Regional Perspectives. Proceedings of the Fourth Workshop of the International Network Impact of Empire (Roman Empire, c. 200 B.C. – A.D. 476), Leiden, June 25-28, 2003*, Amsterdam, p. 113-131.
- WESCH-KLEIN, Gabriele, 2011**, « Recruits and Veterans », dans Paul Erdkamp (éd.), *A Companion to the Roman Army*, Malden – Oxford – Victoria, p. 435-450.
- ZIENKIEWICZ, David, 1986**, *The Legionary Fortress Baths at Caerleon. II. The Finds*, Cardiff.

LUXE (TARAF) ET RAFFINEMENT (ẒARF) À LA TABLE ABBASSIDE

Véronique PITCHON

Directrice de recherches au CNRS
Université de Strasbourg
UMR 7044 Archimède
pitchon@unistra.fr

RÉSUMÉ

Avec l'avènement de la dynastie abbasside et la création de Bagdad, la culture arabo-musulmane va connaître un rayonnement sans précédent entre le VIII^e et le X^e s. Dans cette capitale urbaine, se presse une élite pour qui l'alimentation répond autant au besoin de se sustenter qu'à celui de jouir des plaisirs inhérents aux classes privilégiées. Dans un contexte de diversité

sociale et ethnique mais aussi de diversité des produits alimentaires largement disponibles, la cuisine évolue et s'insère comme un des loisirs préférés de ces consommateurs socialement privilégiés. Autour de la gastronomie, va se créer un système de valeurs au sein duquel luxe et raffinement deviennent une norme.

With the advent of the Abbasid dynasty and the creation of Baghdad, the Arab-Muslim culture will experience unprecedented radiance between the 8th and 10th centuries. In this urban capital, there is an elite for whom food is as much a source of sustenance as it is to enjoy the pleasures inherent to the privileged classes. In a context of social and ethnic diversity, but also of the diversity of widely available food products, cooking is evolving and becoming one of the favorite pastimes of these socially privileged consumers. Around gastronomy, a system of values will be created and luxury and refinement become a standard.

MOTS-CLÉS

Luxe,
gastronomie,
monde arabo-musulman,
Bagdad.

KEYWORDS

Luxury,
gastronomy,
Arab-Muslim world,
Baghdad.

Entre l'avènement du premier calife abbasside Abū al-Abbās, dit as-Saffah (750-754) et les chutes de Bagdad et du dernier calife, Al-Musta`sim, en 1258, la culture de la cour abbasside d'Irak connut un développement remarquable. Bien que secouée dès le XI^e s. par des tensions politiques et religieuses qui entraîneront un morcellement du pouvoir et des difficultés qui la mèneront à sa chute, la dynastie des abbassides d'Irak favorisa des changements culturels considérables. La cour joua un rôle essentiel dans l'élaboration d'une culture raffinée et institua un système clientéliste en s'appuyant sur un centre urbain, Bagdad. Conçue comme un projet politique de centralisation et de légitimation du pouvoir, la ville allait rapidement devenir un centre économique culturel cosmopolite doté d'une cour califienne avide de luxe. Le nom d'Hārūn al-Rashīd, le calife des *Mille et une nuits*, évoque à lui seul le début de cette période de magnificence et cet âge d'or de la civilisation islamique dont les fastes princiers chantés par les poètes et les littérateurs mettent en exergue le caractère somptuaire de la cour califale bagdadienne. Bagdad devint le centre d'un empire où l'excès de luxe fut un des moyens de frapper l'imagination et de légitimer un chef dont la puissance reposait sur une filiation avec le Prophète, en faisant une dynastie bénie au pouvoir inaliénable.

La classe dirigeante va exprimer son intérêt pour la gastronomie et favoriser son accession au rang des choses artistiques. Cette expression fut facilitée, à Bagdad, par un ensemble de facteurs qui allaient contribuer à la mise en place d'un cadre social plaçant la gastronomie, et tout ce qui l'entoure

traditionnellement, comme les règles d'hospitalité, les manières de table et bien sûr la préparation culinaire, au sein des préoccupations de l'élite raffinée, et offrant ainsi une vision renouvelée de la cuisine. Ce faisant, la table devient un lieu de commensalité où l'étiquette doit être acceptée comme un moyen de reconnaissance de l'accession au luxe.

LE CONCEPT DE LUXE

Dans la littérature, il existe plusieurs approches pour déterminer ce qu'est le luxe dont une approche sociologique qui le définit comme étant la nécessité de consommer de manière ostentatoire pour montrer son appartenance à un groupe social [1]. Cette approche est séduisante pour expliciter ce qu'est le luxe, particulièrement durant cette période de l'Islam classique (IX^e-XII^e s.) où naît avec le califat de Bagdad toute une catégorie de population, une élite urbaine avide de loisirs et qui caractérise la société abbasside. Un contexte particulier est à l'origine de l'émergence de cette classe de loisirs : l'expansion de l'Islam, la volonté politique de centralisation des élites intellectuelles dans les grands centres urbains, notamment Bagdad, la réalité économique qui fait de ces villes de véritables carrefours commerciaux. Cette explication sociologique de nécessité de consommer pour exprimer le luxe doit être complétée par une autre réalité quand on traite des sociétés musulmanes qui se doivent de faire montre de générosité et d'hospitalité. L'avarice est l'un des défauts les plus graves car elle constitue à elle seule une transgression des règles de l'hospitalité qui sont sacrées pour l'islam [2]. Cette consommation démonstrative a cependant suscité la critique des penseurs musulmans. Un autre facteur clé de l'essor de la société abbasside fut celui du besoin spécifique qu'une nouvelle tradition sociale et religieuse pouvait remplir.

[1] VEBLEN 1899 ; GOODY 1982 ; DOUGLAS 1999 ; MENNELL 1996.

[2] Pour appréhender les notions de « Générosité », « Hospitalité » et « Avarice » dans le monde islamique médiéval, on pourra consulter NATIJ 2018.

En fait, les développements de cette période doivent être considérés dans un contexte de discussions religieuses omniprésentes : l'implication des modes de vie et de la mise en place de la structure sociale dans les préoccupations religieuses était considérable. Les considérations positives sur les effets sociaux et moraux du luxe n'étaient pas nouvelles. Une discussion sur l'influence du luxe sur la sédentarisation des peuples bédouins était courante, l'arabité étant associée à cet idéal bédouin de dénuement et de survie dans des conditions difficiles de vie dans le désert, lieu de l'émergence de la doctrine musulmane et de la révélation faite au Prophète. Par exemple, Ibn Khaldūn fait du luxe un corollaire de la sédentarisation et de l'organisation dynastique :

« Le pouvoir royal, une fois obtenu, s'accompagne d'une vie d'aise et d'abondance. La culture sédentaire n'est qu'une différenciation du luxe et une science raffinée des arts nécessaires à celui-ci, en ce qui concerne, notamment, la cuisine, les vêtements, l'architecture, les tapis, les ustensiles ménagers . [...] »

Plus une dynastie est importante et plus sa culture sédentaire est vaste. Car celle-ci découle du luxe ; le luxe découle de la richesse et de la prospérité ; richesse et prospérité sont les conséquences de la monarchie et dépendent de l'étendue des possessions territoriales gagnées par une dynastie donnée » [3].

Cependant et contrairement à l'Occident chrétien, en Islam, il n'existe pas de péché de gourmandise et la consommation excessive, si elle est décriée par les médecins, ne conduit pas à des considérations de culpabilité ; l'attitude générale vis-à-vis de la nourriture étant plutôt celle de la nécessité de consommer « les bons mets que Dieu nous a octroyés » [4]. Le Coran préconise à plusieurs reprises de jouir des nourritures qui sont une bénédiction divine.

Il existe donc un paradoxe de nécessité de faire montre de générosité, en l'exprimant au travers d'un ensemble de rituels sociaux, comme manger et boire ensemble, embellir la cité ou encore favoriser la culture, mais dans un cadre idéologique mettant en avant les qualités de modestie et de pudeur, qualités qui constituent les sommets de l'expression du raffinement social.

Qu'est-ce que le luxe en termes de nourriture ? Est-ce ce qui est cher ? Abondant ? Exotique ? Ou est-ce l'ordinaire transcendé par une préparation élaborée ? On pourrait recourir à une définition économique en parlant d'une nourriture luxueuse comme étant

nécessairement chère et pas nécessairement utile à l'alimentation humaine. Mais dans le contexte historique étudié, cette définition ne paraît pas appropriée ou tout au moins suffisante. Il ne suffit pas qu'une nourriture soit rare et chère pour être luxueuse. Servie à des hôtes prestigieux, elle doit susciter l'envie et l'admiration, un bien voulu par beaucoup mais possédé par peu. Elle est avant tout un signe de distinction sociale qui marque l'exclusivité et le raffinement.

Selon Rodinson, le domaine de la consommation est celui où l'on cherche à satisfaire des besoins de façon la plus immédiate, besoins réels ou créés. Plus une société est prospère, plus elle s'attache à consommer de façon complexe et raffinée, répondant ainsi à un autre besoin, la nécessité de l'esthétique, du plaisir et de la joie [5]. Le luxe dans le domaine alimentaire a un statut particulier. En effet la nourriture n'est pas un bien inutile qu'on convoite pour susciter l'envie, mais c'est un élément nécessaire à la survie. C'est la manière dont elle est transformée, servie, mise en valeur qui en fait un bien désirable et désiré. Elle véhicule toute une échelle de valeurs ; dans les sociétés médiévales où le spectre de la faim n'est jamais bien loin, l'abondance est un luxe et sur la table des élites elle est obligatoire. L'opposition quantité vs. qualité n'est pas applicable à la cuisine de cour, par exemple. Sur la table des princes, peu importe les dépenses, il faut le meilleur. Les produits viennent de tout l'Empire et seule la qualité compte. Les comptes des dépenses annuelles pour la pâtisserie consommée au palais du calife fatimide al-Azīz (975-996) ont été conservés [6]. Les consommations sont astronomiques. Pour les besoins de la cuisine, on achète plus de 11 tonnes de farine, 30 tonnes de sucre, 250 kilos de pistaches mondées, 350 kilos d'amandes, 175 kilos de noisettes, 30 tonnes de fruits divers, 23 tonnes de raisins secs, 225 kilos de miel, 9 tonnes d'huile de sésame, 150 kilos d'anis, 22 kilos d'eau de rose, 5 vessies de musc, 450 grammes de safran et 50 grammes de camphre. Les produits importés sont légion ; ils viennent de tout l'Empire. On commande ainsi annuellement, des pommes de Syrie, du sucre de première qualité d'Ahwaz, des raisins secs, de l'eau de rose, des conserves de fruits et un mélange de miel et d'eau de rose, tous venant de Fars en Perse, du miel d'Ispahan, des grenades et des pêches séchées de Rayy et des melons du Khwarezm transportés par bateau jusqu'au lieu du festin dans des conteneurs en plomb remplis de glace.

[3] Ibn Khaldūn, *Al-Muqaddima*, p. 265-266.

[4] Coran, VII, 160.

[5] RODINSON 2005, p. 10.

[6] Cité d'après MAZAHIRI 1996, p. 124.

Le luxe à table consiste à manger des plats dont les ingrédients et les techniques de préparation sont en général inaccessibles au peuple. Ce critère de qualité établit une frontière visible qui sépare le peuple des élites et même si les ingrédients sont communs c'est leur élaboration dans une recette qui en fait des mets d'exception.

L'augmentation du nombre de personnes appartenant à une élite éduquée avec de larges intérêts intellectuels et possédant les ressources nécessaires pour financer l'éducation, l'enseignement et les activités culturelles, va conduire à la production intensive de toutes sortes d'écrits matérialisés par les livres. La tradition culinaire gastronomique arabe naît à Bagdad. Elle est le fruit d'une convergence du pouvoir, du savoir et de la richesse. Ces conditions existent pour les IX^e et X^e s. en Irak et c'est à cette époque que naissent les livres culinaires, empreints de luxe et de produits chers. Ils sont créés pour répondre aux aspirations de luxe et de plaisir de ces nouvelles sociétés. Ils permettent de cristalliser les pratiques en créant une science culinaire, et le plaisir et la sensualité liés à l'acte de manger deviennent les éléments centraux d'une nouvelle tradition gastronomique pour laquelle la cour abbasside a été un catalyseur. Car ce n'est pas un hasard si cette « nouvelle cuisine » est née à Bagdad où s'établit une catégorie sociale riche et prospère, toujours plus demandeuse de luxe et qui favorise la création d'une cuisine de gourmet.

Les plaisirs de la table sont au premier rang des préoccupations de cette élite qui s'intéresse à la gastronomie comme à un loisir. Il faut créer, lire et écrire sur l'art de la cuisine, en prose ou en poésie. Cette nouvelle passion est le thème des livres de cuisine qui informent en priorité sur la nourriture et le repas des élites, *al-khāssa*, des califes et des souverains, des habitants de la cour, des dignitaires, des officiers de l'armée, mais aussi des riches artisans ou commerçants, catégorie que les littérateurs arabes appellent parfois *al-a'yān*, que l'on peut traduire par « les notables » et qui peuvent aisément consacrer les revenus nécessaires à une alimentation variée, abondante, coûteuse et parfois extravagante [7]. La littérature culinaire se développe dans le sillage de ce nouvel art qu'est la gastronomie.

Les livres de cuisine dans une société ne sont pas des ouvrages indispensables et leur apparition dans la société arabe correspond à l'émergence de cette classe en recherche de loisirs. Il y a toute une étude à faire sur leur rôle, sur leurs auteurs, sur leurs usages. Pour la période concernée, on en trouve plusieurs dizaines qui ne nous sont pas parvenus mais sont recensés par al-Nadīm (mort v. 998) qui donne les noms des

auteurs proches de la cour et gravitant dans l'entourage du calife.

Au travers de ce type particulier d'écrit, on peut identifier les conditions de la naissance d'un nouvel art, celui de la gastronomie réservée à l'élite d'une société. On attribue à Sayyār al-Warrāq le premier livre de cuisine élaborée. Écrit vers 950 à Bagdad, ce n'est pas un hasard s'il naît dans ce chaudron de l'art et du raffinement en plein siècle d'or de la période abbasside [8]. Il faut noter que pour la période des VIII^e et IX^e s. il existe de nombreuses mentions de nourritures et de recettes chez des auteurs de grande envergure tels al-Jahiz (Le livre des avaries), Al-Mas'ūdi (Les prairies d'or), al-Muqaffā (Le grand *Adab*). Le livre de cuisine d'al-Warraaq sera suivi par d'autres ouvrages culinaires, notamment ceux d'al-Baghdadi, d'autres anonymes et ce jusqu'au XV^e s. Cette tradition d'écriture de réceptaires culinaires se retrouve également dans la partie occidentale de la zone arabo-musulmane, avec des rédactions de livres de cuisine en al-Andalus et au Maghreb [9].

LUXE, POUVOIR ET DÉMONSTRATION DE RICHESSE

Le banquet est un objet d'étude largement décrit chez les historiens. Particulièrement étudié pour traiter des thèmes des relations diplomatiques ou l'histoire des mentalités, cette forme de célébration autour de la tradition de fêtes profanes ou religieuses sert d'affirmation des valeurs sociales, politiques et spirituelles [10]. Le luxe s'exprime au travers du banquet qui est un moyen d'exhiber, une mise en scène instrumentalisée du pouvoir et/ou de la richesse. Selon Mary Douglas, la nourriture véhicule un ensemble de codes et de symboles au travers desquels la structure d'une société peut être déchiffrée [11]. Le message délivré par la nature des mets servis et les comportements à table symbolise les liens hiérarchiques et matériels existant entre les individus. Le banquet est une instance particulière de ces rituels sociaux où manières de table et rites de table déploient un univers symbolique.

[7] Sur les catégories sociales des sociétés urbaines médiévales arabes, voir LAPIDUS 1984.

[8] Ibn Sayyār al-Warrāq, *Kitāb al-Ṭabīkh*, Trad. angl. NASRALLAH 2007.

[9] Pour un recensement des ouvrages et des auteurs, voir PITCHON 2011.

[10] Voir par exemple : HEERS 1971, ESPERONNIER 1988, JACQUOT 1965.

[11] DOUGLAS 1999, p. 231.

Il faut cependant distinguer deux types de banquets, ceux donnés par le calife (ou plus généralement le détenteur du pouvoir) et ceux donnés par les catégories sociales élevées de la société abbasside. À celle-ci peuvent appartenir des membres de la maison royale exerçant une fonction politique, tel le vizir, mais également toute une catégorie de population qui gravite dans le premier cercle de la cour de la riche puissance califale, constituée des nobles et courtisans ou encore appartenant aux classes supérieures, des militaires, des fonctionnaires, bureaucrates, érudits ou enfin celles des riches marchands et artisans.

Le banquet califal est un lieu qui a une fonction différente selon les divers besoins liés à la représentation de légitimation du pouvoir. Cette fonction peut être festive (naissance, mariage), politique (annonce de guerre, mise en place de règles) diplomatique (réception d'ambassadeurs). C'est un lieu de démonstration ostentatoire du pouvoir ; l'abondance et la beauté y sont de mise. C'est une preuve de richesse qui n'est accessible qu'à la maison royale qui seule peut se permettre de consommer les mets les plus luxueux décrits dans les livres cuisine. L'un des banquets parmi les plus connus fut celui donné en 825 pour célébrer le mariage du calife al-Ma'mūn avec Būrān, nièce du grand vizir al-Faḍl [12]. Les festivités qui se déroulèrent à cette époque furent particulièrement prisées, marquant ainsi le rétablissement du pouvoir du calife après plusieurs années de troubles politiques marqués par un combat acharné pour le trône avec son frère al-Amīn qu'il fit assassiner en 813 [13]. Les fêtes somptueuses durèrent dix-sept jours et les dépenses pour entretenir la table des dignitaires, des militaires et des familiers ainsi que pour les honorer de cadeaux s'élevèrent à cinquante millions de dirhams. Selon Ibn Khaldūn, la provision de bois nécessaire aux cuisines fut transportée pendant toute une année, trois fois par jour sur le dos de cent quarante mulets ; les barques, portant les invités d'honneur pour le banquet sur le Tigre, de Bagdad aux palais royaux, furent au nombre de trente mille [14].

Hors de la cour califale, le banquet joue le rôle de représentation sociale et d'appartenance de « classes ». Bien qu'anachronique, ce terme représente bien la catégorie de population dont nous parlons ici. Dans ce cas, le banquet véhicule d'autres symboles que ceux envoyés lors des banquets royaux. La nourriture est ici convertie en une forme de code social et de symboles culturels qui véhiculent les valeurs de l'Islam, à savoir la générosité, la convivialité dépourvue de tout calcul, sous l'apparat de la modestie et de la réserve. Mais pour faire passer ce message il faut s'astreindre à un respect des codes, ce qu'on appelle l'étiquette en

Occident et qui est transmis par la littérature d'*adab*. L'*Adab* a une signification différente selon les époques, mais pour la période abbasside, ce type de littérature formalise les codes de savoir-vivre d'une catégorie particulière de population, celle qu'on surnomme « Les Raffinés » (*zurafā'*) [15]. Le déplacement du centre de gravité de l'Empire vers Bagdad a attiré vers la nouvelle capitale les artistes, comme des poètes, des chanteuses, des professeurs de chant, des savants, des philologues, tout un ensemble qui forme ce groupe social identifié par ce nom. Cette société d'élégants, qu'on pourrait qualifier de *dandys*, se met en place dès le début du règne abbasside, répondant à un nouvel idéal social de luxe et de raffinement.

La manière de manger et de se comporter à table correspond à des actes codifiés qui sont autant de moyens de montrer ses qualités de fin connaisseur et sa bonne éducation. Ainsi al-Mas'ūdī rappelle dans *Les prairies d'or* les règles implicites que le convive et l'hôte doivent respecter à table. Ceci constitue l'étiquette de table, ce que Thornstein Veblen appelle les règles de la « consommation ostentatoire » qui caractérisent « l'homme de loisir » et qui deviennent un ensemble de critères selon lesquels sont jugés l'appartenance à un groupe social, le degré de fortune et de raffinement, et qui font ou défont une réputation [16]. Al-Mas'ūdī donne une description peu détaillée mais significative [17] en commençant par les formules d'invitation, la nomenclature des boissons, la tenue vestimentaire, le placement des convives en fonction de leur rang ou encore les formules de salutations. Tout le repas se déroule selon un rituel et chacun doit connaître son rôle.

Les comportements sociaux des *zurafā'* sont conformes à ceux décrits dans les ouvrages d'*Adab* qui recouvrent tout ce qu'est censé connaître et apprécier un homme appartenant à une élite urbaine raffinée. Ces livres d'étiquette présentés sous forme d'un mélange de prose et de poésie donnent les codes vestimentaires, culinaires, sociaux, pour vivre selon

[12] Al-Mas'ūdī, *Les prairies d'or*, vol. 8, p. 606-609. Al-Tha'ālibī, *Thimār al-qulūb*, ed. Muhammad Abū I-Faḍl Ibrāhīm, Le Caire, 1985. Pour une description en français, voir ESPERONNIER 1988.

[13] *EI*⁷, Art. al-Ma'mūn.

[14] Ibn Khaldūn, *Discours sur l'histoire universelle (Al-Muqaddima)*, p. 265.

[15] GHAZI 1959.

[16] VEBLEN 1899.

[17] Il se réfère à l'un de ses ouvrages qui est perdu, *Ahbar az-zaman (Histoire du monde)*, sur l'œuvre d'al-Mas'ūdī, voir ADANG 1996, p. 44-46.

les normes de raffinement de la nouvelle société [18]. La nourriture, la manière de se tenir à table sont des éléments centraux. G. J. Van Gelder, qui a étudié ce genre littéraire en relation avec la cuisine montre que la nourriture et, en particulier, la gastronomie y tiennent une place essentielle [19]. L'un des ouvrages les plus connus est celui de d'Ibn Qutayba (mort en 889), *Les sources des informations* ('*Uyūn al-akhbār*), large compilation d'anecdotes et d'informations à caractère historique, éthique et littéraire réparties en dix chapitres dont l'avant-dernier est consacré à la nourriture (*ta'am*), ou encore celui écrit par le poète Abū al-Fath Kushājīm, *L'art du commensal* (*munādama*) ou le *Livre de Brocart* d'al-Wahshā' précepteur de Munya, secrétaire de l'épouse du calife al-Mu'tamid (r. 869-892). Les auteurs y dissertent du goût, des manières de table, des façons de manger, des règles de l'hospitalité, mais aussi de choses plus concrètes comme la vaisselle ou les plats les plus connus et les plus appréciés.

Dans ce cas, la nourriture ne porte pas une valeur de convivialité mais plutôt un message d'exclusivité et le banquet devient un lieu de contrainte, contrainte autour de l'organisation du repas ou du comportement à table (étiquette). Ces actes sont codifiés au travers d'un type particulier de littérature qu'on traduit parfois par « les belles lettres » et qui correspond de manière plus développée aux livres d'étiquette ou de bienséance en vogue en Occident. La littérature d'*Adab* est un manuel qui combine une multiplicité d'échelles de valeurs. La nourriture et l'acte de manger en société sont au cœur des codes culturels en vigueur à la cour des Abbassides et tout un chacun se doit de connaître les manières de manger, de se comporter et d'être un commensal. Cette manière d'être marque la civilité et l'appartenance à un monde dont l'homme raffiné et cultivé se doit de connaître les usages. Le déroulement du banquet constitue une forme de spectacle dans le lequel l'hôte et ses commensaux tiennent les rôles principaux. L'art culinaire est une connaissance indispensable au commensal et un homme bien élevé doit le connaître. Il sera ainsi au fait des modes et connaîtra les nouveaux plats, il comprendra l'art de combiner les aromates et les épices dans l'assaisonnement. Ma'sudi indique aussi que l'hôte et le convive devront connaître les différents sujets de conversation, la manière de se laver les mains en présence du maître de maison et de prendre congé de lui, la façon de faire circuler la coupe et les détails sur les vins et autres liqueurs ainsi que la description des coupes et ustensiles du banquet.

Le *nadīm*, le commensal, doit être à la hauteur. Modeste et discret, il saura cependant être le gardien des lois de la bienséance, avec ce qu'il faut d'aura pour tenir une conversation, flatter son hôte sans flagornerie

et évoquer ses glorieux ancêtres, un sujet fort apprécié. Il devra participer à la conversation sans l'accaparer, sans jamais être grossier, blessant ou outrager l'un des invités. Il saura apprécier les mets et les vins et montrer ses qualités de fin connaisseur.

S'il est assez talentueux pour être apprécié pour ses qualités et sa connaissance des codes de comportement, il pourra alors, à son tour, organiser un banquet. Inviter à sa table les hommes influents, et le *summum*, avoir le calife en personne parmi ses invités, en fera un homme à qui toutes les portes s'ouvriront. Car le raffinement peut être décrypté selon un code social déterminé par les différentes parties sur la base du vice et versa. Le nouvel élu devra à son tour, en jouant le rôle de l'hôte, faire preuve de son savoir-vivre, de sa générosité et de sa connaissance des règles accédant ainsi définitivement au rang de patricien dans la communauté qui l'a accueilli.

Les *Raffinés* sont soumis à un code rigoureux quant à la manière dont il faut manger. La gloutonnerie est exclue : les bouchées doivent être petites, la gourmandise comme les excès sont condamnés. Toutes les viandes considérées de second ordre sont bannies ; de même les abats comme les tripes, le gras, les reins, le poumon, la rate. Il en va de même pour la viande salée (*qadīd*), viande ayant une forte connotation populaire. Certains légumes sont aussi interdits, par exemple, le cresson, les radis, le poireau, l'oignon, et bien d'autres.

Les boissons les meilleures sont consommées ; le vin doit être pris pur et non dilué. On boit aussi du *mušammis* – vin tiré des raisins secs et cuit au soleil, du vin au miel (*mu'assal*), du vin épais évaporé par cuisson (*malbuha*), mais jamais de vin de mauvaise qualité ni de vin de palmier car c'est le vin des basses classes et des gens de modeste condition. Les coupes à boire sont toujours de grande valeur et très souvent ornées de dessins et de poésies. Les condiments grossiers sont proscrits, de même certains accompagnements comme les fèves, les glands de chêne, les dattes grillées etc. On préfère les noisettes salées, les pistaches écosées, le sel gemme, les coings et les pommes de Damas.

Le déroulement du banquet constitue une forme de spectacle dans le lequel l'hôte et ses commensaux tiennent les rôles principaux. Chacun rivalise d'ingéniosité pour réussir l'office.

À cela s'ajoute la présence d'artistes et d'érudits de toutes sortes qui assurent la réussite du banquet. On trouve par exemple des rôles dédiés aux musiciens,

[18] Kushājīm, *L'art du commensal – Boire dans la culture arabe classique*. (Trad. BOUHAL 2009).

[19] VAN GELDER 2000, p. 22-34.

danseurs et chanteurs virtuoses. Les plus célèbres sont très demandés, mais on entre dans les banquets pour se faire un nom. On ne peut concevoir un banquet arabe sans un poète, l'art de l'éloquence et du dithyrambe poétique étant irrémédiablement rattaché aux valeurs ancestrales de palabres et de discussions de la société bédouine. La poésie est une forme de dialectique qui permet d'encenser son hôte mais aussi d'évoquer la beauté, l'amour, la bonne chère ou encore une forme de discussion permettant d'aborder – et de régler – des problèmes pouvant avoir eu lieu entre divers protagonistes du banquet ou encore d'exercer une forme de moquerie à l'égard d'un des mangeurs qui n'aurait pas respecté le code de bonne conduite du commensal. La forme de rapprochement la plus commune entre cet art littéraire et le banquet concerne la description des mets et des plats servis, les vins et les boissons étant inclus dans ces descriptions imaginées [20].

Le service, les actes précédant le banquet comme le cérémonial de lavage des mains, le placement par rapport à l'hôte, la manière de s'asseoir et enfin la manière de quitter la table et de saluer son hôte sont aussi des actes hautement codifiés. Les livres de cuisine tel celui d'al-Warrāq contiennent des indications sur les manières de table (*Ādāb al-Mā'ida*). L'auteur y décrit la façon d'utiliser le cure-dent et s'étend longuement sur sa fabrication. Il parle également de la confection des pots pourris qu'on dispose sur la table pour parfumer la pièce ou encore des savons et autres préparations pour se laver les mains avant et après le repas [21]. Généralement les convives se lavaient les mains ensemble à table, avant le repas, ce qui était fait dans un récipient approprié. En accord avec les traditions du Prophète, le *ḥaṣṭ* était présenté à la droite de chaque invité, un servant laissant simplement couler l'eau du pot sur la main droite seulement, puisque la main gauche n'était pas utilisée pour toucher les plats, si ce n'est pour tenir le pain. Pour que les invités ne soient pas mal à l'aise, l'usage voulait que l'hôte se lavât les mains en premier et que les invités en fassent de même après lui. Dans certains cas, on pouvait se laver les mains dans des bassines placées à l'extérieur de la salle à manger ou dans la cour.

En ce qui concerne le service de la nourriture à table, il existait deux pratiques communes en vogue à cette époque. La méthode ancienne consistait à servir toute la nourriture sur la table et il était laissé à la discrétion de chaque invité de prendre ce qui lui plaisait. Dans la haute société, cependant, au lieu de servir toute la nourriture en une seule fois, un menu était présenté aux invités et chacun choisissait ce qu'il désirait.

Puis on se mettait à manger en commençant par dire *basmala*. Certains types de conversation étaient

considérés comme une marque de culture et de politesse, notamment si l'on racontait des histoires sur les manières de table d'ancêtres pieux. Si on partageait le même plat, il était poli d'encourager son voisin à se servir puis à se resservir. Il ne fallait pas mettre les mains dans la partie du plat proche de son voisin, mais prendre la nourriture dans celle qui était en face de soi. Il fallait éviter de faire quoi que ce soit qui aurait pu offenser son voisin comme par exemple, se secouer les mains sur la table ou prendre un morceau éloigné de sa place. L'homme raffiné devait couper sa viande avec un couteau et éviter de se lécher les doigts. On devait s'abstenir de prendre de gros morceaux, et de faire du bruit en mangeant. La plupart des gens utilisaient leurs doigts pour manger, ce qui explique les rituels élaborés pour se laver les mains avant et après le repas. Cependant, l'utilisation de cuillères et de couteaux est attestée dans les cercles les plus sophistiqués. Il n'était pas usuel de donner un plat individuel à chaque invité. Au lieu de cela, les invités se servaient dans un plat commun placé au centre de la table. La pratique de partager la nourriture d'un plat commun était une règle importante de l'étiquette.

Comme au début du repas, il fallait prononcer le mot *ḥamdala* à la fin du repas, indication de l'issue du banquet. Il fallait cependant attendre que tous les convives aient fini de manger et ne pas prononcer ce mot lorsque que quelqu'un était encore en train de consommer, ce qui était considéré comme hautement impoli. Une règle importante consistait à se laver les mains et la bouche après le repas. Le déroulement de cet acte était différent de celui qui précédait le repas, on prêtait particulièrement attention à avoir une propreté impeccable. Pour enlever la graisse, on utilisait généralement du *uṣhnān*, préparation alcaline, parfumée avec de la poudre de riz, de l'argile du Khurasan, de l'encens, de l'essence de cyprès, du bois de santal, du musc, du camphre ou de l'eau de rose.

On procédait ensuite à une ablution de la bouche après le repas, en partant de la gauche de l'hôte et en continuant autour de la table de telle façon que l'hôte y procède en dernier. Cette ablution pouvait avoir

[20] VAN GELDER 2000, p. 59 et 68.

[21] AHSAN 1979, p. 157-163. Les ouvrages traitant de ce sujet, recensés par Ahsan, sont les suivants :

- *Kitāb Adāb al-Mawā'id* de Qāḍī b. Abd al-Raḥmān b. Khallād al-Rāmhūr-muzī

- *Kitāb Adāb al-Ṭa'ām wa al-Sharāb* d'Abū Naṣr al-Iṣfahānī

- *Fawā'id al-Mawā'id* de Jamāl al-Dīn Yaḥyā b. 'Abd al-Aẓīm b. al-Jazzār

- *Risāla Ādāb al-Mu'ākala* de Shaikh Badr al-Dīn Muhammad al-Ghazzī.

lieu dans une pièce séparée. À l'inverse de la période islamique primitive, où l'on se séchait les mains en les frottant sur la partie supérieure des pieds, durant l'époque abbasside on préférait généralement utiliser une serviette, les plus luxueuses étant en soie et de la taille d'un mouchoir. À la fin du repas, après s'être lavés les mains, les invités prenaient place sur les divans autour de la pièce, tandis que les serveurs passaient avec des petits récipients contenant de l'eau de rose ou une autre eau parfumée, qui était pulvérisée sur le visage et sur les habits des convives. Cette opération était suivie par une fumigation de parfum, d'encens, ou de bois de santal brûlé dans un récipient disposé à cet effet. On distribuait ensuite des cure-dents, pour ce qui était considéré dans un banquet, comme l'un des actes sociaux les plus importants marquant la manière de manger.

LA NAISSANCE D'UN ART CULINAIRE

En devenant un centre culturel, Bagdad devint le symbole de la puissance et du savoir apportés par l'Islam. Située sur une terre alluviale riche et fertile, entre le Tigre et l'Euphrate, elle devint une ville cosmopolite, aux échanges commerciaux intensifs. À l'époque abbasside, Bagdad comptait un million et demi d'âmes [22] ce qui en faisait la plus grande agglomération urbaine de son temps, en dehors de certaines villes chinoises. Le contexte social, commercial et culturel favorisa les progrès scientifiques en médecine, astronomie, mathématiques mais aussi l'émergence de nouvelles formes culturelles. En particulier, un nouvel art, la gastronomie va se développer dans les centres où réside la cour. En dépit de la rigidité des comportements lors des repas pris en commun, la table est et va devenir l'occasion de toutes les extravagances alimentaires et donner lieu à une grande créativité artistique destinée à assouvir le plaisir des sens.

Selon Rodinson, le domaine de la consommation est celui où l'on cherche à satisfaire des besoins de façon la plus immédiate, besoins réels ou créés. Plus une société est prospère, plus elle s'attache à consommer de façon complexe et raffinée, répondant ainsi à un autre besoin, la recherche de l'esthétique, du plaisir et de la joie [23]. Dans toute société, les livres de cuisine ne sont pas des ouvrages essentiels. Écrits pour une classe généralement aisée, ils

reflètent l'image d'une population ouverte au loisir et leur rédaction répond aux attentes d'une classe prospère qui veut consommer de la bonne chère et qui n'hésite pas à se débarrasser des tabous alimentaires, cédant à l'exotisme de nouveaux produits et à l'innovation culinaire. S'il est vraisemblable que les livres de cuisine ne sont pas écrits par des cuisiniers mais plutôt par des amateurs éclairés, il semble fort probable que la création de nouvelles recettes soit imputable pour partie aux nobles et aux patriciens pour qui la gastronomie est un loisir.

Les rédacteurs de livres de cuisine ont parsemé les recettes de noms de personnes, leur en attribuant ainsi la paternité. Il est impossible d'affirmer que ce faisant, ils ne cherchaient pas à flatter leurs maîtres ou les commanditaires de l'ouvrage.

- Le *Fihrist* donne une liste de rédacteurs de livres de cuisine, antérieurs au x^e s., dont les noms ne nous sont pas parvenus. Leur biographie ou les anecdotes à leur sujet nous montrent qu'ils étaient tous proches de la cour, partageant les repas du calife ou gravitant dans son entourage. Rodinson les a répertoriés [24]. Dans cette liste, point n'est fait mention de cuisinier professionnel. De fait, les maîtres-queux des Abbassides étaient en général des personnalités instruites, comme cela résulte du portrait d'Al-Warrāq, qu'en dressèrent plusieurs auteurs. Celui-ci mentionnait spécifiquement une vingtaine d'ouvrages dont il possédait une copie. En dehors des médecins antiques ou arabes qu'il avait consultés – Galien, Ibn Yūḥannā ibn Māsawayh, Ishāq al-Kindī, pour donner une assise scientifique à son œuvre et rassurer son commanditaire sur la véracité des faits diététiques qu'il décrivait –, il donnait le nom de personnages célèbres, dont certains califes. Il est presque certain que ceux-ci n'avaient pas écrit de livres de cuisine eux-mêmes mais le rédacteur avait conservé les noms des princes en leur honneur. On trouve ainsi des ouvrages attribués à :

- Muḥammad b. Hārūn al-Amīn (m. 813)
- Al-Mahdī (m. 785)
- Ibrāhīm b. al-Mahdī (m. 839)
- Al-Mamūn (m. 833)
- Al-Musta`ṣim (m. 842)
- Al-Wāthiq (m. 847)
- Al-Mu`tamid (m. 892)

Cette littérature culinaire semble être le plus souvent destinée à l'homme éduqué plutôt qu'au cuisinier. Le plus surprenant est sans doute le type d'informations contenu dans un livre de cuisine. En dehors des noms

[22] DURI 2007, p. 34.

[23] RODINSON 2005, p. 10-11.

[24] Pour la période antérieure au x^e s., RODINSON 1949, p. 100-102.

de nobles gravitant dans les cercles de cour, une large place était faite à la nourriture dans un groupe d'ensemble littéraire relevant soit de la poésie, soit de la *maqāma*, des genres littéraires retraçant de courts récits de fiction en prose rimée et rythmée. En ce sens, le *Livre de cuisine*, titre sans équivoque donné à son ouvrage par Sayyār al-Warrāq est un ensemble littéraire hétéroclite, mêlant les descriptions les plus sommaires de recettes à des descriptions élaborées de manières de tables et des ensembles quasi poétiques décrivant des plats et des ingrédients. On y trouve ainsi des poèmes dédiés à la pêche, à l'élégance du poisson dans l'eau ainsi qu'à la saveur des plats qui le contiennent [25]. Al-Warrāq mentionnait douze poésies composées par Ibrāhīm ibn al-Mahdī en hommage à quelques incontournables de la gastronomie arabo-persane dont le *qaris* (langues de poissons en gelée, marinées dans du vinaigre et servies froides), « qui étincelle tel un rubis enchâssé dans une perle, comme du vin rouge glacé dans un verre translucide. Immergé dans le safran, il ressemble au grenat, rouge brillant, miroitant sur l'argent. »

Les strophes les plus sensuelles figurent sans aucun doute dans les *Prairies d'or* de Ma'sūdī, œuvre que nous avons évoquée à plusieurs reprises. Un hommage particulièrement émouvant est rendu au *madirā* (ragoût de viande aux poireaux généreusement parfumé aux herbes et épices et nappé, ou cuit, dans du lait fermenté), un met magique qui avait le don de soigner les corps malades ; il annonçait, ajoute le poète, le coucher de l'astre solaire rougeoyant à l'horizon et la lente ascension de la lune nacrée. Le *harisā*, l'un des plats préférés des califes, est doué des mêmes vertus miraculeuses. À propos de la crêpe *kata'if* aussi fine qu'une feuille, le poète raconte qu'elle brillait dans son habit doré de miel et d'huile ; puis, telle une naïade, elle surgissait des flots dans un bouillonnement d'eau de rose pour voler au secours des cœurs affligés. Ibn al-Rūmī, un autre artiste au service de Mustakfī, fait une vibrante déclaration d'amour à la gastronomie abbasside. Selon lui :

« Le mariage le plus excitant est celui entre la douce marjolaine et le puissant girofle ; cependant, l'union entre la tendre cannelle et l'envoûtant musc caresse divinement les papilles, tandis que les profondeurs du gosier seront irriguées grâce à la symphonie suave des câpres et de l'estragon » [26].

Le poète conseille de préparer « d'évanescentes galettes, pétries avec la plus fine fleur de farine tirée du meilleur froment produit par la terre généreuse, recouvertes avec des filets de volailles délicats ornés d'amandes et de noix tendrement entrelacés, aromatisés de menthe et d'estragon qui leur donneront

un éclat d'émeraude ; piqués ensuite de quelques olives et de dés de fromage ; il faut napper enfin la délicate composition ainsi réalisée d'or liquide extrait d'un velouté aux œufs aussi rougeoyant que l'astre solaire. Pour connaître l'extase, il faut savourer des yeux ce rutilant "canapé" qui évoque les riches soieries brodées de fils d'or et d'argent du Yémen ».

Malgré la rigidité imposée au code de conduite des commensaux, la table est l'occasion de toutes les excentricités et créations alimentaires. Elle est conçue comme l'espace de la réalisation de ce nouveau loisir artistique que constitue la gastronomie

L'idéal de ce raffinement se reflète dans la description qu'en fit Ziryāb, le prince incontesté de l'élégance et de la mode, et qui, selon Lévi-Provençal, apporta avec lui lors de son voyage et de son établissement à Cordoue, les coutumes en vogue à Bagdad :

« Ziryab enseigna d'abord aux Cordouans les recettes les plus compliquées de la cuisine bagdadienne et leur apprit l'ordonnance d'un repas élégant : il n'y fallait plus servir les mets pêle-mêle, mais commencer par des potages, continuer par des entrées de viande et des relevés de volaille assaisonnés de haut goût, finir par des plats sucrés, des gâteaux de noix et d'amandes et de miel, ou des pâtes de fruits vanillées et fourrées de pistaches et de noisettes. Aux nappes de lin grossier, il substitua des dessus de table en cuir fin ; il démontra que des coupes de verre précieux se mariaient mieux que des gobelets d'or ou d'argent avec le décor de la table » [27].

Sur la table des princes, nous avons vu qu'on ne se contente pas d'empiler de grosses quantités de nourriture ou de servir les meilleurs ingrédients glanés dans tout l'empire. Le plus important reste la manière dont on sert les plats, la disposition et les arrangements sur la table, les contenants et la vaisselle. Les tables rituelles se caractérisent par un grand souci de symétrie et d'équilibre dans la répartition des éléments utilitaires (assiettes, verres, paniers, couverts...) qui font en même temps partie du décor, précisément comme dans des rites religieux – toutes choses égales par ailleurs – où cette symétrie et cet équilibre, doivent procéder d'une harmonie, elle-même propice à instituer une forme d'ouverture sur la célébration de valeurs.

[25] Al-Warrāq en cite trois : Ali Abbās ibn al-Rūmī (m. v. 896), Maḥmūd ibn al-Ḥusayn (m. 961) et Aḥmad ibn Muḥammad al-Ṣanawbarī (m. 946) ; tous parlent des joies de la pêche.

[26] Mas'ūdī, tome 8, p. 397.

[27] LÉVI-PROVENÇAL 1950-1953, p. 271.

D'entrée de jeu, le décorum séduit le mangeur. La vaisselle, les couleurs des plats, les arrangements géométriques, la préciosité des usages mais également l'environnement, le mobilier, les jardins alentours, l'alignement des colonnes, la splendeur des tissus, tout est mis en place pour impressionner le convive [28].

La table constitue un ensemble visuel si imposant qu'elle reçoit une attention parfois tellement soutenue qu'il semblerait que le goût soit moins important. C'est notamment frappant dans les textes qui donnent lieu à une *ecphrasis* capable de mettre avec évidence devant les yeux du mangeur les plus belles représentations des plats qui lui sont servis. Un de ces textes met ainsi en image la nourriture et les plats servis lors du banquet, comparant les mets à des pierres précieuses et des minéraux, où les graines grenades sont telles des rubis, les sucreries, des perles de glace, les dattes, des pierres précieuses. De couleur argent, le poisson une fois cuit se transforme en or, tandis que certains plats sont personnifiés, certains gâteaux sont appelés « les doigts de Zaynab », la miché de pain prend la forme d'une « tête de Turc », une comparaison qui, contrairement à celle de notre époque, n'a pas une connotation négative [29].

Chaque ingrédient, même le plus simple, est chanté par le poète et devient source de convoitise. Ainsi, les asperges sont décrites comme :

« Des lances dont la pointe se recourbe, tordues et tressées comme une corde [...] Elles s'entrelacent comme les anneaux d'une cote de maille formée d'un beau réseau d'or » [30].

De même un simple plat de riz au lait est :

« Plus pur que la neige et vêtu d'un double tissu par les vents et les rosées,

[...] son éclat fatigue la vue, on croirait voir la lune brillante avant l'heure du crépuscule » [31].

La documentation montre clairement que la vue est aussi importante que le plaisir gustatif. Couleurs et

formes sont essentielles pour ouvrir l'appétit mais aussi pour distinguer les plats des princes de la cuisine ordinaire. Il faut donner de la couleur, avec le safran, soutenu par la cannelle et le gingembre. Le safran est utilisé même dans la friture des pâtisseries pour donner une belle couleur orange. Les sauces sont blanches ou vertes, on utilise des jus de coriandre et de persil pour colorer le vinaigre et le verjus et des amandes soigneusement mondées et réduites en purée sont ajoutées aux sauces à base de lait. On obtient aussi un effet coloré grâce à du miel fondu, du sucre caramélisé ou des pistaches moulues. Les plats sont décorés de jaunes d'œufs et de pétales de fleurs. Avant de les disposer sur la table, on les asperge d'eau de rose qui parfume et apporte une légère saveur florale.

Si la recherche esthétique et la quantité sont des éléments clés de la réussite du banquet, offrir à ses invités une grande variété de nourriture étant un signe de luxe et d'hospitalité, le goût et la nature des plats sont avant tout là pour marquer l'esprit. La table ressemble à un livre de cuisine illustré, où les plats les plus appréciés sont obligatoirement présents. Leur réalisation demande technique, créativité et imagination. Les produits sont retravaillés afin d'obtenir des textures et des formes variées. Ainsi la viande hachée est disposée en couronne couverte de safran et d'herbes. Elle est souvent mise en forme de boulettes et ajoutée aux plats de viandes en morceaux, apportant une texture plus douce. La viande est un aliment valorisé, sa consommation dans les sociétés médiévales est un exemple particulièrement saillant des relations existant entre prestige et consommation alimentaire. En termes de produits consommés, elle est au sommet de la pyramide de la hiérarchie sociale des aliments [32]. Le mouton – ou le chevreau – et le poulet sont à l'honneur. Les plats de viande sont additionnés de légumes, de fruits, voire de fleurs. Le plat de viande prend alors le nom du végétal auquel il est associé comme ce ragoût appelé *tuffāhīya*, nom donné d'après la pomme *tuffāh*, qui confère un goût légèrement acide et sucré particulier au plat :

« Prenez de la viande grasse et coupez-la en fines lamelles : mettez-la dans l'eau avec un peu de sel et de la coriandre sèche, et faites bouillir jusqu'à ce que ce soit presque cuit. Enlevez du feu et écumez. Coupez des oignons fins et ajoutez-les, avec de l'écorce de cannelle, poivre, mastic et gingembre moulu finement, et quelques feuilles de menthe. Prenez des pommes acides, enlevez les pépins et écrasez-les dans un mortier en pierre, en pressant pour faire sortir le jus. Mettez sur la viande. Pelez des amandes et faites-les tremper dans l'eau, puis ajoutez-les. Baissez le feu jusqu'à ce que cela soit cuit : et laissez cuire

[28] CHEBEL 2008, 2, p. 48.

[29] Le texte dont il est question est celui d'Abū Ṭālib al-Ma'mūnī d'après la traduction de BÜRGELE 1965, p. 273-98.

[30] Mas'ūdī, tome 8, p. 400.

[31] *Ibid.* p. 401.

[32] Du point de vue sociologique, la viande est un marqueur fort de la hiérarchie alimentaire. De même la présentation d'un animal entier et l'acte de découpage à table restent ancrés dans les coutumes de table. Norbert Elias a attribué la disparition progressive de l'usage de découper les viandes à table à divers facteurs, notamment celui de l'accroissement des revenus mais aussi à un rejet de l'animalité dans le processus d'évolution, ELIAS 1994, p. 99-105.

doucement. Si vous voulez, ajoutez un poulet coupé en quatre et laissez-le cuire avec la viande » [33].

On ne trouve pas d'animaux reconstitués comme dans la cuisine médiévale occidentale où l'on pouvait par exemple faire cuire un volatile et reconstituer son plumage avec les plumes conservées pour le présenter sur la table. Le poulet est bouilli puis désossé et garni d'amandes, de pistaches tandis que l'eau de rose et le safran mêlés au sucre donnent une couleur dorée lors de la cuisson. On trouve aussi souvent des recettes dans lesquelles un poulet est suspendu dans le four, on place dessous des galettes de pain, ou autre, afin qu'elles s'imbibent du jus. Comme les autres viandes, on aime les plats de poulets très sucrés. Toutes ces techniques se retrouvent dans les recettes des *jūdhāb* [34], ce plat très sucré, au point qu'on ne sait s'il était un dessert ou un plat de résistance. Il en existe de multiples variantes et sa présence sur la table est une des conditions de la réussite du banquet. Voici par exemple une recette de *jūdhāb* aux dattes fraîches, *jūdhāb al-rutab* tirée du Baghdādī [35] :

« Prenez un plat en cuivre étamé et arrosez-le d'un peu d'eau de rose. Étalez une fine couche de pâte à l'intérieur et couvrez avec des *khastāwī* [36] fraîchement cueillies. Saupoudrez de pistaches et d'amandes finement broyées, et de graines de pavot grillées, pour former une couche. Ajoutez une autre couche de dattes et continuez ainsi jusqu'à ce que le plat soit à moitié plein, en faisant la dernière couche avec des amandes et des pistaches. Versez un demi-*ratl* de sirop et un *ūqīya* d'eau de rose colorée avec un demi-*dirham* de safran, couvrez d'une fine couche de pâte. Suspendez dessus un poulet gras farci de sucre, d'amandes et de pistaches pétris avec de l'eau de rose et enduit de safran à l'intérieur et à l'extérieur. Quand c'est bien cuit, retirez. »

Cette cuisine reflète aussi la diversité de cultures que les Arabes surent intégrer, en dépit de l'étendue géographique ou de la présence de minorités religieuses

dans leur empire. Elle s'est nourrie de l'altérité alimentaire pour s'enrichir et se renouveler en incluant les produits les plus prestigieux et les plus raffinés venant des régions où la culture arabo-musulmane avait étendu son emprise [37].

CONCLUSION

Selon la tradition prophétique, le banquet est un festin de Dieu [38] identique à celui qui attend le croyant au paradis. Dans l'idéal des origines bédouines, le banquet était conçu comme ayant une fonction de célébration commune autour du partage de la nourriture. Mais dans la haute société abbasside il prendra une toute autre dimension, celle de la représentation de la richesse, du luxe et de la démonstration visible de la réussite et de l'influence sociale. Quand il est donné à la cour, il va toucher les diverses catégories sociales, pour devenir un lieu d'ostentation extravagante.

Ce faisant, la table devient un lieu de commensalité où l'étiquette doit être acceptée comme un moyen de reconnaissance de l'accession au luxe. L'élite urbaine qui mange à la table abbasside n'est pas insensible à la dimension esthétique et crée une norme des protocoles sociaux gouvernée par la finesse du tempérament, le raffinement et la délicatesse.

Bagdad fut le centre d'un empire où l'excès de luxe fut un des moyens de frapper l'imagination et de légitimer un chef dont la puissance reposait sur une filiation avec le Prophète, en faisant une dynastie bénie, au pouvoir inaliénable.

La cour califale a servi de moteur à la création culinaire fondée sur le luxe et la nouveauté. Cette cuisine élitiste s'est ensuite diffusée dans les milieux aisés qui l'ont adoptée en lui conservant son caractère de luxe et en l'adaptant, en faisant un modèle de consommation certes plus nuancé, moins rigide et qu'on qualifierait de « cuisine bourgeoise » [39]. ■

[33] *Kitāb al-Tabīkh* plus connu sous le nom de *Al-Baghdādī*, (1226 A.D./623 A.H.), ce texte a été écrit à Bagdad en 1226 par Muḥammad ibn al-Hasan ibn Muḥammad ibn al-Karīm al-Kātib al-Baghdādī, chap. 1, recette n°9 (d'après la trad. angl. de Nasrallah).

[34] Les repas n'étaient pas servis en plats séparés dans le monde arabe oriental. L'ensemble des mets étaient mis sur la table en même temps ; les sucreries, les desserts et les pâtisseries étaient mangés séparément ou avec les plats principaux, plutôt qu'à la fin du repas. Ainsi, les *jūdhāba* étaient une viande rôtie et un dessert servis ensemble.

[35] Al-Baghdādī, chap. 8, recette n°7.

[36] Une variété de petites dattes, très communes en Iraq.

[37] Al-Tha'ālibi dans le *Laṭā'if al-ma'ārif* s'est attaché à décrire la diversité des produits venant de toute la sphère arabo-musulmane, consacrant ainsi tout un chapitre aux différentes spécialités alimentaires et aux produits spécifiques de divers pays. Al-Tha'ālibi, *Laṭā'if al-ma'ārif*, chap. X.

[38] PELLAT 1955, p. 324.

[39] PITCHON 2018, p. 532-544.

BIBLIOGRAPHIE

- ADANG, Camilla, 1996**, *Muslim writers on Judaism and the Hebrew Bible: from Ibn Rabban to Ibn Hazm*, Leiden.
- AHSAN, Mohammed, 1979**, *Social life under the Abbasids, 170-289 AH, 786-902 AD*, London – New York.
- KITĀB AL-BAGHDĀDĪ, MUHAMMAD IBN AL-HASAN IBN MUHAMMAD IBN AL-KARĪM**, *Kitāb al-Tabīkh* plus connu sous le nom de *Al-Baghdadi*, (1226 A.D./623 A.H.), trad. angl. par John Arberry, dans *Medieval arab cookery*, Prospect books, Totnes, Devon, 2001, p. 24-89. Nouvelle traduction par Charles Perry, 2005, *A Baghdad Cookery Book* (Petits Propos Culinaires, 79).
- AL-MAS`ŪDĪ**, *Les prairies d'or*, (*Murūj al-dhahab wa-ma`ādin al-jawhar*), trad. de Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, Paris, 1861-1877, 9 vols.
- AL-THA`ĀLIBĪ, Latā'if al-ma`ārif, 1968**, trad. angl. C.E. Bosworth, *The Book of Curious and Entertaining Information*, Edinburg.
- BÜRCEL, Johann Christoph, 1965**, *Die ekphrastischen Epigramme des Abū Tālib al-Ma'mūnī. Literaturkundliche Studie über einen arabischen Conceptisten*, Göttingen (Nachrichten der Akad. der Wiss. in Göttingen. Philol.-hist. Kl., 14).
- CHEBEL, Malek, 2008**, *Traité des bonnes manières et du raffinement en Orient*, 2 tomes, Paris (Petite Bibliothèque Payot).
- DOUGLAS, Mary, 1999**, *Deciphering a Meal Implicit Meanings: Selected Essays in Anthropology*, London – New York.
- DURI, Abd al-'Aziz, 2007**, dans Clifford Edmund Bosworth (éd.), *Historic cities of the Islamic world*, Leiden – Baghdad. [Reprise de son article dans *l'Encyclopédie de l'Islam*² (1986) vol.1, p. 894-909].
- ELIAS, Norbert, 1994**, « On the eating of meat », *The civilizing process*, Oxford – Cambridge Mass. (rééd. 2000), [republié dans *Food & History* 2/2, 2004, p. 11-16].
- ESPERONNIER, Maryta, 1988**, « Fête : Puissance à propos de mariages royaux », *Arabica* 35/2, p. 173-185.
- GHAZI, Mhammed Ferid, 1959**, « Un groupe social : Les Raffinés (Zurafā) », *Studia Islamica* 11, p. 39-71.
- GOODY, Jack, 1982**, *Cooking, Cuisine and Class, A Study in Comparative Sociology*, Cambridge, [trad. française, *Cuisines, cuisine et classes*, Paris, Centre de création industrielle, Centre Georges Pompidou, 1984].
- HEERS, Jacques, 1971**, *Fêtes, jeux et joutes dans les sociétés d'Occident à la fin du Moyen Age*, Paris – Montréal.
- JACQUOT, Jean, 1965**, « La fête princière », dans Guy Dumur (dir.), *Histoire des spectacles*, Paris, p. 211-216.
- IBN AL-MUQAFFA', 2007**, *Al-Adab al-kabīr*, Dar al-Kitab al-Arabi & Academia International.
- IBN KHALDŪN, 1967-1968**, *Discours sur l'histoire universelle* (Al-Muqaddima), [trad. française Vincent Monteil, Sindbad – Beyrouth].
- IBN SAYYAR AL-WARRAQ, 1987**, *Kitāb al-Tabīkh* (Livre de cuisine), [trad. angl. Nawal Nasrallah, *Annals of the caliph's kitchens*, Leiden, 2007], d'après l'éd. arabe de Kaj Ohrenberg et Sahban Mroueh, *Studia Orientalia*, 60.
- KUSHĀJIM, L'art du commensal – Boire dans la culture arabe classique**, [trad. française de Siham Bouhlal, Arles, 2009].
- LAPIDUS, Ira Marvin, 1984**, *Muslim Cities in the later Middle Ages*, (rééd. de 1967), Cambridge, p. 79-115.
- LÉVI-PROVENÇAL, Évariste, 1950-1953**, *Histoire de l'Espagne musulmane*, 1, Paris (coll. Références). Paris, 1999 : 3 volumes fac-sim. de l'éd. 1950-1953.
- MAZAHIRI, Aly, 1996**, *L'âge d'or de l'Islam*, Casablanca, [rééd. de l'édition de 1951, Paris].
- MENNELL, Stephen, 1996**, *All Manners of Food: Eating and Taste in England and France from the Middle Ages to the Present*, Urbana – Chicago (2^e éd.).
- NATIJ, Salah, 2018**, « De l'avarice comme genre de vie – Une contribution à la lecture de *Kitāb al-Buḥālā'* d'al-Ġāḥiẓ », *Oriens* 46/3-4, p. 368-434.
- PELLAT, Charles, 1955**, « Gahiziana : Le dernier chapitre des Avars de Gāḥiẓ », *Arabica* 2, p. 322-352.
- PITCHON, Véronique, 2011**, *De la pratique médicale à la pratique culinaire : Alimentation et diététique arabe médiévale*, thèse soutenue à l'Université de Strasbourg.
- RODINSON, Maxime, 1949**, « Recherches sur les documents relatifs à la cuisine », *Revue des Études Islamiques*, p. 95-165.
- RODINSON, Maxime, 2005**, « Les Influences de la civilisation musulmane sur la civilisation européenne médiévale dans les domaines de la consommation et de la distraction : l'alimentation », *Food & History* 3/1, p. 7-30, [art. Original paru dans *Oriente e Occidente nel Medioevo : filosofia e scienze : atti del Convegno internazionale*, Roma, 1969].
- VAN DER VEEN, Marijke, 2003**, « When is food a luxury? », *World Archaeology* 34/3, p. 405-427.
- VAN GELDER, Gert Jan, 2000**, *God's Banquet: Food in Classical Arabic Literature*, New York.
- VEBLEN, Thorsten, 1899**, *The theory of the leisure class*, New York, [éd. française : *Théorie de la classe de loisir*, Paris, 1970].
- WAINES, David, 2003**, « Luxury Foods in Medieval Islamic Societies », *World Archaeology* 34/3, p. 571-580.